



LES FEMMES et La Sécurité Communautaire:

guide de planification pour l'édification de collectivités sûres

Programme Cowichan Valley Safer Futures
Cowichan Women Against Violence Society



Canada



National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention
Stratégie nationale
sur la sécurité communautaire
et la prévention des crimes



Human Resources
Development Canada

Développement des
ressources humaines Canada



Ministry of Community,
Aboriginal and Women's Services



Photos de Colleen Dearden, Dale Letourneau et David Coulson

Traduction française par L.A. Translations & Design Ltd.
306-1847 West Broadway
Vancouver (Colombie-Britannique) V6J 1Y6

Tél. : (604) 736-3833 • Téléc. : (604) 736-3889 • Courriel : info@latranslations.com

Mise en page et production par Chameleon Design & Communications
Duncan (Colombie-Britannique)

Entreprise spécialisée dans les services de communication pour le secteur à but non lucratif

Tél. : (250) 701-1400 • Téléc. : (250) 748-1463 • Courriel : chameleons@shaw.ca

LE PROGRAMME COWICHAN VALLEY SAFER FUTURES

Le programme Cowichan Valley Safer Futures, qui aborde le développement communautaire et social selon une perspective féministe, vise à promouvoir l'édification de collectivités sûres, saines et équitables pour tous. Par l'intermédiaire d'études, d'éducation et d'action communautaire, il favorise l'accès à la planification communautaire pour tous, et l'innovation en la matière.

Depuis 1996, le comité du programme Safer Futures collabore avec de nombreux organismes et avec l'administration municipale de Cowichan Valley afin d'étudier les questions liées à la sécurité des femmes, des enfants et d'autres groupes marginalisés dans leur collectivité, et de travailler avec la collectivité elle-même pour élaborer des solutions et les mettre en oeuvre.

Safer Futures est l'un des cinq programmes mis de l'avant par la Cowichan Women Against Violence Society. Cette société fondée en 1979 a d'abord offert un service à temps partiel destiné à répondre aux besoins des femmes de Cowichan Valley aux prises avec des problèmes de violence. La société, qui compte plus de 20 années d'expérience, est maintenant un organisme en pleine croissance. Ses nombreux programmes et projets continuent de refléter le même engagement à offrir des services aux femmes et aux enfants qui connaissent des problèmes de violence.

Les femmes et la sécurité communautaire : guide de planification pour l'édification de collectivités sûres -

Terri Dame et Ali Grant
Cowichan Valley Safer Futures Program
Cowichan Women Against Violence Society
304-80 Station Street
Duncan (Colombie-Britannique) V9L 1M4
Téléphone : (250) 746-9221
Télécopieur : (250) 748-9364
Courriel : saferfutures@cwav.org

Le présent document peut être copié en tout ou en partie, tel quel et de quelque façon que ce soit, sans autorisation supplémentaire de la part de la Cowichan Women Against Violence Society, à condition que le contenu soit reproduit fidèlement, que la Cowichan Women Against Violence Society soit citée comme auteur et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle de l'original.



REMERCIEMENTS

Nous désirons remercier tout particulièrement Colleen Dearden, notre adjointe de projet, pour son aide administrative, technique, rédactionnelle et organisationnelle inestimable qui a grandement contribué à la réalisation de ce projet.

Merci également à toutes les personnes et à tous les organismes qui ont fourni une contribution en vue de la rédaction du présent guide. Nous aimerions tout particulièrement remercier:

Jennifer Kyffin, Cowichan Valley Safer Futures
Emilie Adin, Adin Planning and Research, Fort Nelson
Pam Alcorn, Brentwood Bay
Mary Ashley, District of Campbell River
Phyllis Biggs, Port Alberni Women's Centre
Jane Coombe, Victim Services Division,
Ministry of Community, Aboriginal and Women's Services
Devery Corbin, District of Campbell River
Evelyn Cutts, City of Fernie
Rosemary Doughty, Service d'aide aux victimes de la GRC,
détachement de Princeton
Marie Dussault, Réseau-Femmes
Lynn Florey, Community Planning Council of BC
Cornie Froese, City of Princeton
Heather Gordon, Sunshine Coast Women's Resource Centre
Lisa Griffith, Regional District of Kootenay Boundary
Penny Gurstein, UBC School of Community and Regional Planning
Theresa Healy, University of Northern British Columbia
Joan Holmes, Boundary Local Metis Association
Deb Johnston, Fernie Women's Centre
Debra Kereluk, Kelowna Women's Centre

Theresa Kingston, City of Port Alberni
Cathy LeBlanc, Ministry of Municipal Affairs
Gerard LeBlanc, District of Sechelt
Mary Marcotte, Regional District of Cowichan Valley
Gord McAdams, City of Nelson
Joni Miller, Vernon and District Women's Centre
Joanne Monaghan, Kitimat, C.-B.
Barbara Myers, Village of Salmo
Keith Olsen, City of Princeton
Kathy O'Malley, New Rural Partnerships, Christina Lake
John Popoff, Regional District of Kootenay Boundary
Tracy Porteous, BC Association of Specialized Victim
Assistance and Counselling Programs
Jackie Relkoff, Boundary Multicultural Society, Grand Forks
Evelyn Riechert, Nelson Advocacy Centre
Debbie Scarborough, Terrace Transition House
Sharon Shepherd, City of Kelowna
Marne Svenes, Campbell River Women's Resources Society
Ken Vance, Union of BC Municipalities
Carolyn Whitzman, Women Plan Toronto

Le contenu du présent guide est fondé sur les expériences et le vécu des petites collectivités rurales ou isolées qui tracent la voie dans l'édification de collectivités sûres pour les femmes. Nous désirons remercier les collectivités qui ont participé au projet Les femmes et la sécurité communautaire : Port Alberni (Port Alberni Women's Resource Centre), Sechelt (Sunshine Coast Women's Resource Centre et District of Sechelt), Nelson (West Kootenay Women's Council, Safe Haven Program et Nelson Advocacy Centre), Campbell River (Campbell River Women's Centre), Princeton (City of Princeton), Fernie (City of Fernie et Fernie Women's Centre), région Boundary (New Rural Partnerships Project et Regional District of Kootenay Boundary), ainsi que Kelowna (City of Kelowna et Kelowna Women's Resource Centre).

Merci à celles qui nous ont précédées - les femmes qui nous ont inspirées et dont le travail nous a servi de fondement. Nous aimerions notamment mentionner le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children), le Toronto's Safe City Committee et le Women's Action Centre Against Violence.

Merci aux organismes de financement suivants: Conseil national de prévention du crime, Ministry of Community, Aboriginal and Women's Services, projets pilotes de l'Initiative Partenariats ruraux, la Vancouver Foundation et Développement des Ressources Humaines Canada.

Enfin, nous aimerions remercier nos familles pour l'appui inconditionnel qu'elles nous ont fourni tout au long de ce projet.

APERÇU

Women and Community Safety : a resource book on planning for safer communities a été documenté et rédigé par Terri Dame et Ali Grant, les coordonnatrices du projet Femmes et sécurité communautaire, un projet de formation et de développement s'adressant aux petites collectivités rurales ou isolées de la Colombie-Britannique.

Le présent guide a été créé dans le but de répondre à la demande des groupes de femmes et des administrations municipales qui désiraient obtenir de l'information détaillée et de l'aide sur les façons de collaborer pour édifier des petites collectivités rurales ou isolées sûres. La sécurité personnelle constitue une préoccupation importante des femmes et des autres groupes vulnérables. Cette préoccupation a des effets considérables sur la capacité de ces groupes à participer pleinement et librement à leur environnement communautaire.

Ce guide s'adresse aux groupes de femmes, aux administrations municipales, aux organisateurs communautaires ainsi qu'à tous ceux qui désirent prendre des moyens pour améliorer la qualité et la sécurité des endroits dans lesquels ils vivent, travaillent et se divertissent. Cette ressource pratique est destinée à compléter les autres ressources, plus générales, qui existent dans le domaine (voir la bibliographie).

L'information présentée dans ce guide est tirée des expériences des collectivités engagées dans le projet Femmes et sécurité communautaire - Port Alberni, Sechelt, Nelson, Campbell River, Princeton, Fernie, Boundary, Kelowna – et des collectivités de la Cowichan Valley.

Bien que ce guide soit essentiellement axé sur les femmes, on peut facilement en imaginer la pertinence pour tout groupe vulnérable au harcèlement, à l'intimidation et à la violence pour des raisons liées à l'âge, au revenu, à la race, à l'orientation sexuelle, aux aptitudes ou à la langue. De la même façon, même si ce document cible les petites collectivités rurales et isolées de Colombie-Britannique, l'information présentée sera utile aux collectivités de partout au pays.

Les collectivités ne naissent pas, elles sont bâties. Ce guide constitue une ressource précieuse pour les gens qui veulent remédier à l'inégalité qui s'est installée dans la gestion des endroits où nous vivons. Les groupes de femmes et les administrations municipales peuvent, et doivent, travailler ensemble pour atteindre ce but.



TABLE DES MATIÈRES

SECTION UN : Introduction	1
Où vous sentez-vous en danger et pourquoi?.....	1
À qui ce guide s'adresse-t-il?	4
Que contient-il?.....	5
SECTION DEUX : Sécurité des femmes et environnements communautaires	6
La sécurité des femmes	6
Environnements communautaires	11
SECTION TROIS : Administration municipale et voix des femmes	17
La sécurité des femmes comme enjeu communautaire	17
Le concept des collectivités plus sûres	21
Administrations municipales et collectivités plus sûres	23
Sécurité des femmes et responsabilités de l'administration municipale	25
Le plan d'aménagement officiel	26
Politiques en matière de plans	27
Mécanismes de réglementation	28
Les politiques à l'oeuvre	30
Leadership de l'administration municipale concernant la promotion de collectivités plus sûres.....	31
Promouvoir la sécurité des femmes : liste d'évaluation pour les administrations municipales.....	32
L'opinion des femmes en ce qui a trait à la planification communautaire	34
Des obstacles à la participation.....	35
SECTION QUATRE : Travaillons ensemble pour changer les choses	37
Recettes de succès	37
Le processus de changement	38
ÉTAPE I : Établissement d'une structure de partenariat	38
Partenariats communautaires	38
Formation d'un comité.....	39
Détermination de la composition du comité	41
Façonnement d'une identité de groupe	42
Regroupement des personnes intéressées	43
Organisation, leadership et structure	43
ÉTAPE II : Définition et élaboration de l'initiative	45
Identification des étapes menant à la réalisation des objectifs du partenariat	45
Identification des besoins et des ressources	45
Définition des rôles et des responsabilités.....	47
ÉTAPE III : Consultation et participation de la collectivité	48
Identification des problèmes de sécurité personnelle des femmes	48
Évaluation des régions et de certains aspects de la collectivité.....	58
Élaboration de recommandations et d'un plan d'action	61

TABLE DES MATIÈRES

SECTION CINQ : Changement institutionnel - Mise en application et durabilité	67
Processus, Processus, Processus	67
ÉTAPE IV : De la parole aux actes	67
Élaborer un cadre de mise en application	67
Élaborer un processus reconnu	68
Enregistrer et suivre les progrès	69
Trucs pour réussir	70
ÉTAPE V : Durabilité	70
Évaluer les progrès	70
Apporter des ajustements	71
Conserver le dynamisme et poursuivre le partenariat	71
Surmonter les problèmes et les obstacles	71
LE DERNIER MOT	76
NOTES EN BAS DE PAGE	78
PAGE DES RESSOURCES	81
BIBLIOGRAPHIE	82
ANNEXES	
ANNEXE A : Exemples de comités	89
ANNEXE B : Exemple de liste d'évaluation de la sécurité	90
ANNEXE C : Exemples de recommandations tirées d'évaluations de la sécurité	92
ANNEXE D : Exemple de grille d'évaluation de la sécurité	103
ANNEXE E : Facteurs ayant une incidence sur la sécurité dans les environnements communautaires.....	105
ANNEXE F : Liste d'évaluation des projets	107
ANNEXE G : Liste d'évaluation de l'aménagement	109
ANNEXE H : Exemples de politique	111
ANNEXE I : Un exemple à suivre	114
ACTIVITÉS	
ACTIVITÉ 1 : Exercice des identités	9
ACTIVITÉ 2 : Précautions et évitement.....	12
ACTIVITÉ 3 : Imaginer une collectivité sûre	19
ACTIVITÉ 4 : Identification des obstacles à la participation	50
LISTE DES TABLEAUX	
FIGURE 1 : Violence envers les femmes (1993) par source.....	7
FIGURE 2 : Exemples de lieux où la sécurité est une préoccupation	14
FIGURE 3 : Plannification de l'Initiative pour la sécurité de la collectivité	46
FIGURE 4 : Tri des recommandations issues de l'évaluation de la sécurité	62



LES FEMMES ET LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

INTRODUCTION

Où vous sentez-vous en danger et pourquoi?

Avec cette question toute simple, des groupes de femmes de partout au pays sont parvenus à porter les préoccupations des femmes à l'égard de la sécurité à l'attention de leurs administrations municipales. Depuis 20 ans, des groupes tels que Women Plan Toronto, METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children), le Centre d'action des femmes contre la violence (Ottawa-Carleton), Femmes et Ville (Montréal), Women In Planning (Vancouver) et Cowichan Valley Safer Futures ont souligné l'importance de prendre en compte les expériences vécues par les femmes de même que leurs préoccupations dans la planification, la conception et la gestion de nos environnements communautaires.

Des projets de sécurité communautaire pour les femmes ou des initiatives visant à édifier des collectivités plus sûres ont été mis à l'essai dans des villes telles que Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa-Carleton, Montréal, Québec et St. John. Les résultats ont été très inégaux.

Au tournant du siècle, il semble que les administrations municipales et les groupes de femmes – particulièrement dans les petites collectivités rurales ou isolées – tentent encore de trouver des moyens de collaborer de façon plus efficace pour créer des collectivités sûres, saines et équitables.

Nous croyons que le concept des collectivités plus sûres constitue un tel moyen et que l'outil d'évaluation de la sécurité

des femmes (Safety Audit) propose un mécanisme de collaboration simple mais efficace. Il semble que le concept des collectivités plus sûres axé sur la prévention du crime ait été celui où, au fil des ans, les femmes aient le mieux trouvé à s'exprimer. Ce concept reconnaît l'importance capitale de la prévention et la nécessité de s'attaquer aux inéquités économiques, politiques et sociales qui constituent le fondement du crime, de la victimisation et de la peur.

Afin d'être le plus efficace possible, cependant, il doit intégrer une analyse par sexe du crime, de la victimisation et de la peur, de même que de la planification et du développement communautaires.

« Un concept de collectivités plus sûres pour la prévention du crime reconnaît que le crime est structuré par la société et que les inégalités sociales et économiques représentent des causes sous-jacentes qui doivent être abordées dans la mesure où le but visé est de réduire la criminalité.

Dans cette analyse cependant, une bonne compréhension du crime et de la violence doit prendre en considération l'inégalité entre les sexes. »

Fédération canadienne des municipalités.

How To Build A Safer Community for Women.

Comme caractéristique essentielle, la collectivité sûre offre à tous ses citoyens - peu importe leur sexe, leur race, leur âge, leur orientation sexuelle, leur langue, leur revenu ou leurs aptitudes – la possibilité de participer pleinement et librement à la vie communautaire sous toutes ses formes.

Il faut donc que les citoyens se sentent et soient en sécurité et qu'ils aient l'occasion de participer de façon concrète aux processus décisionnels locaux.



Ce qui signifie qu'il suppose une analyse de la violence envers les femmes qui la conçoit comme inextricablement liée aux inégalités de base dont sont victimes les femmes et les jeunes filles du Canada et de partout dans le monde, de même qu'aux autres inégalités fondées sur le rang social, les aptitudes, la race, la sexualité, les revenus, la langue et l'âge.

Le fait d'édifier des collectivités plus sûres et plus saines pour les femmes et les autres groupes marginalisés permet finalement d'édifier de meilleures collectivités pour nous tous.

Les collectivités appartiennent à tous ceux qui y vivent. Cependant, la réalité de la criminalité, de la victimisation et de la peur – dans nos maisons, dans nos rues et dans nos milieux de travail – signifie que la capacité des femmes (et des autres groupes vulnérables) à participer pleinement et librement à la vie communautaire sous toutes ses formes peut être sérieusement diminuée.

Les statistiques canadiennes illustrent la très grande proportion de

femmes qui subissent directement les effets et les contrecoups de la violence. Au pays, une femme sur deux âgée de 16 ans ou plus a été agressée physiquement ou sexuellement par un homme au moins une fois dans sa vie. En Colombie-Britannique, une femme sur trois est agressée par son mari ou son conjoint¹.

Dans les petites collectivités rurales ou isolées, la violence envers les femmes peut être particulièrement problématique, puisqu'elle est exacerbée par des facteurs tels que l'isolement géographique et social, l'absence ou l'insuffisance des services de transport en commun, de mauvaises conditions économiques et sociales, le manque de services sociaux et d'urgence de même que l'éloignement du travail, des loisirs et des services communautaires.

L'expérience directe de la victimisation ne constitue qu'une des dimensions du problème. Pour la plupart des femmes canadiennes, le fait d'être conscientes qu'elles risquent d'être victimes de violence

se traduit par une peur de la victimisation – plus de la moitié des femmes disent restreindre leurs activités afin d'être tous les jours en sécurité².

La sécurité est un aspect fondamental de la qualité de vie – la violence et la peur ont de sérieuses conséquences sur la santé et le bien-être des femmes de la collectivité tout entière. Lorsque les femmes perçoivent leur environnement social et physique comme dangereux, elles se heurtent à toutes sortes d'obstacles qui les empêchent de participer librement et pleinement aux processus d'emploi, d'éducation, d'activités communautaires et de prise de décision local.

Les administrations municipales peuvent jouer un rôle très important dans le processus de création de collectivités plus sûres pour les femmes (et pour tous les citoyens en fin de compte), puisqu'elles assument le rôle de leaders sociaux, d'employeurs, de planificateurs, de gestionnaires des environnements communautaires et de fournisseurs de services sociaux et de loisirs. En fait, un grand nombre d'administrations municipales du pays reconnaissent que si elles veulent arriver à créer des collectivités saines, sûres et vivantes, elles doivent adopter de nouvelles stratégies proposant des objectifs à cet égard.

Une participation véritable à la vie communautaire est essentielle en vue de la mise en place d'une stratégie de sécurité communautaire efficace. Il est crucial de considérer les environnements communautaires du point de vue de ceux qui sont les

plus vulnérables à la violence et d'intégrer ces groupes à un processus valable d'identification des problèmes et de mise en application de solutions.

Le Women's Safety Audit Tool, (outil d'évaluation de la sécurité des femmes), d'abord élaboré vers la fin des années 80 par le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children) à Toronto, constitue un mécanisme simple mais efficace pour parvenir à cet objectif. Il propose un **processus** qui permet d'explorer les problèmes liés à la sécurité des femmes, de répertorier les obstacles susceptibles d'exister dans les environnements communautaires et de trouver des solutions pour améliorer la situation.

En termes concrets, ce guide permet aux administrations municipales de collaborer avec les organismes de services aux femmes dans le but de planifier et d'organiser leurs collectivités sur le plan physique, social et institutionnel de façon à créer des collectivités saines et sûres pour les femmes et pour tous les citoyens.



À QUI CE GUIDE S'ADRESSE-T-IL?

Ce guide s'adresse principalement aux administrations municipales et aux groupes de femmes qui veulent s'engager dans ce type de partenariat. Il peut aussi être utilisé par tous ceux qui désirent prendre des moyens pour améliorer la qualité et la sécurité des endroits où ils vivent.

Bien que la Fédération canadienne des municipalités ait insisté sur le fait qu'il est essentiel de bâtir des collectivités plus sûres pour les femmes tant du point de vue du développement communautaire que de la prévention du crime³, un grand nombre d'administrations municipales n'ont pas reconnu d'emblée le rôle qu'elles peuvent jouer dans la création de collectivités plus sûres pour les femmes (et autres groupes marginalisés). Cette situation est particulièrement vraie dans les petites collectivités rurales ou isolées où il est peu probable que les administrations municipales emploient un planificateur social ou qu'un comité consultatif sur la sécurité des femmes ait été créé.

En revanche, la plus grande partie des initiatives contre la violence envers les femmes au Canada ont été axées, tout naturellement, sur les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral.

Les organismes de services aux femmes ont été au premier rang de la bataille pour la prévention de la violence envers les femmes, et un vaste réseau de maisons d'hébergement, de centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles,

de centres pour femmes, d'organisations féminines, de chercheurs et d'universitaires sont engagés dans la défense des droits, le counselling, l'éducation, la réforme judiciaire, l'élaboration de politiques, la mobilisation politique et la fourniture de maisons d'hébergement et d'autres services immédiats et directs à la collectivité.

Cependant, l'administration municipale au Canada est plutôt vue par ses électeurs – y compris les groupes de femmes – comme étant plus préoccupée par « les routes, les taxes et les ordures » que par les questions de qualité de vie telles que la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles⁴.

Il y a eu certaines exceptions importantes dans de grands centres urbains tels que Toronto, Montréal et Ottawa et dans quelques régions plus petites et plus rurales, telles que la Cowichan Valley sur l'île de Vancouver.

S'ajoutant aux initiatives pour la sécurité des collectivités tenant compte du rôle des hommes et des femmes qui ont été mises sur pied au Canada et ailleurs depuis une décennie, le Women and Community Safety Project (projet Femmes et sécurité communautaire) prône une approche **intégrée** entre les groupes de femmes et l'administration municipale dans le but de trouver des solutions aux problèmes de sécurité au niveau local – une approche qui aborde les facteurs physiques, sociaux et institutionnels susceptibles d'améliorer la sécurité personnelle des femmes ou d'y porter atteinte.

Le présent guide se veut en fait un outil destiné à faciliter ce processus. Il vise à soulever des questions à propos des façons dont nos collectivités sont planifiées, conçues et gérées, à propos de la façon dont les décisions locales peuvent améliorer ou diminuer la sécurité des femmes, et au sujet des différentes façons dont les groupes utilisent les environnements

communautaires et y contribuent.

Le présent guide apportera également quelques réponses aux questions sur les façons dont l'aménagement et la gestion peuvent être mis au service de la sécurité, sur les méthodes de consultation efficace et sur les outils et ressources qui peuvent être utilisés dans le processus de planifications de collectivités sûres.

QUE CONTIENT-IL?

Utilisez ce guide de la façon que vous jugerez la plus utile.

La section deux, Sécurité des femmes et environnements

communautaires, analyse la peur que les femmes ressentent vis-à-vis de la violence et les expériences de violence qu'elles ont vécues, et aborde la question de l'incidence que les structures physiques, sociales et institutionnelles de différents environnements communautaires peuvent avoir sur la vie des femmes.

La section trois, Administration municipale et voix des femmes, examine le fonctionnement des administrations municipales et l'importance de trouver un processus qui intègre l'opinion des femmes dans l'arène municipale. Cette section aborde aussi le concept des collectivités plus sûres et la façon dont les administrations municipales peuvent s'attaquer aux problèmes de sécurité des femmes.

La section quatre, Travaillons ensemble pour changer les choses, traite du

processus d'élaboration d'une initiative commune par les administrations municipales et les groupes de femmes à l'aide de l'outil d'évaluation de la sécurité des femmes (Safety Audit).

La section cinq, Changement institutionnel - mise en oeuvre et durabilité, décrit brièvement un processus permettant de passer de la parole aux actes, d'assurer la viabilité de votre initiative et de réussir à opérer un changement institutionnel.

Vous retrouverez dans chaque section des exercices, des trucs et des stratégies pour améliorer vos chances de succès. Ces outils, basés sur des expériences réelles, sont d'une valeur inestimable pour votre processus de développement communautaire. Vous apprendrez à connaître des collectivités qui se sont engagées à élaborer des stratégies locales de sécurité communautaire qui répondent aux préoccupations des femmes en matière de sécurité. Vous aurez aussi à trouver des moyens de bâtir des collectivités sûres, saines et équitables pour tous les citoyens.

Les collectivités appartiennent à tous ceux qui y vivent. Cependant, la réalité de la criminalité, de la victimisation et de la peur – dans nos maisons, dans nos rues et dans nos milieux de travail – signifie que la capacité des femmes (et des autres groupes vulnérables) à participer pleinement et librement à la vie communautaire sous toutes ses formes peut être sérieusement diminuée.

Le fait d'édifier des collectivités plus sûres et plus saines pour les femmes et les autres groupes marginalisés permet finalement d'édifier de meilleures collectivités pour nous tous.

SÉCURITÉ DES FEMMES ET ENVIRONNEMENTS COMMUNAUTAIRES

La sécurité des femmes

La peur du crime qu'éprouvent les femmes a une incidence marquée sur leur utilisation de l'espace public et sur leur participation aux différents aspects de la vie communautaire⁵.

Les résultats des enquêtes nationales, telles que l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, montrent qu'un Canadien sur quatre, en moyenne, ne se sent pas en sécurité lorsqu'il marche dans son propre quartier le soir⁶. De plus, parmi les femmes qui se sont déjà retrouvées dans une des situations suivantes :

- 60 % craignent de marcher seules dans leur quartier après la tombée du jour;
- 76 % craignent d'attendre ou d'utiliser les transports en commun lorsqu'il fait noir;
- 83 % craignent de se rendre seules à leur automobile dans les stationnements souterrains;
- 39 % craignent d'être seules à la maison la nuit⁷.

La peur des femmes est parfois perçue comme irrationnelle ou exagérée par rapport au taux de criminalité par les criminologues et agents de planification communautaire. Cependant, il est maintenant reconnu que la plupart des expériences de harcèlement, d'intimidation et de violence n'entrent pas dans les « statistiques générales de criminalité ». C'est-à-dire que la majorité des crimes contre la personne (agressions sexuelles, violence faite aux femmes par leur conjoint, violence sexuelle à l'endroit des enfants, etc.) restent « cachés ». Ils sont perpétrés le plus souvent à la maison, par un agresseur connu de la victime, et sont rarement signalés à la police. Le Conseil national de prévention du crime du Canada estime

qu'environ 90 % des agressions sexuelles et 68 % des agressions à caractère non sexuel ne sont pas déclarées à la police⁸.

Afin d'améliorer notre compréhension des problèmes liés à la sécurité des femmes, nous devons compléter les statistiques officielles en matière de criminalité au moyen de données concernant la victimisation. Ces données peuvent provenir de diverses sources dont, par exemple, les enquêtes basées sur les témoignages faits par les femmes dans le cadre d'entrevues, les projets de recherche, les signalements aux hôpitaux, les groupes de femmes et les services sociaux.



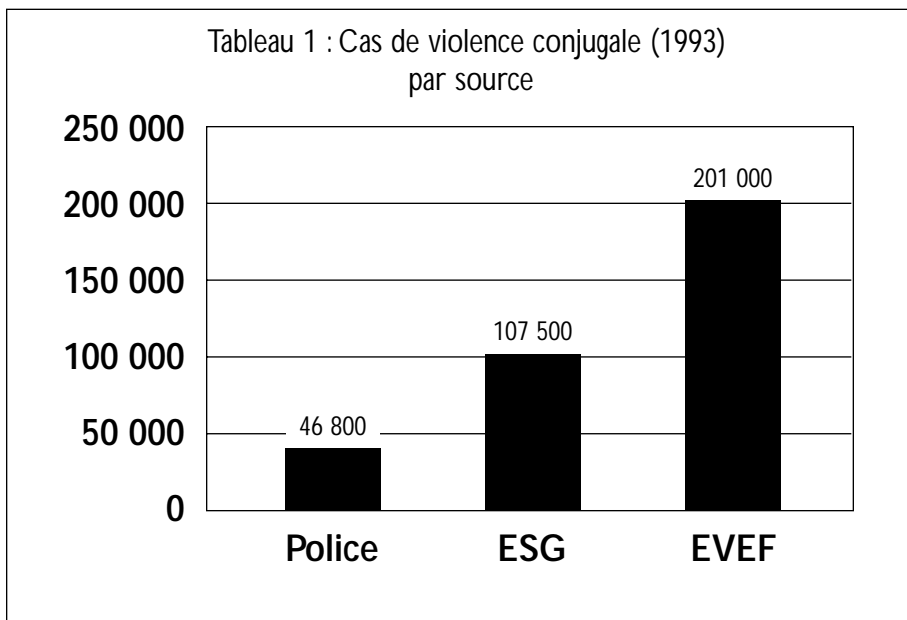


TABLEAU 1 : VIOLENCE ENVERS LES FEMMES (1993) PAR SOURCE

Police (Déclaration uniforme de la criminalité), ESG (Enquête sociale générale), EVEF (Enquête sur la violence envers les femmes)

La **figure 1^o** illustre à quel point il est important d'utiliser un grand nombre de sources différentes afin d'approfondir notre compréhension de l'expérience des femmes dans notre collectivité. La différence marquée entre la Déclaration uniforme de la criminalité (Police), l'Enquête sociale générale (ESG) et l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) est évidente.

Lorsque l'on examine attentivement les résultats d'une étude comme l'Enquête sur la violence envers les femmes de Statistique Canada et qu'on les compare aux statistiques sur les crimes rapportés, on peut constater dans quelle mesure les agressions vécues par les femmes échappent aux statistiques officielles :

- Au Canada, une femme sur deux a été agressée physiquement ou sexuellement par un homme au moins une fois, après l'âge de seize ans;
- En Colombie-Britannique, une femme sur trois est victime de violence conjugale;
- Au Canada, 39 % des femmes ont déjà été victimes d'une agression sexuelle;
- 87 % des femmes ont déjà été harcelées sexuellement, et par des hommes qu'elles connaissaient dans la moitié des cas.

L'expérience des femmes en ce qui a trait au crime tient également à d'autres facteurs tels que l'âge, le revenu, l'orientation sexuelle, la race et les aptitudes. Tous ces facteurs ont une incidence sur les risques d'être

Au Canada, une femme sur deux a été agressée physiquement ou sexuellement par un homme au moins une fois, après l'âge de seize ans.

La majorité des crimes contre la personne (agressions sexuelles, violence faite aux femmes par leur conjoint, violence sexuelle à l'endroit des enfants, etc.) restent « cachés ». Ils sont perpétrés le plus souvent à la maison, par un agresseur connu de la victime, et sont rarement signalés à la police.



victime de violence, les perceptions des femmes à l'égard de la sécurité et les possibilités qui s'offrent à elles dans leur milieu. Voici quelques faits illustrant cette situation :

- Les jeunes femmes célibataires sont plus à risque d'être agressées par un étranger ou d'être victimes de harcèlement sexuel au travail que tout autre groupe¹⁰;
- Jusqu'à 90 % des femmes handicapées sont victimes de violence physique ou sexuelle¹¹;
- On estime que 80 % des femmes autochtones ont déjà été victimes de violence physique ou sexuelle¹².

Il est particulièrement important de considérer nos collectivités du point de vue de ceux qui sont le plus vulnérable à la violence. Il existe des relations évidentes entre, d'une part, le contexte économique, social et politique et, d'autre part, la discrimination, la vulnérabilité et l'inaccessibilité.

Le niveau de revenu, par exemple, a une incidence majeure sur les possibilités qui s'offrent aux femmes dans leur milieu en matière d'emploi, d'éducation, de logement, etc. Les ressources financières ont une incidence sur tout, de la possibilité de quitter une situation de violence conjugale à celle de posséder une automobile. La personne qui n'a accès à aucun

moyen de transport sécuritaire n'aura pas la même possibilité d'accès à l'éducation ni aux services de soutien offerts dans son milieu que celle qui dispose d'un tel moyen de transport. Par exemple, des recherches menées dans la région Boundary ont révélé que des facteurs économiques et sociaux, tels que le manque de débouchés d'emploi et les attitudes de la collectivité, ont des répercussions importantes sur la sécurité des femmes de cette collectivité.

Afin de vous aider à comprendre les relations entre les facteurs physiques, sociaux et institutionnels ayant une incidence sur la sécurité, demandez à votre groupe d'effectuer l'exercice décrit à l'Activité 1.

ACTIVITÉ 1 : Exercice des identités

Il peut être difficile de comprendre de quelle façon et dans quelle mesure la violence et la peur peuvent nuire à la vie des gens au quotidien. Il est important d'envisager ces questions non seulement de notre propre perspective, mais aussi de celle d'autres personnes. Cet exercice peut nous aider à le faire¹³.

Écrivez les identités indiquées ci-dessous sur des fiches ou découpez les feuilles en bandes de façon à ce que chaque bande contienne une identité. Distribuez les identités et demandez à chaque participant de garder son identité secrète. Demandez aux participants de se placer en rangée le long d'un mur, face au mur. Dites-leur d'imaginer la vie de la personne dont on leur a assigné l'identité, ce qu'elle éprouverait à l'idée de prendre part à différentes activités au sein de la collectivité et en quoi sa situation détermine les choix qui s'offrent à elle.

Posez les questions ci-dessous, puis demandez aux participants de faire un pas vers vous chaque fois qu'ils peuvent répondre oui. Adaptez les questions et les identités à votre propre collectivité.

Questions :

Si vous êtes libre d'être ouvert à propos de votre orientation sexuelle/de votre identité avec vos proches (exemple : vous n'avez pas à cacher votre orientation sexuelle dans la plupart des situations), veuillez vous retourner et faire face au centre de la pièce.

Faites un pas en avant seulement si vous pouvez répondre oui à la question posée.

1. Pouvez-vous parler ouvertement et facilement de votre orientation sexuelle à l'école ou au travail, sans crainte de harcèlement ou de conséquences négatives?
2. Vous sentez-vous en sécurité à la maison?
3. Pensez-vous pouvoir bénéficier d'un traitement juste et équitable de la part de la police?
4. Est-il facile pour vous d'obtenir les services dont vous avez besoin (par exemple, épicerie, centre communautaire, services sociaux, services d'urgence)?
5. Vos revenus sont-ils suffisants pour vous permettre de vous nourrir et de vous loger?
6. Croyez-vous que vous pourriez obtenir un prêt bancaire?
7. Pouvez-vous marcher dans votre quartier le soir, sans que personne ne vous accompagne, sans craindre de faire l'objet d'une agression sexuelle?
8. Possédez-vous un véhicule?
9. Avez-vous les moyens de prendre des vacances?
10. Vous sentez-vous assez à l'aise pour assister aux rencontres du conseil municipal?
11. Avez-vous la possibilité d'assister à des cours du soir afin de parfaire votre éducation?
12. Vous sentez-vous en sécurité à votre travail?

Identités :

1. Vous êtes une secrétaire hétérosexuelle célibataire de 18 ans, qui est séropositive. Vous êtes actuellement en traitement pour toxicomanie.
2. Vous êtes une autochtone de 40 ans qui vit au deuxième étage d'un immeuble à appartements situé à trois kilomètres de la ville et des services. Vous êtes une mère seule avec trois enfants et vous ne possédez pas d'automobile.
3. Vous êtes une immigrante de 23 ans qui est arrivée de l'Inde il y a trois mois pour se marier et vous commencez tout juste à apprendre l'anglais. Vous vivez avec la famille de votre mari.
4. Vous êtes un homme blanc de 45 ans qui travaille comme avocat dans un cabinet. Vous êtes marié et vous avez deux enfants.
5. Vous êtes une femme blanche de 40 ans qui travaille comme avocate dans un cabinet. Vous êtes mariée et vous avez deux enfants.
6. Vous êtes une femme de 30 ans venue des Philippines par l'entremise du Programme concernant les aides familiaux résidents. La famille blanche qui vous emploie s'attend à ce que vous travailliez de longues heures, et vous vous êtes récemment sentie mal à l'aise en raison du comportement de votre employeur à votre égard.
7. Vous êtes une femme indo-canadienne de 20 ans qui étudie à l'université. Au cours de votre première année d'études vous avez été victime d'un viol commis par une connaissance et vous n'en avez parlé à personne.
8. Vous êtes un homme blanc homosexuel de 40 ans, récemment séparé de sa conjointe. Vous avez la garde partagée de votre fille de dix ans et vous êtes enseignant au primaire.
9. Vous êtes une femme au foyer hétérosexuelle, mère de trois enfants. Vous avez des « valeurs traditionnelles » et un mari au revenu très élevé.
10. Vous êtes une femme hétérosexuelle de 21 ans qui est arrivée du Vietnam avec sa famille il y a quatre ans. Vous travaillez comme commis d'hôtel, le soir ou la nuit la plupart du temps, et votre surveillant vous a récemment fait des avances sexuelles indésirées.
11. Vous êtes une femme blanche de 65 ans, qui a récemment perdu son mari et qui reçoit une petite pension de l'État. Vous vivez dans une petite ferme située à l'extérieur de la ville et vous éprouvez des problèmes de santé depuis quelques temps.
12. Vous êtes une femme noire lesbienne de 35 ans qui a immigré dans une petite agglomération canadienne, depuis l'Angleterre, il y a trois mois. Vous êtes une technicienne en informatique à la recherche d'un emploi.
13. Vous êtes une femme musulmane de 30 ans qui est venue au Canada en tant que réfugiée victime des crimes de guerre qui sévissent dans son pays. Vous vivez avec trois autres femmes dans un petit appartement situé aux abords de la ville.
14. Vous êtes une femme russe de 25 ans qui est venue au Canada il y a six mois, grâce à l'aide de son mari canadien. Vous venez de vous séparer de lui parce qu'il est violent.
15. Vous êtes une femme canadienne handicapée de 35 ans d'origine japonaise. Vous vivez au rez-de-chaussée d'un immeuble à appartements situé au centre de la ville et vous utilisez un fauteuil roulant pour vous déplacer.
16. Vous êtes une politicienne blanche de 52 ans récemment mariée. Votre mari est un directeur de banque qui prend de plus en plus de contrôle sur vos finances personnelles. Il s'est récemment mis très en colère parce que vous aviez acheté un nouveau tailleur.
17. Vous êtes une francophone de 59 ans qui a récemment déménagé dans une agglomération majoritairement anglophone pour se rapprocher de sa fille. Il n'y a aucun service offert en français dans la ville.



Les femmes qui doivent travailler le soir ou la nuit, qui n'ont pas les moyens de s'acheter une automobile, qui doivent marcher ou utiliser les transports en commun pour se rendre au travail, à l'école ou aux services essentiels et celles qui participent à des activités éducatives, à des rencontres communautaires ou à d'autres activités le font souvent en dépit des risques qui y sont associés.

Environnements communautaires

L'activité liée aux identités a permis d'illustrer de quelle façon la peur et la violence influencent la participation des femmes à la vie communautaire. En effet, des études ont répertorié plus de 1000 stratégies utilisées par les femmes pour éviter le danger, telles que d'éviter de sortir seules le soir (ou de ne pas sortir du tout le soir), d'éviter de fréquenter certains quartiers et de prendre part à moins d'activités y compris les activités éducatives et professionnelles ainsi que les assemblées publiques :

- Les femmes sont huit fois plus susceptibles que les hommes de se priver d'une activité se tenant en soirée en raison de craintes pour leur sécurité;
- Soixante-huit pour cent des femmes verrouillent habituellement les portes de leur automobile lorsqu'elles conduisent (comparativement à 40 % des hommes);
- Cinquante-huit pour cent des femmes vérifient habituellement la banquette arrière de leur automobile avant d'y monter (comparativement à 33 % des hommes)¹⁴;
- Environ la moitié des femmes n'utilisent pas les transports en commun ni les stationnements souterrains en raison de craintes pour leur sécurité.

Par exemple, environ les deux tiers des femmes qui craignent de se promener seules après la tombée du jour indiquent qu'elles le feraient si elles se sentaient en sécurité.

*Statistics Canada
Violence Against Women
Survey, 1993*

Demandez à tous les membres de votre groupe de participer à l'exercice « Précautions et évitement » décrit à l'Activité 2. Cet exercice permettra d'illustrer les mesures prises quotidiennement par les femmes pour préserver leur sécurité et permettra aussi de découvrir quels sont les gestes qui sont devenus des « réflexes » chez les femmes, dans une société où sévit une criminalité dirigée contre elles.

ACTIVITÉ 2 : Précautions et évitement

Former de petits groupes et demander à une personne de chacun des groupes d'inscrire les résultats sur un tableau-papier. Demander aux participants d'énumérer certaines des choses qu'ils font quotidiennement pour préserver leur propre sécurité ou celle de leurs proches. Accorder 15 minutes aux groupes pour s'acquitter de cette tâche et leur demander de partager leurs résultats. Afficher les tableaux-papier sur le mur et discuter des résultats avec l'ensemble du groupe.

Bien entendu, la plupart des femmes éprouvent le besoin de prendre part aux activités de leur collectivité et beaucoup de celles qui choisissent de se priver de certaines activités en raison de craintes pour leur sécurité indiquent qu'elles agiraient autrement si elles ne ressentaient pas ces craintes. Par exemple, environ les deux tiers des femmes qui craignent de se promener seules après la tombée du jour indiquent qu'elles le feraient si elles se sentaient en sécurité¹⁵.

De plus, la plupart des femmes n'ont pas de choix quand il est question d'éviter des situations potentiellement dangereuses. Elles n'ont pas la possibilité de choisir où vivre, où faire leurs courses ni où étudier. Les femmes qui doivent travailler le

soir ou la nuit, qui n'ont pas les moyens de s'acheter une automobile, qui doivent marcher ou utiliser les transports en commun pour se rendre au travail, à l'école ou aux services essentiels et celles qui participent à des activités éducatives, à des rencontres communautaires ou à d'autres activités le font souvent en dépit des risques qui y sont associés. Plus de 40 % des femmes qui craignent de se promener seules lorsqu'il fait noir doivent le faire au moins une fois par semaine, si ce n'est tous les jours¹⁶.

Qu'est-ce qui fait qu'on ne se sent pas en sécurité dans certains endroits ou dans certaines situations? Nos perceptions en matière de sécurité dépendent de facteurs physiques, sociaux et institutionnels.

Bien que l'environnement physique ne cause pas en soi la violence envers les femmes, il peut créer des circonstances propices à la violence. Par exemple, des études sur les lieux où se produisent généralement les agressions sexuelles ont fait ressortir certaines conditions propices :

- la possibilité pour l'agresseur de prédire à quel moment et à quel endroit la victime potentielle va passer;
- la présence d'un endroit pour se cacher;
- un lieu fermé sur trois côtés;
- une visibilité restreinte;
- une route pouvant être empruntée par l'agresseur pour fuir¹⁷.

Les facteurs suivants sont souvent évoqués par les femmes pour expliquer leur peur de certains endroits:

- endroits mal éclairés;
- endroits isolés (il n'y a personne pour les aider en cas d'urgence);
- endroits où il est facile de piéger quelqu'un (tels que les ruelles, les allées, l'arrière des immeubles);
- endroits où quelque chose empêche de voir ce qu'il y a devant (tournants abrupts, murs);
- endroits présentant des graffitis hostiles.

Le moment de la journée et de l'année, ainsi que la présence ou l'absence de services de sécurité et d'urgence peuvent exacerber l'ensemble de ces facteurs.

Les femmes citent également, parmi les facteurs influençant leur sentiment de sécurité, le contexte de l'endroit et les gens qui y vivent, de même que les attitudes sociales. La connaissance des lieux, des gens et des normes sociales relatives à l'utilisation de l'espace par les femmes (par exemple, les femmes ne devraient pas sortir seules le soir), les attentes concernant les conséquences, ainsi que la connaissance des crimes commis à un endroit en particulier ou à des endroits semblables sont autant de facteurs qui influencent la perception des lieux et les décisions relatives à l'usage qu'il convient d'en faire.

La figure 2 illustre les lieux que les femmes considèrent comme dangereux et les facteurs associés à la peur de s'y trouver.





FIGURE 2 : EXEMPLES DE LIEUX OÙ LA SÉCURITÉ EST UNE PRÉOCCUPATION

LIEUX	FACTEURS ASSOCIÉS
<p>DOMICILE :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Violence au foyer • Isolement, fait d'être seul, mesures de sécurité inadéquates • Connaissance des crimes et de la violence commis dans le secteur
<p>TRAVAIL :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au travail • Sur la route pour se rendre au travail et pour en revenir le matin et le soir 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement, particulièrement la nuit lorsque peu de gens travaillent • Mesures de sécurité inadéquates • Harcèlement • Aménagement des lieux (voir ci-dessous)
<p>LIEUX PUBLICS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcs, sentiers, chemins • Stationnements • Autoroutes et routes secondaires • Rues et ruelles • Rues secondaires et allées • Quartiers commerciaux • Lieux de rendez-vous • Arrêts et gares d'autobus • Édifices publics et communautaires (entrées, couloirs, escaliers, ascenseurs, buanderies et salles de bain) 	<ul style="list-style-type: none"> • Isolement (fait d'être seul) • Sécurité inadéquate • Manque d'éclairage • Visibilité réduite en raison de différents facteurs y compris la présence de buissons, d'arbres, de clôtures hautes, de tournants abrupts • Obstacles bloquant les accès • Lieux où il est possible de se cacher et de piéger quelqu'un • Absence d'affichage • Absence d'accès aux services d'urgence (par exemple, aux téléphones) • Graffitis hostiles • Présence de gens perçus comme menaçants dans le secteur • Chiens et animaux sauvages



Les institutions qui oeuvrent dans nos collectivités (administration municipale, services d'éducation et de santé, etc.) ont la responsabilité d'offrir différents services. La façon d'offrir ces services ainsi que l'endroit et le moment où ils sont offerts influencent leur accessibilité, pour les femmes et les autres groupes vulnérables.

Les facteurs institutionnels ont une incidence majeure sur la participation des femmes aux différentes activités communautaires ainsi que sur leur utilisation des services. Les institutions qui oeuvrent dans nos collectivités (administration municipale, services d'éducation et de santé, etc.) ont la responsabilité d'offrir différents services. La façon d'offrir ces services ainsi que l'endroit et le moment où ils sont offerts influencent leur accessibilité, pour les femmes et les autres groupes vulnérables. Par exemple :

- Un établissement d'enseignement local peut être inaccessible aux femmes qui ont besoin de cours du soir s'il n'est pas desservi adéquatement par les transports en commun ou si les femmes ne s'y sentent pas en sécurité le soir;
- Les services de santé et les services sociaux dispersés sur le plan géographique peuvent être pratiquement inaccessibles pour les gens qui ne possèdent pas d'automobile;
- Les milieux de travail peuvent paraître et être peu sécuritaires en l'absence de politiques et de mesures destinées à prévenir le harcèlement et les agressions sexuelles;
- Les processus de prise de décision touchant la région, comme ceux qui ont cours dans les assemblées municipales, peuvent être inaccessibles pour beaucoup de membres de la collectivité en raison du caractère officiel des processus, de la langue, de l'horaire des rencontres, du lieu, de même qu'en raison de problèmes de réceptivité aux questions évoquées.



Cette situation touche particulièrement les petites collectivités rurales ou isolées dans lesquelles les problèmes de sécurité personnelle sont souvent exacerbés par des facteurs tels que l'isolement géographique et social, des services de transports en commun inadéquats ou inexistants, de mauvaises conditions économiques et sociales, le manque de services sociaux et de services d'urgence, de même que l'éloignement du travail, des loisirs et des services communautaires.

Dans une étude portant sur les femmes en milieu rural ayant été victimes d'agressions de la part de leur partenaire, on a observé que ces femmes poursuivaient ces relations de violence de cinq à sept ans plus longtemps que les femmes vivant en milieu urbain, en raison du manque de ressources et de l'éloignement des systèmes de soutien¹⁸. Lors d'une évaluation de la sécurité des femmes effectuée dans la région Boundary, une grande région rurale de la partie intérieure sud de la Colombie-Britannique, « le manque d'infrastructure et de capacité de réponse », ainsi que « des problèmes relatifs aux services fournis » ont été mentionnés comme les deux principales catégories de problèmes¹⁹.

Par conséquent, toute stratégie de sécurité communautaire visant la résolution efficace des problèmes de sécurité des femmes dans toute leur complexité, doit être intégrée; c'est-à-dire qu'elle doit tenir compte des facteurs physiques, sociaux et institutionnels associés à la sécurité des femmes.

Dans la section suivante, nous nous pencherons sur la stratégie intégrée proposée par le concept des collectivités plus sûres. Nous étudierons également le rôle de l'administration municipale et nous expliquerons pourquoi celle-ci est particulièrement bien placée pour fournir le leadership nécessaire à l'atteinte des objectifs en matière de sécurité communautaire.

ADMINISTRATION MUNICIPALE ET VOIX DES FEMMES

La sécurité des femmes comme enjeu communautaire

Nous pensons souvent aux coûts énormes qu'une victime de crime doit payer, mais nous ne pensons pas aussi souvent aux coûts collectifs que nous payons tous en tant que collectivité.

Les coûts financiers à eux seuls sont renversants. Statistique Canada estime que les coûts directs du crime atteignent 10 milliards de dollars chaque année. Cet argent est utilisé pour les services de police, les tribunaux et les services correctionnels. Les services de police absorbent plus de la moitié de ces 10 milliards de dollars et représentent une part importante du budget d'un grand nombre de municipalités²⁰.

Si les coûts indirects sont pris en compte (p. ex. : douleur et souffrances, jours de travail perdus), on estime que le crime et la violence coûtent 46 milliards de dollars aux Canadiens chaque année.

- Les agressions physiques et sexuelles de jeunes filles et de femmes au Canada coûtent environ 4,2 milliards de dollars par année à notre économie - cela comprend les coûts des soins médicaux, des jours de travail perdus et des services sociaux, et les coûts liés à la justice pénale²¹;
- Les coûts de santé générés par la violence envers les femmes représentent à eux seuls 1,5 milliard de dollars par année²², ce qui n'est pas surprenant étant donné que 43 % des femmes blessées par leurs partenaires ont besoin de soins médicaux. La violence est une cause importante de blessures, qui vont des coupures et des ecchymoses à la mort²³.

Les enfants témoins d'agressions sont beaucoup plus susceptibles :

- d'adopter un comportement agressif (intimidation, batailles);
- de connaître des troubles émotionnels (dépression, peur continuelle, anxiété);
- de se livrer à des activités criminelles (destruction de propriétés, vol et vandalisme);
- de connaître des difficultés sur les plans social et scolaire.²⁴





Toutes ces conséquences auront des coûts sociaux et économiques très élevés, et ce, dans l'immédiat et plus tard. La peur, la perte de mobilité et la méfiance des gens à l'égard des voisins ont des effets extrêmement néfastes sur la vitalité de la collectivité. Lorsque les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables considèrent leur environnement physique et social comme dangereux, ils ne peuvent participer librement aux activités de la collectivité, profiter des possibilités d'emploi ou d'instruction ou s'engager dans les processus décisionnels locaux. Le prix à payer est donc très élevé, tant pour la personne que pour la collectivité.

Qu'est-ce qu'une collectivité sûre?

Comme caractéristique essentielle, la collectivité sûre offre à tous ses citoyens - peu importe leur sexe, leur race, leur âge, leur orientation sexuelle, leur langue, leur revenu ou leurs aptitudes – la possibilité de participer pleinement et librement à la vie communautaire sous toutes ses formes. Il faut donc que les citoyens se sentent et soient en sécurité et qu'ils aient l'occasion de participer de façon concrète aux processus décisionnels locaux.

Chaque collectivité élaborera sa propre vision d'une collectivité sûre. Par exemple, la région Boundary de l'intérieur sud de la Colombie-Britannique a décidé que :

Une collectivité sûre est une collectivité qui favorise, à la maison, à l'école et dans la collectivité, un niveau de sécurité fondé sur le respect mutuel et sur l'acceptation et la valorisation de chacun²⁵.

La stratégie de sécurité communautaire de Toronto s'appuie sur la vision selon laquelle :

- Dans une ville sûre - la criminalité – telle que mesurée à partir des rapports faits à la police et des sondages de victimisation – est à la baisse;
- Dans une ville sûre - le nombre de gens qui se sentent plus en sécurité qu'auparavant dans leur quartier et au centre-ville est à la hausse;
- Dans une ville sûre - les gens connaissent leurs voisins et utilisent les services d'entraide;
- Dans une ville sûre - les gens ont confiance en leurs services municipaux, tels que les services de police, d'entretien des espaces publics et de transport en commun, et en leurs conseillers municipaux;
- Dans une ville sûre - les gens acceptent la diversité et sentent que tout le monde est traité de façon équitable;
- Dans une ville sûre - les gens ont foi en l'avenir de leur ville²⁶.

ACTIVITÉ 3 : Imaginer une collectivité sûre

Présentez le scénario suivant aux participants et demandez-leur de travailler en petits groupes de trois à six personnes et d'inscrire leurs réponses sur un tableau-papier : « Demain matin, vous vous réveillerez et un miracle se sera produit. Votre collectivité est maintenant parfaitement sûre. Vous ne saurez pas de quelle façon ce miracle s'est produit, mais vous saurez que la collectivité est différente. Qu'est-ce qui a changé? Qu'est-ce que vous faites différemment? N'inscrivez pas ce qui n'ARRIVE PAS (ex. : il n'y a pas de violence envers les femmes), mais bien ce qui SE PRODUIT (ex. : la maison d'hébergement pour les femmes est maintenant une maison ordinaire) ». Vos observations pourront constituer la base de vos objectifs pour édifier une collectivité plus sûre.

Les collectivités ont défini des centaines d'objectifs pouvant contribuer à édifier une collectivité plus sûre. Les grandes catégories présentées ci-dessous s'inspirent d'ateliers tenus dans le cadre du Women and Community Safety Project (projet Femmes et sécurité communautaire).

La peur, la perte de mobilité et la méfiance des gens à l'égard des voisins ont des effets extrêmement néfastes sur la vitalité de la collectivité.

Lorsque les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables considèrent leur environnement physique et social comme dangereux, ils ne peuvent participer librement aux activités de la collectivité, profiter des possibilités d'emploi ou d'instruction ou s'engager dans les processus décisionnels locaux.

Le prix à payer est donc très élevé, tant pour la personne que pour la collectivité.

Les municipalités
représentent le palier de
gouvernement le plus
proche des citoyens; elles
sont donc très bien placées
pour travailler avec les
groupes locaux dans le but
de mettre sur pied des
programmes
communautaires efficaces

*Fédération canadienne des
municipalités, 2000*



Exemples d'objectifs liés à l'édification de collectivités plus sûres

- Une collectivité plus sûre est une collectivité où nous nous sentons en sécurité;
- Une collectivité plus sûre est une collectivité où nous nous sentons en sécurité en public, le jour comme la nuit;
- Dans une collectivité plus sûre, les femmes, les enfants, les aînés et les autres personnes vulnérables sont finalement à l'abri de la violence et des agressions, tant de la part des personnes qu'ils connaissent que des inconnus;
- Une collectivité plus sûre est une collectivité vibrante et diversifiée;
- Une collectivité plus sûre est accessible;
- Une collectivité plus sûre offre de bons services et de bonnes infrastructures;
- Une collectivité plus sûre possède des habitations adéquates pour tous;
- Dans une collectivité plus sûre, les milieux de travail sont exempts de violence et de harcèlement;
- Une collectivité plus sûre est une collectivité où tout le monde est apprécié à sa juste valeur et où il n'existe aucune discrimination;
- Dans une collectivité plus sûre, toutes les ressources – humaines, physiques et sociales – sont libérées pour être utilisées de manière plus productive.

Le concept des collectivités plus sûres

La peur que les femmes ressentent vis-à-vis de la violence et les expériences de violence qu'elles ont vécues, de même que les conséquences de celles-ci sur leur participation à la vie communautaire, ont été le catalyseur des premières initiatives axées sur des villes sûres au Canada²⁷. Le concept des collectivités plus sûres pour la prévention du crime a été élaboré à la suite de la constatation selon laquelle il était nécessaire de se concentrer sur les problèmes de sécurité personnelle des femmes, et que la résolution de ces problèmes mènerait à la création de collectivités plus sûres pour tous les citoyens.

Les problèmes particuliers aux femmes doivent être entièrement reconnus et intégrés dans la stratégie communautaire globale afin d'aborder tout l'éventail du crime, de la victimisation et de la peur et afin de bâtir des collectivités qui offrent des chances équitables aux femmes et aux autres groupes vulnérables de notre société.

Le fait de se concentrer sur les problèmes particuliers aux femmes permettra de faire en sorte que les collectivités soient en fin de compte plus sûres pour tout le monde. Il est important de comprendre que l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, si nous rendons tous les immeubles publics accessibles aux personnes handicapées, nous les rendrons également plus faciles d'accès aux aînés, aux personnes avec des

poussettes et aux gens à mobilité réduite. Cependant, si nous ne rendons ces immeubles publics accessibles qu'aux gens sans handicap, nous ne les rendons pas plus faciles d'accès à ces groupes. Un concept non-sexiste pour des collectivités plus sûres échouerait car il ne reconnaîtrait pas le fait que certains groupes sont particulièrement vulnérables et que c'est à partir de leur point de vue que les collectivités doivent être évaluées.

Le concept des collectivités plus sûres permet d'aborder de façon efficace la nature complexe des problèmes de sécurité personnelle des femmes en intégrant un éventail de mesures physiques, sociales et institutionnelles. Ce concept reconnaît que :

- la collectivité est le pivot d'une prévention efficace du crime;
- la collectivité doit cerner les besoins à court et à long terme, et y répondre;
- les efforts pour lutter contre le crime devraient rassembler des personnes provenant de différents secteurs;
- les stratégies de prévention du crime doivent être soutenues par la collectivité tout entière;
- la prise en compte du sexe est nécessaire à une analyse en profondeur du crime, de la peur et de la victimisation.





Il y a deux grandes catégories de stratégies de prévention du crime :

La prévention du crime situationnel –

des stratégies qui tentent de réduire les occasions de crime, de victimisation et de peur;

La prévention du crime par le biais du développement social

des stratégies qui mettent l'accent sur les causes profondes du crime, de la victimisation et de la peur.

Le concept des collectivités plus sûres intègre un mélange de stratégies à court et à long termes provenant de chacune de ces deux catégories. Ainsi, une initiative globale pour une collectivité plus sûre comporterait une gamme de mesures visant à opérer des changements physiques, sociaux et institutionnels (tels que ceux décrits en détail dans les sections quatre et cinq).

Il est essentiel que ce travail soit effectué au niveau local et qu'il soit encadré par un processus communautaire coopératif.

Les administrations municipales occupent une position de choix pour fournir le leadership nécessaire à une stratégie de sécurité communautaire durable et intégrée qui s'attaque aux problèmes de sécurité personnelle des femmes. À vrai dire, d'un bout à l'autre du Canada, les administrations municipales reconnaissent de plus en plus que la sécurité communautaire constitue un enjeu fondamental en matière de qualité de vie - une collectivité sûre est une collectivité habitable, saine et viable sur le plan économique.

Administrations municipales et collectivités plus sûres

Les administrations municipales peuvent jouer – et jouent – le rôle très important de fournir des collectivités sûres et de contribuer à prévenir la violence envers les femmes, puisqu'elles ont la responsabilité de fournir des services et d'agir à titre de leader de la collectivité.

Les administrations municipales gèrent un éventail de services communautaires dont elles sont responsables. Ces services diffèrent d'une province à l'autre et selon qu'il s'agit d'une municipalité ou d'un district régional²⁸.

Presque chaque fonction de l'administration municipale est liée d'une façon quelconque à la sécurité publique et à l'accès aux services; les fonctions les plus évidentes sont les services de police, de protection contre l'incendie et de planification d'urgence. Cependant, d'autres responsabilités et services de l'administration municipale ont des effets importants sur la sécurité personnelle et l'accès aux services. Ils comprennent:

- l'éclairage public;
- les routes et trottoirs;
- la signalisation;
- la réglementation de la circulation;
- les parcs et installations et les programmes récréatifs;
- le transport en commun;
- la planification et l'aménagement du territoire.

Les administrations municipales peuvent également mettre sur pied des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement, des organismes à but non lucratif et des groupes du secteur privé. Voici quelques exemples :

- entente d'utilisation conjointe pour les installations et les programmes qui pourraient ne pas pouvoir être fournis par un seul organisme, comme les programmes de loisir et d'éducation de voisinage;
- transport en commun;
- planification d'urgence;
- coopératives d'habitation abordables;
- programmes de services de garde;
- salles de réunion et autres ressources mises à la disposition de groupes de bénévoles.



Les administrations municipales peuvent également :

- soutenir, en principe, les actions et les initiatives visant à aider la collectivité et d'autres organismes;
- défendre les intérêts de la collectivité, en son nom, de concert avec d'autres institutions, aux niveaux local, provincial et fédéral;
- agir en tant que leader en adoptant des valeurs qui favorisent une collectivité plus sûre.

Administrations municipales et collectivités plus sûres : Le Cowichan Valley Regional District à la Union of BC Municipalities

« ATTENDU QUE les recherches communautaires de même que les recherches à l'échelle nationale et provinciale ont permis d'établir l'étendue et les effets du crime et de la violence envers les femmes et les enfants dans leurs foyers, leurs milieux de travail et leurs collectivités;

ATTENDU QUE la violence envers les femmes et les enfants produit des effets dévastateurs qui touchent tous les membres de la collectivité;

ATTENDU QUE le leadership municipal est essentiel pour atteindre l'égalité et mettre fin à la violence;

IL EST RÉSOLU que la Union of British Columbia Municipalities demande instamment à ses membres de prendre des mesures permanentes visant à prévenir la violence dans les collectivités et à promouvoir des collectivités où tous les citoyens peuvent utiliser librement les espaces publics, jour et nuit, sans avoir peur d'être victimes de violence et où les citoyens, y compris les femmes et les personnes avec des besoins particuliers, sont à l'abri de la violence:

a) en s'assurant que toutes les politiques et tous les programmes municipaux et régionaux, y compris les plans d'aménagement officiels, appuient la sécurité personnelle et publique;

b) en adoptant des principes directeurs en matière d'aménagement à l'égard des problèmes de sécurité et en utilisant ces directives dans son évaluation des plans d'aménagement officiels des collectivités. »

COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT,
PROCÈS VERBAL DU COMITÉ, 23 JUIN 1999

Sécurité des femmes et responsabilités de l'administration municipale

Les responsabilités traditionnelles des administrations municipales, telles que la qualité de l'eau potable, la réglementation de la circulation, la conception des rues visant à assurer la sécurité des véhicules et des piétons, l'acquisition de terres pour en faire des parcs et la création de programmes de loisirs sont toutes justifiées par la nécessité d'assurer le bien-être des résidents de la collectivité.

Au fur et à mesure que les besoins de la collectivité changent, des mesures sont prises afin d'accroître ou d'améliorer ces services selon les besoins. Par exemple, depuis la récente prise de conscience des besoins des personnes handicapées, on assiste au retrait des obstacles sur les propriétés publiques, en particulier dans les rues (p. ex. : rampes d'accès) et les immeubles publics (p. ex. : accès aménagés pour les fauteuils roulants).

Ces changements résultent d'une reconnaissance croissante des besoins des personnes handicapées et du fait que les administrations municipales ont compris qu'il s'agissait d'une priorité. Concrètement, appuyer la sécurité communautaire au profit des femmes ou appuyer l'accès facile pour les personnes handicapées est très semblable. Il s'agit de comprendre et de reconnaître que la sécurité personnelle des femmes et des autres groupes marginalisés

représente un aspect essentiel de la vie communautaire et que l'administration municipale, au même titre que le reste de la collectivité, a un rôle important à jouer.

Par exemple, la politique suivante, adoptée par le District of North Vancouver, illustre à la fois la reconnaissance de la sécurité des femmes comme une priorité communautaire et l'engagement envers cette priorité.

Il est également important d'intégrer cette priorité dans les mécanismes qui déterminent la façon dont les décisions sont prises. Les mesures directes adoptées par l'administration municipale, les processus encadrant la prise de décision de même que la répartition du temps du personnel reflètent les priorités et les normes établies par le Conseil par le biais du plan d'aménagement officiel et des autres règlements qui sont décrits ci-dessous.

POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE LA VIOLENCE DE NORTH VANCOUVER

« Le District of North Vancouver reconnaît que la violence est un problème insidieux qui comporte des effets dévastateurs touchant tous les résidents, et que la violence envers toute personne est inacceptable.

En outre, le District reconnaît que les femmes constituent le groupe qui court le plus de risques d'agression, et que les groupes de femmes les plus vulnérables sont les femmes appartenant aux minorités visibles, les femmes autochtones et les femmes handicapées. »

*District of North Vancouver,
le 26 août 1996*

Le plan d'aménagement officiel

« L'urbanisme influence la façon dont les gens vivent leur vie et a une incidence sur la qualité de vie, la santé et le bien-être. Il joue un rôle clé pour déterminer où les gens peuvent vivre, travailler, faire les courses et se divertir.

La planification peut aider soit à créer, soit à retirer des obstacles à l'accès aux installations, qu'il s'agisse d'installations communautaires, commerciales, de travail, de logement, d'éducation ou de loisirs. »

*Royal Town Planning Institute
Advice Note No. 12,
« Planning for Women »,
janvier 1995*

Le plan d'aménagement officiel (PAO) est le document qui établit le cadre qui sera utilisé pour la prise de décision à propos de l'évolution future d'une collectivité et qui représente, à ce titre, un endroit pour la collectivité où exprimer ses normes et ses priorités.

La planification peut influencer le développement économique, la conception et la promotion immobilières, les programmes de loisirs et les parcs mis à la disposition des citoyens, les transports en commun, la conception et l'entretien des installations publiques de même que la gestion des programmes dont l'administration municipale a la charge.

Les lois provinciales établissent le contenu minimal que doivent comporter les plans d'aménagement officiels, qui varie selon les territoires. La *Local Government Act* de la Colombie-Britannique, par exemple, définit actuellement le contenu minimal comme comprenant : l'emplacement, l'importance, le type et la densité du complexe d'habitation; l'aménagement du territoire proposé pour ce qui concerne les services commerciaux, récréatifs, institutionnels, agricoles et publics, de même que les installations publiques, y compris les écoles, les parcs et les sites d'enfouissement des déchets.

Cette loi définit les exigences de la politique en matière d'habitations abordables, de logements locatifs et de logements adaptés, et elle permet également l'inclusion de politiques ayant trait aux besoins sociaux, au bien-être social et au développement social.

Le PAO peut reconnaître et aborder un grand nombre d'aspects de la problématique de la sécurité personnelle des femmes et peut jouer un rôle important en appuyant, directement et indirectement, tous les éléments qui contribuent au bien-être social des collectivités.

Les plans d'aménagement officiels sont évalués périodiquement, et le processus de révision des PAO représente une occasion d'intégrer les opinions des femmes dans les processus de l'administration municipale. Cela peut être fait de différentes façons. Par exemple, les résultats des projets d'évaluation de la sécurité communautaire ont été utilisés comme base pour élaborer les sections Sécurité communautaire et Politique sociale des nouveaux plans lors des révisions de PAO réalisées dans le Cowichan Valley Regional District.

Dans le District of North Cowichan, le sujet de la santé et de la sécurité communautaires a été intégré directement dans le processus de révision des PAO. Le processus comprend une étude de base sur la « santé et la sécurité communautaires » et l'inclusion de questions concernant la santé et la sécurité communautaires dans leur enquête communautaire et dans les assemblées publiques de quartier.

Dans un secteur du Cowichan Valley Regional District où l'on ne prévoyait pas réviser le PAO avant un certain temps, le directeur régional a engagé des démarches en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une modification au règlement du plan actuel²⁹.

Les ressources suivantes seront particulièrement utiles pour aborder les questions de sécurité communautaire par le biais du PAO et d'autres règlements :

A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments de la ville de Toronto.

Planning for Safer Communities : a guide to planning for safety of women and children in small and rural communities de la Cowichan Women Against Violence Society (voir bibliographie).

Politiques en matière de plans

Les politiques constituent le véhicule grâce auquel le Conseil, dans son plan d'aménagement officiel, exprime ses intentions en ce qui a trait à la façon dont la collectivité devrait évoluer dans l'avenir, selon les conditions existantes et les objectifs de la collectivité. Elles figurent dans le PAO et dans d'autres sous-plans pouvant traiter de questions particulières (telles que les priorités dans le domaine récréatif ou la santé environnementale) ou de segments précis de la collectivité (tels que les quartiers).

Les politiques peuvent tenir compte des objectifs liés aux collectivités plus sûres :

- en établissant des critères et des directives qui feront en sorte que le type et l'emplacement des projets favorisent la sécurité individuelle et communautaire, et qu'ils s'adressent à toutes les classes de la population (par exemple, voir les listes d'évaluation des annexes F et G);
- en encourageant les partenariats avec d'autres paliers de gouvernement, des entreprises privées et des groupes communautaires en vue de fournir des installations qui puissent accueillir des logements abordables, des parcs, des installations récréatives, des services de garde abordables et d'autres services sociaux;
- en établissant des priorités concernant la fourniture de services et d'installations, pour que tous les secteurs soient desservis et que tous les groupes d'utilisateurs puissent profiter des services de manière équitable. Par exemple, en reconnaissant que les loisirs constituent un aspect essentiel de la santé des jeunes et en appuyant la prévention du crime, des priorités peuvent être établies pour que des installations et des programmes.



Le règlement de lotissement régleme les normes des services au terrain et en fait une condition de lotissement, définissant les exigences qui assurent la qualité des routes, l'alimentation en eau, les services d'égouts et le drainage. Il permet de s'assurer que le complexe d'habitation est accessible aux groupes particuliers, y compris aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants, et que la sécurité personnelle de ces derniers est assurée.



- en prévoyant des mécanismes pour recueillir l'opinion de groupes d'utilisateurs précis, afin d'en assurer une représentation adéquate dans les processus décisionnels;
- en interdisant l'exclusion de certains types d'utilisations du sol dans d'autres règlements, de façon à réduire les obstacles empêchant la fourniture de services essentiels et d'autres services sociaux comme des maisons d'hébergement et de transition. Par exemple, le règlement de zonage du secteur E du Cowichan Valley Regional District stipule: « Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, les usages suivants sont permis dans toutes les zones: (a) services publics (b) parcs publics (c) foyers de groupe pour les personnes handicapées mentalement ou physiquement ou les personnes de plus de 55 ans (d) résidence temporaire exploitée par une société à but non lucratif ou autorisée ou exploitée par un organisme provincial ou fédéral³⁰. »

Mécanismes de réglementation

Les mécanismes de réglementation peuvent comprendre des règlements sur le zonage, le contrôle de l'aménagement, le lotissement, la nuisance et le bruit.

Le règlement de zonage contrôle les types d'utilisation et d'activités convenant à des secteurs particuliers et régleme la taille,

la hauteur, les densités et les marges de recul des bâtiments. Grâce à ce règlement, certains usages particuliers peuvent être appuyés : petits appartements qui fournissent un logement abordable, entreprises à domicile grâce auxquelles des emplois sont créés, par exemple.

Dans certains secteurs, le règlement peut permettre des usages pour des foyers de groupe et des maisons de transition afin de favoriser la prévention de la violence, et peut désigner des terrains pour certains usages (p. ex. : résidentiel ou espaces verts).

Le règlement de lotissement réglemente les normes des services au terrain et en fait une condition de lotissement, définissant les exigences qui assurent la qualité des routes, l'alimentation en eau, les services d'égouts et le drainage. Il permet de s'assurer que le complexe d'habitation est accessible aux groupes particuliers, y compris aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants, et que la sécurité personnelle de ces derniers est assurée.

Le règlement de contrôle de l'aménagement peut aborder des

éléments précis et établir des critères relatifs à l'aménagement paysager et aux écrans ainsi qu'aux normes de signalisation et de stationnement afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité des lieux. Par exemple, le règlement peut stipuler que le stationnement doit être conçu de façon à réduire les possibilités de crime en étant éclairé adéquatement et en ne comportant aucune zone où les criminels pourraient se cacher ou piéger leur victime.

D'autres règlements peuvent traiter de problèmes précis et fournir des directives sur divers sujets comme les lieux insalubres et le retrait de graffitis, le bruit et la nuisance, et le contrôle des chiens (un problème de sécurité important pour certaines personnes des secteurs ruraux).



« Les femmes ont un rôle vital à jouer pour façonner les collectivités. Elles ont une perspective et des façons différentes de communiquer qui sont très utiles aux processus de planification et de participation du public. »

« Malgré leur expertise de la création de collectivités, les femmes ne sont pas assez consultées quand des changements sont faits à la collectivité. En fait, de nombreux aspects des processus de planification municipale, en plus de ne pas considérer le point de vue des femmes, créent par inadvertance des obstacles à la participation des femmes. »

*Planning Ourselves
In Group 1994, p.5*



Les politiques à l'oeuvre

En vue d'intégrer des considérations de sécurité personnelle et publique au PAO et aux responsabilités quotidiennes de l'administration municipale, il faut une compréhension des enjeux, des renseignements de base et des données, ainsi que des opinions du public.

Les questions de base qui doivent être posées sont: De quelle façon les femmes et les membres des autres groupes vulnérables utilisent-ils et ont-ils besoin d'utiliser leurs collectivités? Quels sont les obstacles auxquels ils se heurtent et comment peut-on y remédier par le biais de l'aménagement matériel et du développement social?

Le fait d'examiner les questions de développement communautaire à travers une « lentille » axée sur la sécurité des femmes aide les décideurs à comprendre de quelle façon les décisions peuvent toucher non seulement les femmes, mais également d'autres groupes marginalisés de la collectivité. Par exemple, les questions suivantes pourraient faire partie d'une liste visant à évaluer les nouveaux projets :

- Quel est le contexte du projet (c.-à-d. le secteur dans lequel il est projeté) et quels sont les éléments présents (ou absents) qui auront des conséquences sur le crime et la sécurité des femmes?
- Quels sont les utilisateurs actuels et proposés du lieu et prévoit-on des conflits?
- De quelle façon les femmes et les enfants utilisent-ils – et utiliseront-ils – ce secteur le jour et la nuit?
- Quelles sont leurs préoccupations en matière de sécurité personnelle?
- Quels sont les éléments de la proposition qui contribueront à améliorer la sécurité personnelle ou qui y nuiront?
- De quelle façon le projet modifiera-t-il le besoin de services communautaires?
- Existe-t-il des plans pour la gestion et la sécurité?

Leadership de l'administration municipale concernant la promotion de collectivités plus sûres

Une composante essentielle de tout effort communautaire visant à prévenir le crime est l'intégration de la sécurité des femmes dans le processus de planification et de développement communautaires. Afin d'être couronnés de succès, ces efforts doivent être globaux et coordonnés. L'administration municipale est bien placée pour fournir le leadership nécessaire.

Cependant, l'ajustement entre le travail des groupes de femmes locaux et le travail de l'administration municipale n'a pas toujours été facile. La liste d'évaluation ci-dessous illustre certains créneaux dans lesquels les administrations municipales peuvent, et devraient, s'investir activement dans le but de donner la priorité à la prévention de la violence envers les femmes dans leurs collectivités. Cette liste d'évaluation peut être utilisée à la fois comme point de départ et comme point de repère lors de l'évaluation du niveau d'engagement de l'administration municipale dans les efforts menés par la collectivité en ce qui a trait à la sécurité des femmes.





Promouvoir la sécurité des femmes : une liste d'évaluation pour les administrations municipales

Adapté du sondage *Urban Safety and Crime Prevention Program* de 1993 de la Fédération canadienne des municipalités, *Safer Communities for Women*. 1995.

Les éléments suivants ont-ils été mis en place dans votre municipalité?

I. ENGAGEMENT PUBLIC

- Adoption d'un principe faisant de la sécurité personnelle des femmes une priorité dans toutes les prises de décision à l'échelle municipale.
- Mécanismes de promotion de la sécurité personnelle des femmes et des enfants (p. ex. : comités, groupes de travail du personnel).
- Exercices de sensibilisation du public pour informer les citoyens des initiatives municipales concernant la sécurité.

II. PARTENARIATS

- Partenariats avec des entreprises ou d'autres organismes du secteur privé pour travailler de concert dans le but de rendre la municipalité plus sûre pour les femmes.

III. RELATIONS HUMAINES

- Politique en matière de harcèlement sexuel (formation et stratégies de sensibilisation pour tous les employés comprises).
- Programmes d'aide aux employés pour appuyer les membres du personnel touchés par la violence familiale (p. ex. : counseling).
- Programmes éducatifs sur les problèmes de violence et la prévention pour le personnel de service.
- Examen des emplois municipaux en ce qui a trait à la sécurité personnelle quand l'isolement physique, le travail du soir et le contact avec des clients mécontents représentent un facteur à prendre en considération.
- Évaluation des lieux de travail en ce qui a trait à la sécurité personnelle des employés et des clients.

IV. PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

- Stratégie visant à intégrer la sécurité personnelle des femmes et des enfants dans le plan d'aménagement officiel.
- Établissement de règlements d'aménagement et de zonage qui se rapportent particulièrement à la sécurité personnelle des femmes et des enfants. Par exemple : directives de conception pour les nouveaux complexes, plans d'aménagement et concepts, éclairage, signalisation etc.; dispositions concernant le transport, l'accessibilité; fourniture équitable de services tels que les loisirs; logements sûrs et abordables.

- Liste d'évaluation de la sécurité pour les demandes de projets de lotissement.
- Formation pour les représentants élus, les planificateurs, les inspecteurs des bâtiments et les agents chargés de faire respecter les règlements.
- Programme d'évaluation de la sécurité des espaces publics.

V. TRANSPORT PUBLIC

- Campagne d'éducation du public adressée aux usagers afin de promouvoir les caractéristiques de sécurité intégrées au système de transport.
- Politique visant à faire participer les femmes à la conception d'arrêts d'autobus et de métro, de circuits et d'abris.
- Plan pour installer des téléphones, de l'éclairage ou des voies de sorties aux abris et aux arrêts d'autobus.
- Programme d' « arrêt sur demande » (permettant aux passagers de descendre quand ils le demandent).
- Une formation pour les conducteurs d'autobus sur la façon de réagir à des cas d'attaque et de harcèlement, et de les signaler.
- Évaluation de la sécurité du système et des circuits de transport en commun.

VI. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Participation ou soutien de l'administration municipale à :

- Programme d'éducation du public sur la sécurité des femmes.
- Programmes qui fournissent des services aux victimes et aux auteurs de violence.
- Programmes qui aident les organismes offrant des services d'éducation ou des services aux victimes de violence (y compris maisons de transition et abris).

VII. SERVICES DE POLICE ET D'URGENCE

- Politique de partenariat communautaire avec la police afin d'assurer la liaison continue entre les groupes et les organismes qui offrent du soutien et des services aux femmes.
- Directives et protocole déterminant la façon de procéder des policiers en cas d'appels pour agression sexuelle et violence familiale.
- Révision des mesures d'urgence pour s'assurer que les victimes de violence sont prises en compte.

VIII. LIAISON ET COORDINATION INTERDÉPARTEMENTALES

- Interdépartemental signifie, dans ce contexte : ayant trait à la coordination des efforts à l'échelle municipale en vue de diminuer la violence envers les femmes et de remédier à la fragmentation des services et du financement.

ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Le Conseil a comme objectif de promouvoir des collectivités où tous les citoyens peuvent utiliser les espaces publics librement, le jour et le soir, sans avoir peur de la violence, et où les gens, y compris les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins spéciaux, sont à l'abri de la violence. En conséquence, le Conseil doit :

- a) s'assurer que tous les programmes et politiques du CVRD appuient la sécurité personnelle et publique;
- b) adopter des principes directeurs d'aménagement en matière de sécurité et utiliser ces directives dans son évaluation des plans d'aménagement officiels.

*Cowichan Valley
Regional District, 1999*

Les processus existants posent souvent des obstacles à la participation d'un grand nombre de personnes.

L'horaire et la structure des réunions publiques, le langage formel et le jargon, les problèmes de garde des enfants et de transport de même que les questions d'accessibilité (p. ex. : physique ou liée à la culture ou à la langue) peuvent rendre la participation difficile ou en faire une perspective intimidante pour un grand nombre de personnes.



L'opinion des femmes en ce qui a trait à la planification communautaire

La section deux a établi la nécessité d'intégrer les expériences vécues par les femmes de même que leurs préoccupations dans la compréhension que la collectivité a des problèmes liés au crime. Cela est aussi vrai pour ce qui concerne la planification et le développement communautaires. Il faut pour cela procéder à la collecte des données pertinentes et s'assurer que les femmes sont convenablement représentées dans les consultations publiques.

Les renseignements de base et les données qui aideront à comprendre les problèmes concernant la sécurité des femmes peuvent inclure le nombre d'appels faits aux lignes d'écoute téléphonique ainsi que le nombre de personnes accueillies dans les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et dans les maisons de transition. D'autres sources peuvent comprendre le secteur de la santé de même que les organismes communautaires qui viennent en aide aux femmes handicapées, aux immigrantes, aux

lesbiennes, aux autochtones, aux femmes âgées, aux adolescentes, aux jeunes femmes, etc.

Les renseignements sur les préoccupations de sécurité personnelle et les effets de ces préoccupations sur la capacité des femmes à participer à la vie communautaire peuvent, et devraient, être obtenus par le biais d'un éventail de méthodes de consultation. Celles-ci seront abordées en détail dans la Section quatre.

Des obstacles à la participation

Dans toute démarche de planification communautaire, la consultation du public est reconnue comme première étape et étape essentielle lorsqu'il s'agit de s'assurer que les décisions portant sur le développement actuel et futur reflètent les besoins et les désirs du public. Dans cette perspective, le processus est tout aussi important que les résultats, puisque c'est le processus qui déterminera quelles seront les questions qui seront posées et quelles seront les personnes dont les besoins et les préoccupations seront entendus.

Comme nous l'avons démontré ailleurs, si nous voulons parvenir à créer des collectivités plus sûres pour tous, il est absolument essentiel d'obtenir la participation des personnes qui sont les plus vulnérables à la violence quand il s'agit de traiter des problèmes de sécurité communautaire et de prévention du crime.

Cependant, les processus existants posent souvent des obstacles à la participation d'un grand nombre de personnes. L'horaire et la structure des réunions publiques, le langage formel et le jargon, les problèmes de garde des enfants et de transport de même que les questions d'accessibilité (p. ex. : physique ou liée à la culture ou à la langue) peuvent rendre la participation difficile ou en faire une perspective intimidante pour un grand nombre de personnes.

Le manque de participation est souvent considéré, à tort, comme un manque d'intérêt. En fait, les gens sont occupés et ont une multitude de responsabilités qui comprennent la famille, le travail et les activités de bénévolat. Ils ont des craintes concernant la sécurité qui vont du fait d'aller aux

réunions et d'en revenir au fait de devoir prendre la parole devant un public et des caméras pour exprimer leur opinion. Ils peuvent également se demander si leur participation changera quelque chose³¹.

Dans la prochaine section, nous décrivons brièvement les nombreux obstacles à la participation répertoriés par les participants de l'atelier communautaire et nous fournissons des suggestions détaillées visant à faire disparaître ces obstacles. Nous suggérons ci-dessous un point de départ, à la fois pour les organismes de services aux femmes et pour les administrations municipales.



La participation de la collectivité constitue la clé du succès quand il s'agit d'élaborer une stratégie de sécurité communautaire efficace répondant aux besoins des femmes et des autres groupes vulnérables.

Elle permet l'étude des environnements communautaires selon la perspective des personnes les plus vulnérables à la violence. Elle permet également de faire participer ces groupes de façon efficace à l'identification des problèmes et à la mise en application de solutions.

Les femmes et les organismes de services aux femmes peuvent commencer par :

- téléphoner ou écrire à leur administration municipale et lui laisser savoir que les problèmes de sécurité personnelle des femmes dans leur collectivité leur tiennent à cœur et méritent qu'on les examine;
- s'informer au sujet des processus de planification dans la collectivité et communiquer avec l'agent de planification communautaire;
- fournir des renseignements sur leurs services au moins une fois par année aux divers conseils et au personnel-clé afin de les informer des problèmes de violence envers les femmes;
- parler aux gens de leur quartier ou de leur collectivité et former un groupe qui favorisera la participation des femmes.

Les représentants élus et le personnel peuvent commencer par :

- faire un effort concerté pour communiquer avec les organismes de services aux femmes dans le but de leur demander de fournir leur avis au cours des processus décisionnels;
- rendre les consultations publiques plus accessibles et moins intimidantes;
- prendre en compte les besoins en matière de garde d'enfants, de transport et d'accessibilité;
- produire des renseignements accessibles sur les fonctions de l'administration municipale et sur les processus de planification (p. ex. : langage clair, formats différents, différentes langues).

Les administrations locales peuvent jouer un rôle très important non seulement en étant réceptives aux problèmes qui leur sont présentés, mais également en prenant la tête des efforts communautaires et des initiatives visant à promouvoir la sécurité des femmes. Les prochaines sections porteront sur les façons dont les administrations municipales et les organismes de services aux femmes peuvent collaborer. La Section quatre porte principalement sur la démarche visant à créer les partenariats nécessaires à la collaboration. Elle comporte également quelques conseils sur la façon de comprendre les préoccupations concernant la sécurité des femmes et présente le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes) comme instrument d'évaluation des environnements communautaires. La mise en application et la durabilité sont abordées à la Section cinq.

SECTION QUATRE

TRAVAILLONS ENSEMBLE POUR CHANGER LES CHOSES

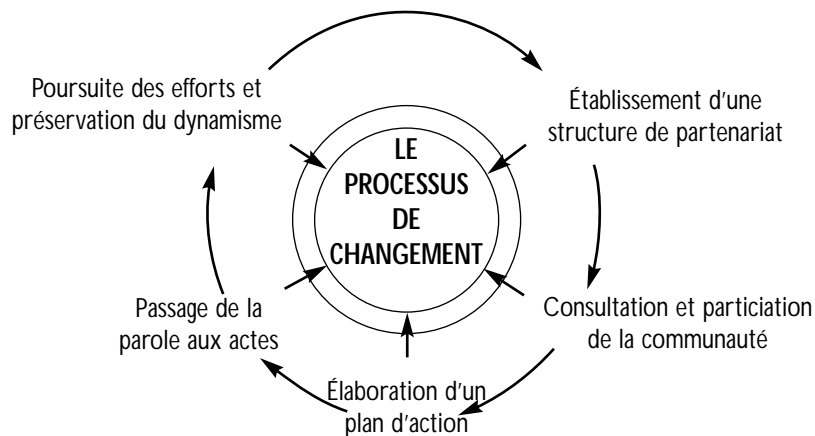
Recette de succès

Le processus décrit dans cette section est basé sur les expériences des petites collectivités rurales ou isolées qui travaillent à l'élaboration de stratégies communautaires centrées sur la sécurité des femmes. Un partenariat durable, des ressources adéquates et un programme établi mené par un responsable de projet constituent les clés du succès.

Les éléments essentiels du processus permettant d'édifier, de façon durable, des collectivités plus sûres pour les femmes sont les suivants :

- un solide leadership et un partenariat regroupant l'ensemble de la collectivité;
- une participation active de la collectivité reflétant la perspective des personnes les plus vulnérables à la violence;
- un processus global de consultation visant à déterminer les besoins des femmes et les problèmes auxquels elles doivent faire face;
- des évaluations de la sécurité des environnements communautaires;
- une stratégie intégrée prévoyant les ressources et les mécanismes nécessaires à l'application des solutions.

Le processus de changement



LE PROCESSUS DE CHANGEMENT

Établissement
d'une structure de
partenariat



Consultation et participation
de la communauté



Élaboration d'un plan
d'action



Passage de la parole
aux actes



Poursuite des efforts et
préservation du dynamisme

« Les partenariats durables ne se forment pas sans effort. On doit les comprendre, les élaborer avec rigueur et les entretenir avec soin. Une bonne dose d'aptitudes, de connaissances et d'expérience est nécessaire pour regrouper les gens de façon à former des partenariats utiles et productifs³³. »

Le processus de changement

ÉTAPE I : Établissement d'une structure de partenariat

- Partenariats communautaires
- Formation d'un comité
- Détermination de la composition du comité
- Façonnement d'une identité de groupe
- Regroupement des personnes intéressées
- Organisation, leadership et structure

Un partenariat étroit entre l'administration municipale et la collectivité est la clé de l'élaboration d'une stratégie de sécurité communautaire intégrée visant à résoudre les problèmes de sécurité auxquels les femmes doivent faire face. L'administration municipale occupe une position de choix pour fournir le leadership et la structure nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Partenariats communautaires

Les partenariats communautaires sont maintenant considérés comme essentiels pour répondre aux divers besoins de la collectivité en matière de sécurité et de prévention du crime.

- Les partenariats communautaires produisent des résultats qu'il ne serait pas possible d'obtenir sans coopération.
- Le partage de l'information, la collaboration et la mise en commun de l'expérience, des opinions et des ressources permettent l'élaboration de solutions créatives, l'amélioration des relations entre les divers groupes, une meilleure utilisation des ressources limitées et la mise en place d'une large assise pour le changement³⁴.
- La collaboration permet d'éviter le dédoublement des efforts, ainsi que la fragmentation et la perte de précieuses occasions³⁵.

Formation d'un comité

Toutes les collectivités sont différentes, et les petites collectivités rurales ou isolées en particulier devront définir leur propre structure et leurs propres relations de travail. L'administration municipale et les groupes de femmes devront collaborer afin de répertorier et d'évaluer les structures existantes, afin de décider quel type de relation de travail leur permettra d'obtenir les meilleurs résultats dans leur situation.

Deux facteurs essentiels doivent être pris en considération lors de la formation d'un comité responsable de la planification des initiatives en matière de sécurité des femmes. En premier lieu, il est important que la sécurité des femmes soit reconnue comme une composante clé de son mandat. En second lieu, la structure du comité doit refléter la diversité de la collectivité (voir Annexe A pour des exemples de comités travaillant sur la sécurité des femmes dans les petites collectivités rurales ou isolées).

Dans les situations où l'administration municipale reconnaît qu'il faut s'attaquer au problème de la violence envers les

femmes, l'une des étapes du processus de création de nouvelles structures et d'adaptation des structures existantes visant l'élaboration d'initiatives pour la sécurité des femmes consistera à consulter les groupes de femmes pour trouver des façons de collaborer.

Cependant, l'administration municipale ne sera pas toujours prête à collaborer et, dans beaucoup d'agglomérations, en particulier dans les petites collectivités rurales ou isolées, il faudra peut-être une mobilisation des citoyens pour que les autorités s'attardent à cette problématique.

Dans le rapport « Plan It Safe », Lawlink NSW offre des suggestions pour mettre à l'ordre du jour la question de la sécurité des femmes dans votre collectivité. En voici quelques-unes :

- Cerner la question à l'aide de recherches;
- Fixer un objectif précis;
- Repérer les personnes influentes dans votre conseil municipal et dans votre région;
- Trouver les personnes qui peuvent vous aider à mener votre campagne;
- Former des coalitions et des partenariats avec d'autres groupes intéressés;
- Songer à effectuer une évaluation de la sécurité;
- Organiser un forum d'information; préparer des communiqués;
- Présenter les problèmes de sécurité au conseil municipal par l'intermédiaire de forums et de pétitions; écrire des lettres personnelles, participer aux activités du conseil municipal.



« L'élaboration de partenariats dans une perspective de collaboration entraîne inévitablement des désaccords entre les partenaires. Afin de résoudre ces différends, chacun des partenaires doit s'interroger sur ses idées préconçues concernant la violence envers les femmes et sur ses préjugés à l'égard des autres partenaires. »

Fédération canadienne des municipalités - Building Safer Communities for Women: Municipal and Community Strategies to Reduce Violence Against Women



Que le partenariat ait été proposé par les citoyens ou par l'administration municipale, il faudra du leadership, de la volonté politique, du temps et des efforts constants pour obtenir la collaboration de la collectivité. En théorie, l'obtention de la collaboration de l'ensemble de la collectivité, dans toute sa diversité, est le meilleur moyen d'élaborer une stratégie qui respecte et

représente les intérêts de tous. En pratique, par contre, la collaboration n'est pas une tâche facile et demande beaucoup de temps et d'efforts; elle n'en demeure pas moins essentielle au succès. Les questions de structure, de choix des membres du comité, d'équité, de fonctionnement et de communication sont des facteurs importants de réussite.

Quelle que soit la forme qu'ils prennent, les partenariats exigent, pour être efficaces :

- une bonne représentation de la collectivité;
- un intérêt et un engagement sincères de la part de tous les partenaires et une conception commune des questions à traiter;
- une bonne organisation et des ressources adéquates;
- une structure solide et un leadership ferme;
- une évaluation périodique permettant de déceler et de régler les problèmes et les conflits à mesure qu'ils surviennent (et il y en aura).

Détermination de la composition du comité

Presque tout le monde est touché par la prévention de la violence et du crime à l'échelle locale, du système judiciaire aux organismes communautaires en passant par le milieu des affaires de la région.

Il est donc essentiel que le comité représente fidèlement la diversité de la collectivité. Il doit y avoir une représentation équitable de la collectivité en ce qui a trait au sexe, à la race ou l'origine ethnique, à l'âge, au revenu, à l'orientation sexuelle, aux aptitudes, etc., afin de s'assurer que tout le monde ait une voix lors des rencontres. Il est tout aussi important que le comité soit structuré et dirigé dans une atmosphère d'équité, pour assurer le respect et l'appréciation de tous les partenaires et pour éviter que des questions de pouvoir n'entravent la démarche du comité³⁷.

Bien que ce ne soit pas toujours possible, le fait d'avoir au sein du groupe une personne

représentant un organisme, et qui peut prendre des engagements au nom de cet organisme, peut constituer un atout important. Les groupes de bénévoles sont souvent sous-estimés en matière de compétences et d'engagement, mais ne devraient pas être ignorés³⁸. Il faudra accorder une attention particulière aux bénévoles en ce qui concerne leur participation aux rencontres. Comme ils ne reçoivent aucun salaire pour leur participation, il est important de prévoir une façon de les dédommager pour leur temps et pour les dépenses telles que les déplacements et la garde des enfants³⁹.





Membres du comité

Voici une liste de quelques personnes et organismes pouvant faire partie d'un comité constitué pour examiner la question de la sécurité des femmes :

- Administration municipale (représentants élus et autre personnel, y compris des planificateurs, des agents de loisirs, des représentants du service des travaux publics, du service des transports, etc.)
- Organismes de services aux femmes (personnel ou bénévoles des centres pour femmes, des maisons de transition, des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, etc.)
- Groupes autochtones
- Citoyens/résidents
- Organismes sans but lucratif et autres organisations au service des personnes handicapées et des personnes à faible revenu
- Ministères provinciaux
- Organismes de santé mentale
- Organisations interculturelles
- Comités de coordination (comités pour la protection des enfants et des jeunes; le comité Violence Against Women in Relationships (VAWIR))
- Infirmières de la santé publique
- Intervenants chargés d'assister les victimes
- Intervenants des services de soutien à la famille
- Arrondissements scolaires
- Représentants des groupes de jeunes
- Groupes de gais et lesbiennes
- Police
- Banques d'alimentation
- Associations de chefs d'entreprise
- Groupes confessionnels
- Médias

Façonnement d'une identité de groupe

Les comités doivent être guidés par un énoncé des objectifs, un mandat officiel ou un cadre de référence. Ceux-ci doivent être basés sur des valeurs partagées et une compréhension commune de la problématique.

- Pourquoi sommes-nous ici?
- Quelle peut être ma contribution à cette démarche?
- Quels sont les avantages que peut en retirer mon organisation?

Tous les organismes et les organisations participants doivent avoir une compréhension commune des buts et des principes du comité, et se sentir concernés par la problématique. Ils doivent être conscients de ce que leur contribution peut apporter⁴⁰ et désirer travailler individuellement et collectivement dans l'intérêt de tous. Les membres du comité doivent faire plus que participer aux rencontres; ils doivent tenter d'intégrer la perspective du partenariat dans la démarche de leur propre organisation⁴¹.

Regroupement des personnes intéressées

La tâche de réunir pour la première fois les personnes intéressées dans le but de former le comité devra probablement être prise en charge par une personne ou un organisme responsable. Il est très important que cette personne ou cet organisme ait un certain degré d'autorité et soit un leader respecté.

À l'occasion de la première rencontre, il serait pertinent de déterminer les objectifs du comité et de commencer à élaborer la structure et la démarche. Voici quelques suggestions pour jeter les bases du processus de collaboration lors de la première rencontre :

- Fournir un aperçu des objectifs de la rencontre;
- Expliquer le problème et souligner l'importance d'adopter une démarche multidisciplinaire;
- Présenter la démarche proposée par étapes, afin de montrer aux participants et partenaires qu'il s'agit d'une démarche structurée;
- Faire un tour de table pour permettre aux participants de se présenter et de parler de ce qui les amène à prendre part au partenariat;
- Entamer la discussion; inviter les participants à poser des questions.



« De nombreuses données montrent que les programmes de prévention du crime demeurent inefficaces lorsqu'ils sont confiés à de petits groupes communautaires au financement insuffisant ou à des organisations telles que la police, qui ne se consacrent pas uniquement à la prévention du crime. »

Municipal Primer on Crime Prevention, 1999
Fédération canadienne des municipalités

Organisation, leadership et structure

Ces tâches ne peuvent pas être accomplies seulement par des bénévoles. Il est établi que les projets qui ont les meilleures chances de succès sont ceux qui sont menés par un responsable engagé à cette fin, qu'il s'agisse d'un employé de l'administration municipale affecté au projet ou d'un membre du comité rémunéré à même les fonds du projet.

La coordination est essentielle à la cohérence, à l'organisation, à la communication et à la réalisation des objectifs. Un leadership ferme est également essentiel pour assurer le suivi de la démarche et le maintien de l'ordre. Voici quelques questions clés concernant le choix d'un leader :

- Qui est bien connu et respecté par les membres de la collectivité?
- Qui possède la confiance de l'administration municipale?
- Qui est apte à prendre position, à débattre des questions et à communiquer clairement et efficacement avec l'ensemble des groupes d'intérêts?
- Qui peut agir comme leader de groupe?

Voici quelques-unes des questions concernant la structure auxquelles vous pouvez vous attendre :

- Quel secteur le comité devrait-il englober? Devrait-il être régional ou local?
- Devrait-il prendre la forme d'un comité distinct de l'administration municipale, d'un mandat confié à un comité existant comme celui de la sécurité publique, ou d'un comité communautaire?
- Quel type de structure de responsabilisation devrait-il adopter?

Les ressources suivantes seront particulièrement utiles à cette étape; des ressources supplémentaires sont fournies dans la bibliographie.

LAWLINK NSW. *Plan It Safe, A Guide for Making Public Spaces Safer for Women*, novembre 2001. Sur Internet : URL : <http://www.lawlink.nsw.gov.au/swp/swp.nsf/pages/>

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Primer on Municipal Crime Prevention, 1999.*

CANADA. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX. *Le Guide du Partenariat*, préparé par F. Frank et A. Smith, Ottawa, 2000.

ÉTAPE II Définition et élaboration de l'initiative

- Identification des étapes menant à la réalisation des objectifs du partenariat;
- Identification des ressources nécessaires et des moyens de les obtenir;
- Définition du rôle et des responsabilités de chaque membre.

La deuxième étape consiste à élaborer un plan et à définir la marche à suivre pour cerner les problèmes de la collectivité et les solutions qui s'y rattachent. Des objectifs concrets doivent être fixés non seulement afin de vous aider à définir vos besoins en tant que collectivité, mais aussi afin de guider votre démarche.

Identification des étapes menant à la réalisation des objectifs du partenariat

Les objectifs, le but et l'orientation doivent être très clairs dès le départ. Vos objectifs seront déterminés en fonction des paramètres établis par le groupe et, possiblement, en fonction des problèmes qui ont amené les membres du groupe à se rassembler au départ. Par exemple, vous pouvez décider que le mandat du groupe est très étendu, qu'il englobe l'ensemble de la problématique de la sécurité des femmes dans la collectivité, ou vous pouvez décider de commencer par un petit objectif

concret, tel que l'amélioration des services de transport en commun.

Il est également très important d'avoir une démarche structurée établissant clairement de quelle façon les membres du groupe vont collaborer pour élaborer et mettre en application leur initiative. Le plan doit servir à définir la démarche du groupe par étapes, à établir un calendrier des objectifs et à prévoir un suivi des progrès. La figure 3 fournit un exemple de démarche.

Identification des besoins et des ressources

Bien entendu, certaines ressources seront essentielles à la formation et au maintien du groupe de travail, ainsi qu'à la mise en application du plan d'action. À cette étape, il importe de déterminer quelles ressources sont nécessaires et quelles ressources sont déjà à votre disposition, qu'il s'agisse des fonds nécessaires au financement de la coordination, de l'aide administrative, des fournitures de bureau, d'un lieu de rencontre, des services de photocopie, etc.

La disponibilité des ressources détermine en large partie la quantité de travail qui peut être accomplie. L'exercice proposé permettra au groupe de déterminer s'il doit faire une demande de financement et quelle somme est nécessaire pour accomplir le travail. Il s'agit d'un exercice important, non seulement pour définir les paramètres de travail, mais aussi pour fixer des attentes réalistes.



FIGURE 3 : Planification de l'initiative pour la sécurité de la collectivité

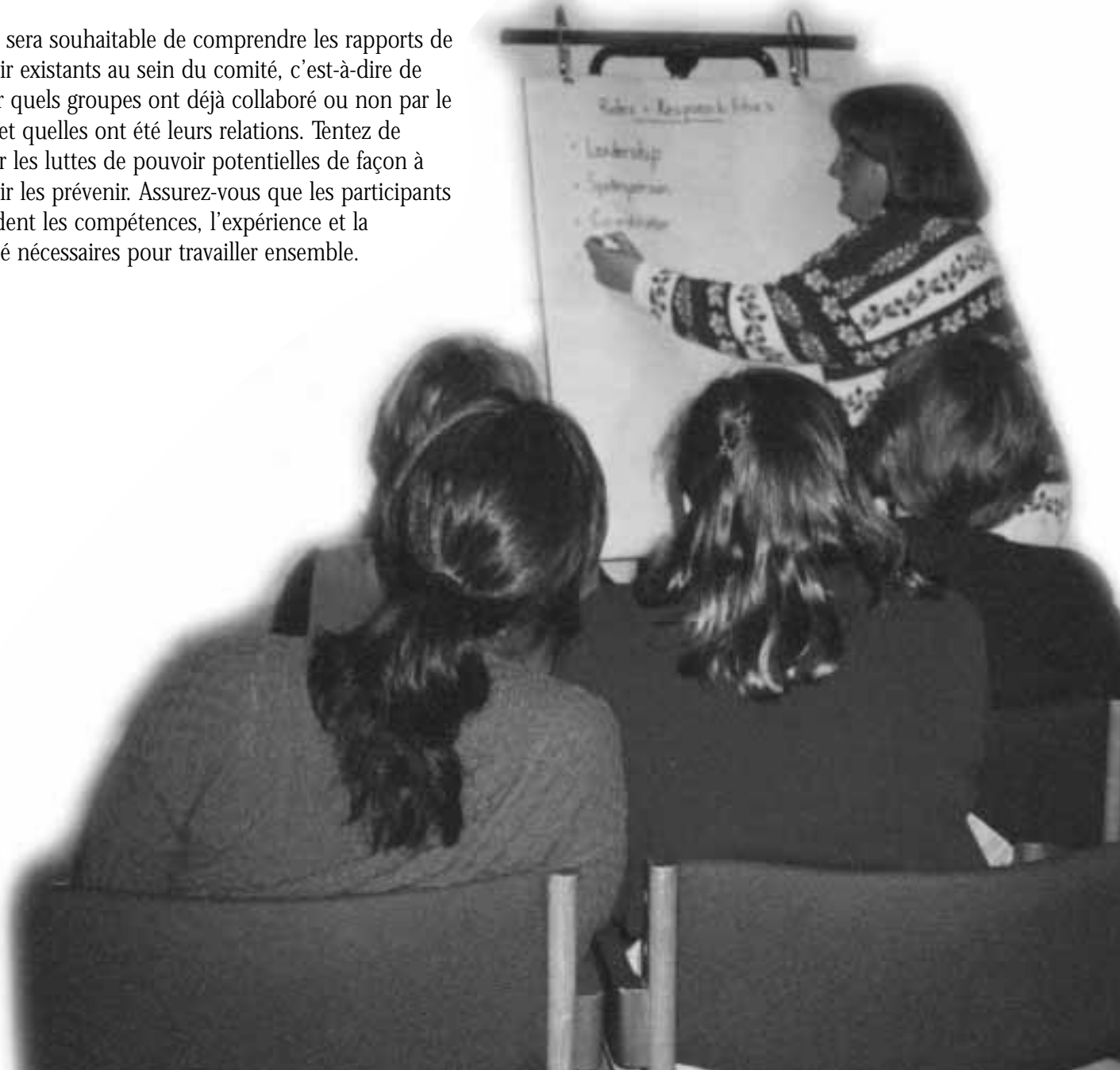
<p>FORMATION DU COMITÉ</p>	<p>DEUX MOIS</p>
<p>Former un comité regroupant des résidents, des groupes de femmes et d'autres organismes communautaires, des représentants des pouvoirs publics, des planificateurs et des représentants élus. Le rôle de ce comité consistera à veiller à l'élaboration, à la mise en application et à l'évaluation de la stratégie, au cours des deux à cinq prochaines années. Définir les rôles et les responsabilités, les besoins en matière de coordination et de ressources.</p>	
<p>INFORMATIONS REQUISES</p>	<p>QUATRE MOIS</p>
<p>Effectuer des recherches préliminaires pour obtenir les informations suivantes : données démographiques et socio-économiques relatives à la collectivité, renseignements concernant les mécanismes de planification et de réglementation, initiatives antérieures, initiatives en cours.</p>	
<p>CONSULTATION DE LA COLLECTIVITÉ</p>	<p>SIX MOIS</p>
<p>Élaborer un plan et des outils de consultation. Réaliser la consultation et mobiliser la collectivité à l'aide de différents moyens, y compris des campagnes de sensibilisation, des rencontres, des sondages et des groupes de consultation. Effectuer des évaluations de la sécurité. Recueillir et analyser les données.</p>	
<p>ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ACTION</p>	<p>NEUF MOIS</p>
<p>Communiquer les résultats des recherches et de la consultation, ainsi que les recommandations relatives à l'établissement d'un plan d'action à tous les organismes concernés. Demander la rétroaction et les suggestions de ces organismes. Fixer et adopter des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme et établir des critères pour l'élaboration et la mise en application du programme. Identifier les ressources disponibles, ainsi que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme. Élaborer un plan de mise en application.</p>	
<p>MISE EN APPLICATION</p>	<p>UN AN</p>
<p>Se procurer les ressources nécessaires à la réalisation de certaines interventions et de certains projets. Mettre en application certaines composantes du plan d'action à court terme, à moyen terme et à long terme. Effectuer les prévisions en fonction de périodes d'un an.</p>	
<p>SUIVI ET ÉVALUATION</p>	
<p>Effectuer le suivi et l'évaluation des progrès en fonction des objectifs et des critères fixés. Rédiger des rapports d'étape provisoires et des rapports synthèses à des intervalles préétablis. Apporter les changements qui s'imposent.</p>	

Définition des rôles et des responsabilités

De quelle façon les membres du groupe vont-ils collaborer? Qui sera le leader, le porte-parole, le président du comité? Qui sera responsable de la coordination et des activités et quelles seront les fonctions de cette personne?

Il peut sembler s'agir de détails, mais il est essentiel de les élucider pour éviter les problèmes à long terme. Il peut être utile de discuter des expériences antérieures de la collectivité en ce qui a trait aux initiatives locales, afin de bien saisir le contexte, et de comprendre ce qui a été profitable et ce qui ne l'a pas été.

Il sera souhaitable de comprendre les rapports de pouvoir existants au sein du comité, c'est-à-dire de vérifier quels groupes ont déjà collaboré ou non par le passé et quelles ont été leurs relations. Tentez de prévoir les luttes de pouvoir potentielles de façon à pouvoir les prévenir. Assurez-vous que les participants possèdent les compétences, l'expérience et la volonté nécessaires pour travailler ensemble.





ÉTAPE III Consultation et participation de la collectivité

- Identification des problèmes de sécurité personnelle des femmes
- Évaluation de divers aspects de la vie communautaire
- Définition de solutions et d'interventions

Identification des problèmes de sécurité personnelle des femmes

L'étude et la consultation de la collectivité constituent des éléments de base du travail communautaire. Cependant, il est important de se rappeler que la compréhension des problèmes éprouvés par les femmes et d'autres groupes vulnérables exige des informations qu'il n'est souvent pas possible d'obtenir à l'aide des méthodes et des outils de recherche classiques.

Nous avons discuté précédemment de la nécessité d'aller bien au-delà des statistiques sur les crimes rapportés pour obtenir une vue d'ensemble fidèle des crimes et de la peur auxquels doivent faire face les femmes et d'autres groupes vulnérables. Par exemple, environ 25 % des cas de violence conjugale et 10 % des agressions sexuelles seulement sont rapportés à la police⁴². Les données devraient également tenir compte des conséquences des expériences

de peur et de violence vécues par les femmes, telles que le retrait de la vie communautaire et l'impossibilité de profiter de certaines occasions.

Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble du crime, de la violence et de la peur qui sévissent dans la collectivité, il est nécessaire de recueillir des données de type standard, de même que des informations particulières aux femmes. Des informations fiables

concernant les femmes peuvent être obtenues par l'intermédiaire des statistiques sur les services, qui donnent des renseignements sur les séjours en maison de transition, les appels reçus par l'intermédiaire des lignes d'écoute téléphonique, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, ainsi que par l'intermédiaire des statistiques provenant des organismes de santé mentale, des banques d'alimentation, des organismes de protection de la jeunesse et des

- Population
- Structure par âge
- Facteurs économiques
- Structure familiale
- Niveaux de revenu
- Coûts de logement
- Dépendance à l'égard du revenu
- Chômage

programmes communautaires au service des enfants et de la jeunesse à risque.

Il existe également une foule de renseignements se rapportant aux indicateurs de santé et de qualité de vie qui peuvent appuyer les recherches sur la collectivité.

Voici une liste fournissant quelques exemples de types de données pouvant être recueillies.

- Nombre de bénéficiaires d'aide au revenu
- Niveaux d'instruction
- Indicateurs de santé
- Grossesses chez les adolescentes
- Taux de natalité et de mortalité
- Santé mentale
- Offre de logements

Il est très important de recueillir les données de façon à pouvoir étudier certaines variables critiques, telles que le sexe, l'âge, l'origine ethnique et, si possible, les facteurs géographiques.

Voici quelques ressources susceptibles de vous être utiles à cette étape. Les exemples fournis proviennent de la Colombie-Britannique, mais des ressources semblables sont offertes dans les autres provinces.

Le site Web de BC Stats fournit des indicateurs socio-économiques communautaires.

<http://www.bcstats.gov.bc.ca>

Le site Web des services de santé de la Colombie-Britannique (BC Health Services) fournit des indicateurs de santé par région, ainsi que des rapports annuels concernant l'ensemble de la province.

<http://www.gov.bc.ca/healthservices>

Le site Web des services de police contient des informations concernant les statistiques sur les crimes rapportés.

http://www.pssg.gov.bc.ca/police_services/publications

Fédération canadienne des municipalités, *Qualité de la vie dans les municipalités canadiennes*, Ottawa, FCM, 1999.

Lors d'une évaluation de la sécurité des femmes effectuée dans la région Boundary, une grande région rurale de la partie intérieure sud de la Colombie-Britannique, « le manque d'infrastructure et de capacité de réponse », ainsi que « des problèmes relatifs aux services fournis » ont été mentionnés comme les deux principales catégories de problèmes.

Les processus existants posent souvent des obstacles à la participation d'un grand nombre de personnes.

L'horaire et la structure des réunions publiques, le langage formel et le jargon, les problèmes de garde des enfants et de transport de même que les questions d'accessibilité (p. ex. : physique ou liée à la culture ou à la langue) peuvent rendre la participation difficile ou en faire une perspective intimidante pour un grand nombre de personnes.



Consultation de la collectivité

Les statistiques ne fournissent qu'un aperçu de la situation. Il est essentiel de demander aux femmes de la collectivité à quels problèmes elles se heurtent et ce qu'elles croient constituer des pistes de solutions. Il existe bien des façons de mener une consultation auprès de la collectivité. Le plus difficile peut être de parvenir à accéder aux groupes que les méthodes de consultation classiques sur les questions de planification communautaire permettent rarement de rejoindre.

L'activité 4 suggère une démarche pouvant être utile au comité lorsqu'il s'agit de déterminer quel est le meilleur moyen de mener une consultation efficace.

ACTIVITÉ 4 : IDENTIFICATION DES OBSTACLES À LA PARTICIPATION

Diviser le comité en petits groupes et demander à une personne de chacun des groupes d'inscrire les résultats sur un tableau-papier. Demander aux participants d'énumérer quelques-uns des obstacles qui pourraient empêcher les femmes de participer à une consultation sur la sécurité (qu'il s'agisse de remplir un sondage, d'assister à une rencontre publique, de prendre part à un groupe de consultation, etc.). Accorder 15 minutes aux groupes pour s'acquitter de cette tâche. Demander aux groupes de partager leurs résultats, puis afficher ces derniers. Discuter des obstacles potentiels avec l'ensemble du groupe et demander aux participants de proposer des solutions.

Exemples d'obstacles à la participation

Voici une liste d'obstacles pouvant empêcher les femmes et d'autres groupes marginalisés de participer ou d'accéder aux processus de consultation et de prise de décision, tels que cités par les participants de l'atelier communautaire. Avez-vous relevé quelques-uns de ces obstacles? Peut-être en avez-vous répertorié d'autres.

- Absence de services de garde ou incapacité de payer pour ces services;
- Manque de temps, autres engagements ailleurs;
- Absence de moyens de transport, incapacité de payer pour des services de transports ou inaccessibilité de ceux-ci;
- Lieu et moment des rencontres, questions d'accessibilité et de sécurité;
- Questions de langue et d'alphabétisme, liées par exemple au fait que l'anglais constitue la langue seconde ou au niveau de langue utilisé dans les rencontres et les communications écrites;
- Méfiance ou peur à l'égard du processus : crainte, par exemple, que les points de vue exprimés ne soient pas pris au sérieux;
- Sentiment d'insécurité quant à l'expression d'opinions en public : fait, par exemple, de se sentir intimidé par ceux qui pourraient être en désaccord avec nous ou par l'idée de devoir prendre la parole devant une foule;
- Frustration en raison des résultats décevants des initiatives antérieures;
- Faible estime de soi;
- Peur de s'exposer, d'être vues, chez les femmes à risque;
- Problèmes d'isolement, de contrôle, chez les femmes victimes de mauvais traitements;
- Discrimination fondée sur l'âge, chez les femmes âgées et les jeunes femmes;
- Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle;
- Situation financière.



Qui consulter?

Bien entendu, il est essentiel de s'adresser directement à tous les groupes de femmes et aux autres groupes marginalisés de la collectivité. Il est également très utile de discuter avec le personnel et les bénévoles des différents services communautaires, tels que :

- Le personnel des services pour femmes (maisons de transition, centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, centres d'information pour femmes, lignes d'écoute téléphonique);
- Les infirmières de la santé publique et les autres membres des services de santé communautaires;
- Le personnel enseignant (particulièrement les personnes qui enseignent à la jeunesse à risque);
- Les personnes qui travaillent auprès de la jeunesse;
- Les centres d'information sur la vie autonome;
- Les centres interculturels;
- Les groupes de gais et lesbiennes;
- Les groupes autochtones;
- Les intervenants chargés d'assister les victimes;
- Les intervenants des services de soutien à la famille;
- Les banques d'alimentation.

Les prestataires de services communautaires peuvent fournir non seulement leurs observations personnelles concernant la problématique qu'ils traitent, mais aussi des informations critiques concernant les besoins en matière de services. Ils peuvent notamment vous dire si les besoins de la collectivité sont comblés ou non par les ressources actuelles. Ils peuvent également être mobilisés pour organiser des groupes de consultation avec des femmes difficiles à rejoindre, telles que les femmes sans-abri.

La démarche qui consiste à obtenir la collaboration des prestataires de service permet également d'accroître l'engagement à l'égard de l'initiative.



Comment effectuer la consultation?

Différentes méthodes peuvent être employées lors du processus de consultation.

LES SONDAGES

Les sondages permettent de recueillir des données concernant les problèmes de sécurité et les solutions qui s'y rattachent. Il vous faudra porter une attention particulière aux questions de confidentialité et d'accessibilité, ainsi qu'aux obstacles potentiels. Vous allez devoir tenir compte des obstacles à la participation et prévoir des façons de les contourner. Passez en revue les résultats de l'Activité 4. Voici quelques-unes des questions auxquelles vous pourriez avoir à répondre à cette étape :

- De quelle façon les bulletins de sondage seront-ils distribués et recueillis?
- Le sondage que vous avez élaboré se prête-t-il bien à la distribution générale à domicile ou à une distribution plus spécialisée?
- Vous attendez-vous à ce que certaines femmes n'aient pas accès au sondage, ne puissent pas le remplir ou ne puissent pas le retourner?
- Qu'en est-il des femmes sans-abri et des femmes en maison de transition?
- Offrirez-vous une ligne téléphonique pour les femmes qui n'ont pas accès à la documentation écrite ou qui préfèrent appeler pour participer à une entrevue?
- La documentation sera-t-elle offerte en différentes langues?
- De quelle façon prévoyez-vous contourner les obstacles à la participation?

L'évaluation de la sécurité constitue une façon simple de susciter la participation des membres de la collectivité, et plus particulièrement des personnes qui ne prennent pas habituellement part aux processus de prise de décision de leur région.

Elle permet également à l'administration municipale de comprendre de quelle façon les environnements communautaires déterminent à quel endroit les gens choisissent d'habiter, de travailler et de faire leurs courses. Enfin, elle permet de savoir quelles sont les mesures à prendre.

Le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes), d'abord élaboré par le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children) dans les années 1980 est un outil simple mais efficace permettant d'étudier un environnement communautaire en profondeur selon la perspective des femmes et des autres groupes vulnérables.

Il propose une démarche permettant d'explorer les problèmes de sécurité des femmes, de déceler les obstacles présents dans les environnements communautaires et de trouver des solutions pour y remédier.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de questions utilisées dans les sondages sur la sécurité communautaire. Certaines d'entre elles abordent le même sujet, mais de manière différente. Les questions retenues dépendront de l'envergure de votre initiative. De façon générale, les questions du sondage devraient aborder les points essentiels suivants : votre sécurité vous préoccupe-t-elle, à quel moment et à quel endroit, de quelle façon cela affecte-t-il votre vie, et que pouvons-nous faire pour y remédier?

Exemples de questions de sondage

- Vous arrive-t-il d'avoir des craintes pour votre sécurité à la maison, au travail, dans les lieux publics? [souvent, parfois, jamais]
- Avez-vous déjà été victime de l'une des agressions suivantes dans votre milieu ou craignez-vous de l'être? En l'occurrence, violence dans les fréquentations, agression physique ou sexuelle par un étranger, violence conjugale, harcèlement (avec ou sans menaces), violence verbale, vol, autres [a déjà été victime, craint de l'être]
- Veuillez énumérer les lieux où vous craignez pour votre sécurité dans votre milieu de vie [la nuit, le jour].
- Pour quelles raisons ne vous sentez-vous pas en sécurité dans ces lieux?
- Vous arrive-t-il de limiter vos activités en raison des craintes relatives à votre sécurité personnelle? [oui, non] Si oui, de quelle façon?
- Existe-t-il des lieux ou des situations dans votre milieu dans lesquels vous ne vous sentez pas le bienvenu?
- Y a-t-il des raisons qui vous font hésiter, ou même renoncer à demander de l'aide?
- Qu'est-ce qui vous permettrait de vous sentir plus en sécurité dans votre milieu, à la maison, au travail, dans les lieux publics?
- Quels sont les trois principaux problèmes de sécurité dans votre milieu?
- Selon vous, quelles sont les causes principales des trois problèmes mentionnés ci-dessus?
- Avez-vous déjà collaboré avec des membres de l'administration municipale ou avec des représentants élus dans le but de résoudre ces problèmes? Décrivez en quoi leur contribution a été utile ou non.
- Selon vous, de quelle façon la région/la ville/le village de _____ peut-il/peut-elle contribuer à enrayer les causes de la violence dans votre milieu?



Les ressources suivantes fournissent une description du processus d'élaboration et d'administration de sondage (consulter la bibliographie pour obtenir des ressources supplémentaires).

CAPILANO COLLEGE. *Campus Safety Audit*, chez l'auteur, 1995.

CAPYK, S. de la Northern Society for Domestic Peace. *Final Report of the Bulkley Valley Transportation Project*, Bulkley Valley, chez l'auteur, 1998. Rapport préparé pour le Ministry of Women's Equality.

DAME, T., GRANT, S. et COWICHAN RAPE ASSAULT SOCIETY. *Women's Safety Audit Pilot Project Report*, 1996. Rapport préparé pour le Cowichan Valley Regional District.

NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Creating a Blueprint for Community Safety*, Washington, D.C., chez l'auteur, 1998. ISBN 0-934513-67-8.

NEW RURAL PARTNERSHIPS PROJECT. *Creating Consensus for Safer Rural Communities: How to develop an Action Plan to create safer rural communities for women, children and other vulnerable people*, 2000.



GROUPES DE CONSULTATION

Vous devrez également organiser des groupes de consultation, afin d'enrichir les données recueillies à l'aide du sondage et de parler aux femmes que vous n'avez pas réussi à rejoindre au moyen du sondage écrit.

Les groupes de consultation peuvent être organisés pour le projet en particulier, comme ce fut le cas du New Rural Partnership Project dans la région Boundary, où 21 groupes de discussion ont été organisés avec différents groupes de femmes.

Vous pouvez également vous adresser aux groupes existants, tels que les associations d'entraide, les groupes de soutien, les groupes de parents, etc. Le fait de rencontrer les femmes à l'occasion de leurs réunions habituelles peut être bénéfique non seulement en ce qui a trait au sentiment d'aise, mais aussi en ce qui a trait à

l'accessibilité; c'est-à-dire que les femmes n'auront pas besoin de faire des démarches supplémentaires pour se déplacer ou faire garder les enfants.

Les discussions de groupe permettent aux femmes de partager leurs expériences et de se rendre compte qu'elles ne sont pas les seules à vivre ces situations qu'elles croyaient peut-être uniques ou inhérentes à la condition féminine. Les groupes de consultation devraient avoir des visées simples : présenter le projet, inviter les groupes à partager leurs préoccupations et poser des questions ouvertes telles que :

- Y a-t-il des lieux dans votre milieu où vous craignez pour votre sécurité?
- Pour quelles raisons ne vous sentez-vous pas en sécurité dans ces endroits?
- Qu'est-ce qui vous permettrait de vous sentir plus en sécurité dans votre milieu?
- Quelles sont les mesures qui doivent être prises afin d'apporter les changements qui s'imposent?

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation du cas de Duncan en C.-B. (Call to Action Project). Ce projet abordait particulièrement la situation des femmes et des autres groupes marginalisés, dans une région aux prises avec de nombreux obstacles à la participation attribuables notamment à la pauvreté, aux limites physiques et intellectuelles,

de même qu'aux différences culturelles. Le processus de consultation a donc été élaboré de façon à être le plus varié et le plus exhaustif possible. Dans le cadre de ce projet, on a mis de l'avant un processus de recherche-action mettant l'accent autant sur l'encouragement à participer que sur la cueillette de données. Ce processus comprenait les éléments suivants :

- La prise en considération des besoins en matière de langue et d’alphabétisme;
- La distribution en mains propres des sondages écrits et des directives de retour à chaque domicile du quartier désigné;
- La distribution d’affiches annonçant le projet dans le quartier;
- Des visites aux entreprises permettant de discuter du projet et d’obtenir de la rétroaction;
- La communication de noms par des prestataires de services et des membres de la collectivité;
- La tenue d’un événement dans le parc ayant pour but de réunir les gens du quartier et de recueillir des sondages (l’offre de nourriture et de divertissement par les organismes de service communautaires a permis de faire de l’événement un succès retentissant);
- La prise en compte des différences culturelles et des questions d’accessibilité, qui ont permis de former dix groupes de consultation auxquels ont participé plus de 200 personnes;
- Trois visites d’évaluation de la sécurité qui ont réuni les résidents, les prestataires de service et les décideurs de la région afin de leur permettre de partager leurs perspectives.

Finalement, plus de 1200 personnes ont participé à ce processus de recherche-action concentré sur un secteur de moins d’un kilomètre carré.

Analyse des données

Cette étape devrait comprendre une analyse des variables cruciales telles que le sexe, la race, le revenu et les aptitudes. L’analyse permet de comprendre les problèmes éprouvés par des groupes particuliers dont les enfants, les jeunes, les femmes, les groupes autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les résultats devraient mettre en évidence des préoccupations communes à l’égard de la sécurité personnelle, mais aussi des préoccupations particulières devant être abordées à l’aide de différentes stratégies.

De plus, il est important d’analyser la répartition géographique de la population et des problèmes. Vous aurez besoin de savoir quels groupes et quels

quartiers sont aux prises avec des difficultés particulières. En d’autres termes, vous devrez vous efforcer de déceler des tendances.

Par exemple, au premier abord, les données communautaires qui n’ont pas été analysées en détail peuvent sembler indiquer que seulement 5 % de tous les citoyens croient qu’une situation en particulier, disons le manque de transport, constitue un problème. Cela peut vous sembler négligeable. Cependant, si une étude plus approfondie des données révèle que ces 5 % représentent 90 % des personnes vivant dans une région rurale particulière, cela montre qu’il s’agit d’un problème important auquel il faut remédier.



Évaluation des régions et de certains aspects de la collectivité

La consultation de la collectivité aura permis d'identifier les préoccupations des femmes à l'égard des environnements communautaires et les répercussions de celles-ci sur leur vie. Elle aura également permis d'identifier quels sont les endroits où les femmes ne se sentent pas en sécurité et où elles rencontrent des obstacles à l'accessibilité. À cette étape, il importe d'examiner Le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes), d'abord élaboré par le METRAC (Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children) dans les années 1980 est un outil simple mais efficace permettant d'étudier un environnement communautaire en profondeur selon la perspective des femmes et des autres groupes vulnérables. Il propose une démarche permettant d'explorer les problèmes de sécurité des femmes, de déceler les obstacles présents dans les environnements communautaires et de trouver des solutions pour y remédier.

Cet outil a été utilisé de différentes façons dans diverses agglomérations du Canada et du monde entier. La démarche proposée peut être adaptée à tout environnement physique; elle peut également être utilisée pour étudier des politiques et des processus. Il existe autant de façons d'effectuer une évaluation que d'endroits à évaluer.

L'évaluation de la sécurité constitue une façon simple de susciter la participation des membres de la collectivité, et plus particulièrement des personnes qui ne prennent pas habituellement part aux processus de prise de décision de leur région. Elle permet également à l'administration municipale de comprendre de quelle façon les environnements communautaires déterminent à quel endroit les gens choisissent d'habiter, de travailler et de faire leurs courses. Enfin, elle permet de savoir quelles sont les mesures à prendre.

La démarche comprend des discussions et des visites d'évaluation de la sécurité permettant de réunir les gens dans le but de discuter des problèmes particulièrement pressants relevés lors de la consultation. Certaines femmes pourront prendre part à ces visites après avoir rempli un sondage ou après avoir participé à un groupe de consultation.

La visite d'évaluation de la sécurité permet à chaque personne et aux groupes d'expliquer quels aspects du lieu sont à l'origine de leurs préoccupations et quelles sont les répercussions de ces préoccupations sur leur utilisation de ce lieu et sur la participation des femmes à la vie communautaire. En cette occasion, les femmes sont encouragées à exprimer leur opinion à l'égard de leur quartier, et à parler des aspects qui leur conviennent et de ceux qui ne leur conviennent pas.

La démarche est la suivante :

- Discussion en groupe concernant les objectifs des participants;
- Détermination collective des paramètres de l'évaluation;
- Visite d'évaluation de la sécurité permettant d'étudier les facteurs physiques, sociaux et institutionnels qui ont une incidence sur la sécurité des femmes et leur sentiment de sécurité;
- Exploration des solutions pendant et avant l'évaluation;
- Pendant chaque évaluation, prise en note des observations et des recommandations par le personnel affecté au projet (sur papier, mais la prise de photo et l'enregistrement vidéo peuvent également être envisagés);
- Présentation des résultats, par l'intermédiaire de rapports ou d'activités;
- Collaboration avec les personnes responsables de la mise en application des mesures proposées.

La démarche peut s'effectuer en différentes étapes et s'échelonner sur quelques jours, quelques semaines ou quelques mois (ou années, dans le cas de la mise en application).

Pour la visite d'évaluation de la sécurité, le groupe peut soit utiliser la liste d'évaluation

présentée à l'Annexe B, soit élaborer sa propre liste. Il est très important de prendre des notes exhaustives, afin de faciliter l'étape de la mise en application. Quelle que soit la méthode que vous adoptiez, assurez-vous qu'elle vous permet de répondre aux questions de base de l'évaluation de la sécurité.

- Comment se sent-on à cet endroit (le jour, le soir, à différentes saisons)?
- Cet endroit est-il accessible?
- Y a-t-il des problèmes de sécurité associés à cet endroit?
- L'aménagement du lieu est-il adéquat? Peut-on s'y retrouver sans problème?
- Où peut-on demander de l'aide en cas d'urgence (personne, téléphone le plus près, etc.)?
- Y a-t-il des aspects de ce lieu qui le rendent propice à la violence ou au harcèlement (manque d'éclairage, ombres, cachette, endroit où il est possible de piéger quelqu'un, éléments qui rendent les déplacements prévisibles)?
- Quelles sont les modifications qui pourraient être apportées à cet endroit afin de le rendre plus sûr et de faire en sorte qu'on s'y sente en sécurité?

La visite d'évaluation de la sécurité permet à chaque personne et aux groupes d'expliquer quels aspects du lieu sont à l'origine de leurs préoccupations et quelles sont les répercussions de ces préoccupations sur leur utilisation de ce lieu et sur la participation des femmes à la vie communautaire.

En cette occasion, les femmes sont encouragées à exprimer leur opinion à l'égard de leur quartier, et à parler des aspects qui leur conviennent et de ceux qui ne leur conviennent pas.



Conseils pour effectuer une évaluation efficace de la sécurité

Identifier les obstacles à la participation et prévoir des moyens de les contourner. Par exemple :

- Offrir un service de transport gratuit;
- Servir de la nourriture, du café, du thé;
- Offrir un service de garde;
- Demander aux participants quels sont leurs besoins en matière d'accessibilité;
- Planifier les rencontres de groupe avec soin, de façon à éviter les conflits;
- Inviter les décideurs de la région et les responsables des initiatives à participer aux visites d'évaluation de la sécurité, et si ce n'est à la première, du moins aux suivantes;
- Obtenir la participation d'un groupe de femmes aussi varié que possible.

Il existe de nombreuses ressources intéressantes expliquant comment effectuer une évaluation de la sécurité dans un quartier, sur un campus ou dans un immeuble à logements (consulter la section des références pour obtenir des ressources supplémentaires).

COWICHAN WOMEN AGAINST VIOLENCE SOCIETY. *Cowichan Valley Safety Audit Guide*, 1998.

METRAC, et COUNCIL OF ONTARIO UNIVERSITIES COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN. *Women's Campus Safety Audit Guide*, Toronto, chez l'auteur, 1991.

METRAC. *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, chez l'auteur, 1989.

SACKNEY, E. *Report on Personal Safety at Capilano College*, North Vancouver, Safer Campus Committee, 1995.



Élaboration de recommandations et d'un plan d'action

Les sondages, les discussions, les groupes de consultation et les évaluations de la sécurité permettront de recueillir une masse d'informations concernant les problèmes de sécurité et les préoccupations à cet égard, de même que de nombreuses recommandations. Ces recommandations pourront être aussi simples que le changement d'une ampoule brûlée sur un immeuble ou aussi complexes que l'élaboration de stratégies d'emploi pour les femmes.

Il est important de garder en tête qu'il y aura probablement autant d'opinions et de perspectives différentes que de solutions. Les solutions proposées

ne seront pas toutes réalisables ou souhaitables. Il faudra soumettre les recommandations à un processus de révision afin d'évaluer leur bien-fondé et leur faisabilité. Une fois les recommandations choisies, il faudra les mettre en ordre de priorité, dans le cadre d'une démarche intégrée. La figure 4 illustre le processus de tri des recommandations et de détermination des sphères de responsabilité.

Les recommandations finales feront appel à l'intervention de secteurs variés, parfois séparément et parfois en collaboration entre plusieurs éléments qui pourront comprendre :

- Les différents paliers de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral);
- Le secteur privé;
- Les organismes communautaires;
- Les autorités telles que la GRC et les autorités en matière de santé.

Les sondages, les discussions, les groupes de consultation et les évaluations de la sécurité permettront de recueillir une masse d'informations concernant les problèmes de sécurité et les préoccupations à cet égard, de même que de nombreuses recommandations.

Ces recommandations pourront être aussi simples que le changement d'une ampoule brûlée sur un immeuble ou aussi complexes que l'élaboration de stratégies d'emploi pour les femmes.

FIGURE 4 : Tri des recommandations issues de l'évaluation de la sécurité

TYPES DE RECOMMANDATIONS	EXEMPLES	SPHÈRES DE RESPONSABILITÉ/ PARTENARIATS POTENTIELS
Environnements physiques		
Amélioration des : Rues Routes et autoroutes Trottoirs Immeubles Parcs, terrains de jeu Stationnements	Éclairage et affichage Taille de la végétation Réaménagement Peinture Nettoyage des graffitis Clôture Embellissement Mesures de sécurité (serrures, etc.) Équipement améliorant l'accessibilité (rampes d'accès, tabliers)	Service des travaux publics de la municipalité Entreprises privées Gestionnaires immobiliers Ministères provinciaux
Services communautaires et programmes sociaux		
Mise sur pied de programmes ou ajustement de services existants. Coordination des programmes et des services (p. ex. : Violence Against Women in Relationships)	Service de garde de jour Programme de formation au rôle de parent Système de soins médicaux Distribution de nourriture Services d'urgence Transports Programmes éducatifs Cours d'autodéfense Programme d'éducation sur les drogues et l'alcool Services de téléphonie cellulaire Téléphones publics Initiatives d'emploi Développement communautaire Sécurité et gestion	Organismes communautaires Établissements d'enseignement Telus, fournisseurs de services de téléphonie cellulaire Services de sécurité Centres communautaires Autorités en matière de santé Ministères fédéraux Médias
Politiques et processus		
Gouvernement Milieux de travail Ministère de la Justice	Réaction de la police Buts et énoncé des objectifs du conseil Aménagement du territoire (plan d'aménagement officiel; principes directeurs d'aménagement; règlements de zonage et autres règlements) Ressources humaines (politiques et pratiques d'emploi) Planification d'urgence	Districts régionaux Municipalités Secteur privé Gouvernements provincial et fédéral Police

À cette étape, les discussions à propos des problèmes de sécurité des femmes s'orientent habituellement vers l'ensemble des aspects de la violence faite aux femmes. Les partenaires peuvent alors se sentir dépassés par l'ampleur de la problématique. Il se peut que certains participants demandent comment un lampadaire, une enseigne ou une séance de sensibilisation peut contribuer à l'atteinte de ce vaste objectif.

La réponse est la suivante :
« Chaque geste que nous posons

constitue un pas dans la bonne direction. » Nous devons agir individuellement et collectivement, souvent une petite étape à la fois. Au moment de mettre en pratique les recommandations, il sera important de ramener la discussion à son point de départ et de dire : « Nous avons tous un rôle à jouer; que sommes-nous en mesure de faire dès aujourd'hui? ». Il s'agit d'un point important, car le meilleur moyen de perdre du terrain est de laisser les gens se sentir impuissants. Chaque intervention est importante, peu importe son ampleur.

RÉDACTION DU RAPPORT

La prochaine étape consiste à rédiger un rapport résumant les informations recueillies et les solutions proposées. Il sera utile de rédiger un rapport préliminaire d'abord, puis de le distribuer aux membres du comité, de même qu'aux autres groupes et organismes concernés. Cela permettra d'obtenir une rétroaction et des renseignements complémentaires, tout en donnant l'occasion de peaufiner la présentation des problèmes et des solutions. Cette façon de faire suscitera également des discussions concernant les questions de faisabilité et d'échelonnement des interventions possibles, et permettra de déceler les erreurs et les incohérences qui pourraient occasionner des problèmes à long terme.

De façon générale, il est préférable d'envoyer une copie du rapport préliminaire à toute

personne concernée par les problèmes relevés ou par les solutions proposées. Votre liste pourrait comprendre tous les membres du comité, les organismes et les groupes qui ont pris part au processus de consultation et ceux qui pourraient être chargés de la mise en application des solutions proposées.

Le rapport d'évaluation de la sécurité sera lu par bon nombre de personnes différentes issues de milieux divers et présentant des intérêts différents. Il sera important de tenir compte des personnes auxquelles il s'adresse, qu'il s'agisse de citoyens, de représentants élus, de travailleurs sociaux ou d'ingénieurs. Ce document constituera un outil important pour communiquer vos résultats, de sorte que vous devrez veiller à ce qu'il soit le plus clair et le plus concis possible.



Il est particulièrement important de diviser les recommandations en objectifs à court terme et à long terme.

Ce processus vous aidera à définir une série d'étapes dans le cadre de l'élaboration d'un plan global.

CONSEILS POUR RÉUSSIR

Si vous êtes un travailleur communautaire chargé de rédiger le rapport, consultez un membre de l'administration municipale faisant partie du comité, avant, pendant et après le processus de rédaction. Cette personne vous expliquera probablement qu'une communication efficace requiert un rapport concis, professionnel et très bien structuré. Lisez d'autres rapports publiés par l'administration municipale afin de vous familiariser avec leur langage et leur style de rédaction.

Dans le même ordre d'idées, si vous êtes un membre de l'administration municipale chargé

de rédiger le rapport, consultez un membre d'un organisme communautaire faisant partie du comité, avant, pendant et après le processus de rédaction. Vous vous rendrez compte que la population générale ne partage pas nécessairement votre connaissance du « jargon » de l'administration municipale. Utilisez des termes courants et un langage clair et simple autant que possible.

Dans les deux cas, assurez-vous que les recommandations sont concises, claires et bien structurées. Chaque recommandation devrait indiquer ce qui suit :

- la nature du problème (il n'y a pas de vestiaire pour les joueuses de hockey dans le centre communautaire et cela constitue un problème d'accessibilité pour les femmes);
- la ou les solutions (construire un vestiaire ou attribuer un vestiaire existant aux femmes);
- les responsables de la question (le district régional, le comité de gestion et le directeur du centre) ainsi que les autres personnes qui pourraient ou devraient participer à son règlement (l'équipe de hockey féminine).

Il peut être difficile d'identifier les personnes responsables. Demandez l'aide des membres du comité. Fournissez-leur un résumé des

recommandations; celles-ci pourront être classées par secteur ou par catégorie. Ce processus fera l'objet de la section suivante.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION GLOBAL

Vos recommandations seront probablement de nature variée, allant de mesures à court terme facilement réalisables à des objectifs à long terme plus ambitieux. Certaines mesures pourront être prises immédiatement, tandis que

d'autres pourront être impossibles à mettre en œuvre compte tenu du budget actuel et nécessiteront des engagements à long terme en matière de développement. Certaines recommandations devront même être repensées et renégociées.

Quoi qu'il en soit, il est important de regrouper toutes les recommandations dans un plan d'action global et de chercher des façons créatives d'atteindre vos objectifs.

Il est particulièrement important de diviser les recommandations en objectifs à court terme et à long terme.

Ce processus vous aidera à définir une série d'étapes dans le cadre de l'élaboration d'un plan global.

L'étape de la consultation aura probablement fait ressortir les priorités de la collectivité, et il sera souhaitable de présenter les recommandations au comité et à la collectivité en général afin d'établir les priorités de façon précise. Ce processus vous permettra également d'étudier la faisabilité des recommandations (coût, temps, difficultés, etc.). Le tableau suivant fournit des exemples de solutions à court terme et à long terme.

SOLUTIONS À COURT TERME	SOLUTIONS À MOYEN TERME OU À LONG TERME
<p>Ces solutions correspondent habituellement à des améliorations de l'environnement physique ou à des ajustements de services pouvant être effectués moyennant un faible coût, voire gratuitement, en communiquant avec les personnes qui sont en mesure d'apporter ces changements. Il s'agit d'éléments qui peuvent s'inscrire dans les limites budgétaires existantes.</p>	<p>Ces solutions comprennent les projets spéciaux, l'élaboration de programmes et la mise en oeuvre de politiques et de principes directeurs qui guideront les pratiques futures. Dans certains cas, il faudra changer les priorités budgétaires, avoir recours à une collecte de fonds spéciale ou élaborer de nouvelles structures ou de nouveaux programmes.</p>
<p>EXEMPLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'une ampoule brûlée • Peinture des murs pour cacher les graffitis • Taille de la végétation • Réparation ou installation de rampes d'accès • Installation d'enseignes • Communication des informations aux prestataires de services (par exemple, demander aux chauffeurs d'autobus de déposer les femmes près de leur destination) • Ajustements mineurs de certains services 	<p>EXEMPLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de programmes de sensibilisation à la violence faite aux femmes • Élaboration de programmes d'aide alimentaire pour les femmes • Élaboration de nouveaux programmes récréatifs pour les adolescentes et les femmes visant à répondre aux exigences d'équité entre les sexes • Élaboration de politiques et de principes directeurs pour les plans d'aménagement officiels et les règlements de zonage répondant aux besoins des femmes en matière d'aménagement et de développement communautaire





À cette étape, vous aurez en main les éléments suivants :

- des informations exhaustives concernant les problèmes de sécurité des femmes;
- une gamme de solutions potentielles, allant des améliorations de l'environnement physique à la planification à long terme, en passant par l'offre de services et l'élaboration de possibilités d'aménagement;
- une stratégie globale de mise en œuvre des solutions.

Il est alors important de parvenir à un consensus sur le plan d'action, au sein du comité et de la collectivité. La présentation de la stratégie à l'ensemble de la collectivité est une étape importante du processus de

mobilisation. Préparez un plan de communication efficace résumant les problèmes, les solutions proposées et le plan d'action. L'aspect clé du processus consiste à proposer un plan pertinent et réalisable.

Selon notre expérience, le plan aura de meilleures chances de succès s'il comporte les éléments suivants :

- une intégration des politiques et des pratiques à l'appui de la sécurité des femmes;
- une définition claire des rôles et des responsabilités;
- une volonté politique soutenue et l'appui du personnel de l'administration municipale à tous les égards;
- l'élaboration, par le personnel affecté au projet, d'une façon de présenter clairement les rapports d'évaluation de la sécurité ainsi que les recommandations;
- un processus de suivi et d'évaluation approfondi.

Les obstacles potentiels à la mise en application des recommandations sont les suivants :

- absence de leadership et d'appui de la part de l'administration municipale;
- difficultés ou conflits qui entravent la progression du dossier, par exemple, des opinions divergentes concernant la façon d'intervenir pour résoudre certains problèmes complexes;
- obstacles juridictionnels tels que le partage ou le chevauchement des responsabilités.

Vous trouverez dans la section suivante des suggestions relatives à l'élaboration de démarches et de structures qui vous aideront à aller de l'avant et à mettre en œuvre les

changements qui s'imposent. Vous y trouverez également des conseils pour surmonter les obstacles qui surviendront inévitablement.

CHANGEMENT INSTITUTIONNEL – MISE EN APPLICATION ET DURABILITÉ

« Processus, processus, processus »

« Assez parlé – il est temps de passer à l'action! » Ce sentiment est fréquent chez les partenaires d'une même initiative. Le temps passé à définir les besoins, discuter, planifier, négocier, régler les chicaneries administratives tout en respectant les échéances donne souvent l'impression aux gens qu'ils ne font aucun progrès. Cependant, la frustration et l'impatience peuvent entraîner des erreurs. Il est donc essentiel, à cette étape, de respecter le processus et de ne pas précipiter les choses.

ÉTAPE IV De la parole aux actes

- Élaborer un cadre de mise en application
- Élaborer un processus reconnu
- Enregistrer et suivre les progrès
- Trucs pour réussir

Élaborer un cadre de mise en application

Selon la portée de la stratégie, il y aura de nombreuses façons possibles d'organiser et de mener à bien le processus de mise en application. Cependant, cela doit être effectué à l'intérieur d'un cadre de travail bien défini, dont les pierres angulaires sont la structure et le processus. Vous pouvez choisir une structure générale de comité pour guider et surveiller le processus de mise en

application ou vous pouvez créer des groupes d'actions précis. Peu importe la structure choisie, le processus demeure l'élément clé; un bon processus garantira l'exécution des actions de même que le suivi et l'évaluation de la qualité.

Pour que la mise en application soit un succès, chaque élément de la stratégie requiert :

- du leadership et de la coordination;
- de la coopération et de la participation;
- des ressources;
- un suivi et une évaluation.

Un processus est nécessaire pour mettre les recommandations à exécution.

Bien que le processus puisse varier, il doit être guidé par des objectifs aux résultats mesurables et il doit également être assez flexible pour pouvoir être adapté en fonction des changements.

Dans certains cas, les demandes peuvent être mieux reçues si elles proviennent de la collectivité.

Les structures officieuses de réseautage local sont d'une très grande valeur lorsque tout porte à croire que la réponse à une demande faite au gouvernement sera négative.

Élaborer un processus reconnu

Une fois que les recommandations ont été proposées, acceptées et organisées en une stratégie valable, l'étape suivante consiste à demander aux gens de les mettre à exécution, ce qui n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Comment s'y prend-t-on pour créer une rampe d'accès, changer le trajet d'un autobus ou élaborer une politique pour un plan d'aménagement officiel?

Un processus est nécessaire pour mettre les recommandations à exécution. Bien que le processus puisse varier, il doit être guidé par des objectifs aux résultats mesurables et il doit également être assez flexible pour pouvoir être adapté en fonction des changements.

Des demandes officielles et officieuses devront être adressées à différents organismes concernant certains éléments; une communication avec le planificateur communautaire ou une permission du Conseil sera nécessaire pour certains autres; certains autres encore nécessiteront une bonne dose d'imagination pour tenir compte des différents mandats, protocoles et personnalités.

Dans le Cowichan Valley Regional District (CVRD) par exemple, les rapports d'évaluation de la sécurité sont présentés au Women's Safety Advisory Committee (WSAC) (comité consultatif sur la sécurité des femmes), qui les examine et qui fait part de ses recommandations au

Conseil. Le WSAC peut recommander au Conseil de prendre certaines mesures. Ces mesures peuvent être diverses : instructions du Conseil à ses départements les invitant à agir; dépôt de demandes officielles à d'autres paliers de gouvernement. De cette façon, les demandes proviennent directement du CVRD, sur son papier à en-tête, et portent la signature du président du Conseil. Un grand nombre de municipalités appliquent des processus semblables (voir section des références).

Dans certains cas, les demandes peuvent être mieux reçues si elles proviennent de la collectivité. Les structures officieuses de réseautage local sont d'une très grande valeur lorsque tout porte à croire que la réponse à une demande faite au gouvernement sera négative. Finalement, si vous ne réussissez pas d'une façon, essayez d'une autre. Trouvez quelqu'un qui connaît quelqu'un qui pourrait faire la demande ou présentez vos objectifs à un autre groupe ou comité et demandez-lui son avis.

Enregistrer et suivre les progrès

Un système d'enregistrement et de suivi est nécessaire pour évaluer les progrès et les résultats. À mesure que l'information devient disponible, les progrès peuvent être enregistrés et suivis, ce qui permet d'évaluer périodiquement la mise en application.

Il est important de vérifier par contact direct (téléphone, en personne, etc.) la façon dont les choses progressent. Cette tâche peut sembler exigeante, mais elle est néanmoins essentielle. Elle permet de rappeler gentiment aux gens qu'ils sont responsables des priorités établies par la collectivité et que de l'aide est disponible s'ils éprouvent des difficultés.

Par exemple, une évaluation de la sécurité des femmes avait été faite dans un centre récréatif qui avait ensuite changé de gestionnaire. Le nouveau gestionnaire était occupé à se familiariser avec ses nouvelles fonctions, à mettre des programmes sur pied, etc., et n'était pas familier avec l'idée générale et les recommandations de l'évaluation.

Le coordonnateur de projet communiqua avec le gestionnaire pour obtenir un rapport provisoire, qui n'était pas prêt, évidemment. Cependant, la communication résulta en une rencontre pour discuter du rapport, pour revoir les

recommandations et pour discuter de certains aspects liés à la faisabilité.

Lors de cette rencontre, le coordonnateur de projet fut en mesure d'expliquer la raison d'être de certaines recommandations et comment elles étaient liées à la sécurité des femmes et à l'accès à des programmes récréatifs. De même, la direction du centre récréatif et le personnel purent commenter les problèmes potentiels et suggérer des solutions de rechange là où cela s'avérait pertinent.

Quelques mois plus tard, la plus grande partie des recommandations avaient été mises en oeuvre et un an plus tard, le gestionnaire contacta le coordonnateur de projet pour fournir de l'information sur les subventions visant à appuyer les dispositions relatives à l'accessibilité accrue.





Trucs pour réussir

Commencer avec des mesures réalisables à court terme. Cela aide à créer une atmosphère de succès, à favoriser le dynamisme et à fournir la preuve aux gens qu'ils ont bel et bien été entendus.

Le fait de tailler une haie, de réparer une lumière ou un trottoir, de cacher les graffitis, de publier un article, de faire un énoncé de soutien public ou une recommandation officielle avec une demande d'intervention représente de petits, mais importants, pas qui peuvent être accomplis.

Gardez à l'esprit la situation dans son ensemble. Bien que vous commenciez avec des mesures réalisables à court terme, il est essentiel de garder à l'esprit la situation dans son ensemble. Votre cadre de travail intégré vous aidera en ce sens, grâce à ses objectifs à court, moyen et long terme. Par exemple, le fait d'installer des lampadaires visant à décourager les activités nocturnes malvenues peut être une bonne réalisation à court

terme, mais elle doit être accompagnée de stratégies de développement social à long terme. À court terme, l'éclairage supplémentaire peut décourager les gens d'utiliser un certain secteur, mais vous devez répondre aux besoins de tout le monde en matière de sécurité. Pourquoi ces personnes sont-elles là? Où iront-elles? Est-ce que leur sécurité sera compromise? Sans ces réponses, vous ne ferez que déplacer le problème, vous ne le réglerez pas.

Nous avons inclus, ci-dessous, une section sur l'intervention en cas de problèmes qui vous propose des suggestions pour faire face à certains problèmes et obstacles qui pourraient éventuellement survenir – et qui surviendront.

ÉTAPE V Durabilité

- Évaluer les progrès
- Apporter des ajustements
- Conserver le dynamisme et poursuivre le partenariat
- Surmonter les problèmes et les obstacles

Évaluer les progrès *Atteignons-nous nos objectifs?*

À ce stade, vous devez évaluer si vous faites ou non ce que vous aviez dit que vous feriez et si les changements apportés ont été efficaces. Les objectifs et les activités que vous aviez établis au début du processus forment la base de l'évaluation de votre progrès.

Utilisez un éventail de méthodes et de mesures, comme des sondages sur la satisfaction des usagers, des évaluations du processus et des comparaisons avant-après. Un rapport d'étape exhaustif devrait être préparé et distribué à intervalles réguliers.

Apporter des ajustements

Votre évaluation vous indiquera si vos attentes étaient réalistes ou non, et permettra au comité d'apporter les ajustements nécessaires. Par exemple, le comité peut décider de demander au Conseil de revoir son budget de

travaux publics dans le but de donner suite à davantage de recommandations dans l'avenir immédiat, ou d'élaborer une politique qui favoriserait d'autres interventions.

Conserver le dynamisme et poursuivre le partenariat

Au fil du temps, il n'est pas rare de voir le personnel et les comités perdre de leur entrain et de leur dynamisme. Il y a beaucoup de raisons à cela, y compris l'épuisement professionnel, l'absence de succès immédiat, le sentiment d'être sous-estimé ou la perte d'intérêt à l'égard du projet. Il est bon de trouver des façons créatives de renouveler l'énergie et l'engagement.

Cela peut être accompli de plusieurs façons différentes, y compris en célébrant les succès ou en effectuant une évaluation du comité pour mesurer le niveau de satisfaction des participants envers le processus et la structure.

Certains membres peuvent se sentir frustrés (et laisser tomber par la suite) si trop d'importance est

accordée à un seul aspect de la stratégie intégrée. Par exemple, si certains membres ont l'impression qu'une trop grande importance est accordée aux améliorations physiques et aux travaux publics et que l'intérêt qu'ils portent au développement social est négligé, il vous faudra trouver des façons d'assurer un équilibre.

Une évaluation périodique du partenariat vous fournira de l'information essentielle sur la façon dont les membres évaluent leur efficacité, sur leur niveau de satisfaction à l'égard des progrès et sur le comité lui-même, y compris le personnel et la direction.

Il est essentiel de vérifier que cette information est prise en compte et que le comité est ouvert au changement.

Surmonter les problèmes et les obstacles

Les problèmes, les obstacles, les frustrations et les conflits font tous partie du processus. Vous en connaîtrez. Il faut vous y attendre, anticiper ce qu'ils pourraient être et créer une atmosphère et une structure au sein desquelles ils puissent être abordés. La patience,

la créativité et la détermination sont des ingrédients indispensables. Il est important de percevoir vos expériences comme un processus d'apprentissage – il arrive souvent que « l'échec » d'aujourd'hui devienne la « réussite » de demain.

Au fil du temps, il n'est pas rare de voir le personnel et les comités perdre de leur entrain et de leur dynamisme.

Il y a beaucoup de raisons à cela, y compris l'épuisement professionnel, l'absence de succès immédiat, le sentiment d'être sous-estimé ou la perte d'intérêt à l'égard du projet.

Il est bon de trouver des façons créatives de renouveler l'énergie et l'engagement.

Il est important de ne pas se décourager face aux embûches à court terme et aux montagnes à long terme. Ce qui n'est pas accepté par la collectivité maintenant peut l'être en fin de compte.

Il y aura vraisemblablement autant de stratégies différentes pour surmonter les obstacles qu'il y aura d'obstacles. Le fait de travailler dans une situation de partenariat peut aider de façon formidable à surmonter les problèmes; par exemple, différents membres connaîtront différentes parties du système ou des gens qui peuvent vous aider à manœuvrer dans le système ou encore des gens qui peuvent mettre leurs efforts en commun pour changer le système.

Définir des priorités. Vous devez être conscient de la quantité d'énergie que vous pouvez investir dans chaque cause ou problème particulier et définir des priorités à

propos de ce dont vous pourrez vous occuper ou pas.

User de stratégie. Il est important de ne pas se décourager face aux embûches à court terme et aux « montagnes » à long terme. Ce qui n'est pas accepté par la collectivité maintenant peut l'être en fin de compte. Vous devrez peut-être commencer de façon plus modeste ou plus lentement que vous ne l'aviez prévu. Vous devrez peut-être essayer de trouver un terrain d'entente et de négocier. Demandez-vous « Qu'est-ce qui EST possible? » Soyez à l'affût des occasions de nouer des relations qui soutiendront votre travail et soyez prêt à en tirer profit.

Voici quelques-uns des problèmes auxquels vous pouvez vous attendre :

- Complexité des rapports entre les paliers de gouvernement (approbations requises des autres paliers de gouvernement, du secteur privé, responsabilité conjointe, etc.);
- « Nous le faisons déjà, nous avons réglé cette question »;
- « Nous l'avons essayé, mais ça n'a pas fonctionné »;
- « Nous n'avons pas le budget nécessaire pour ça »;
- Valeurs rurales c. valeurs urbaines (et inversement);
- Sécurité physique c. solutions de développement social;
- Problèmes reliés au syndrome « Pas dans ma cour ».

Conflits autour de la mise en application

L'étude de cas qui suit illustre une situation où la mise en application d'un ensemble de recommandations n'était pas possible jusqu'à ce qu'un changement de politique soit effectué.

Étude de cas – Cowichan Valley Regional District

Des évaluations de la sécurité menées dans le Valley Regional District sur une période de trois ans ont permis de recueillir une vaste gamme de recommandations. Certaines d'entre elles portaient sur l'éclairage des rues dans certains secteurs ruraux dans des endroits où les femmes et les enfants se rassemblent le matin et dans la soirée (p. ex. : arrêts d'autobus et lieux de rassemblement communautaires).

À priori, l'installation d'un ou deux lampadaires n'était pas possible selon les dispositions de la Municipal Act (maintenant appelée Local Government Act) qui définissait les pouvoirs des districts régionaux. Cependant, grâce à une modification de la loi et au travail acharné du personnel du CVRD, une politique de services locaux a été élaborée. Grâce à elle, des services d'éclairage de rues des secteurs à risque sont fournis.

Il a fallu un travail considérable pour créer ce mécanisme; l'éclairage aurait bien pu être considéré comme une question trop peu importante pour y consacrer autant de temps. Cependant, le soutien politique et le soutien du personnel à l'égard de la sécurité des femmes a rendu cette réalisation possible.

Une bonne ressource qui vous aidera à réaliser la mise en application d'évaluations de la sécurité est :

Woman's Action Centre Against Violence,
Safety Audit Implementation Guide, Ottawa, 1996.





Priorités budgétaires

L'argent constitue souvent un problème, particulièrement pendant les périodes où les compressions budgétaires s'intensifient. Il est important de reconnaître ce fait et de demander s'il existe des façons de travailler de concert pour trouver des solutions. La répartition de l'enveloppe budgétaire reflète les

priorités et il est important de rappeler aux décideurs que la sécurité des femmes et des autres groupes vulnérables a été définie comme une priorité importante (par le biais du processus de consultation) et que les recommandations sont appuyées par la collectivité. Vous pouvez également :

- demander si certains éléments ou tous les éléments peuvent être intégrés au budget de l'année suivante (ou d'années ultérieures);
- demander si un seul élément à faible coût peut être abordé maintenant;
- demander si vous pouvez travailler ensemble de façon à trouver d'autres sources de financement;
- souligner les économies qui seront réalisées grâce à certaines interventions (p. ex. : coûts des services de police, vandalisme).

Valeurs rurales c. valeurs urbaines

Parfois, les solutions proposées peuvent entrer en conflit avec les valeurs rurales d'une collectivité. L'éclairage des rues, par exemple, peut constituer un sujet très controversé. Il est important de respecter les différentes valeurs tout en s'assurant que les problèmes de sécurité personnelle sont résolus. Dans le cas de l'éclairage, de petits

changements peuvent être apportés au début : on peut suggérer une lumière sur la véranda à la campagne dans les secteurs clés, demander aux résidents près des arrêts d'autobus d'envisager un éclairage à détecteur de mouvements ou désigner un endroit clé où installer un lampadaire.

Sécurité physique c. solutions de développement social

Les gens ont souvent des opinions différentes en ce qui concerne les solutions nécessaires pour remédier aux problèmes de criminalité, de violence et de peur. Une personne peut soutenir qu'un agent de sécurité est la solution, et une autre peut soutenir avec autant d'ardeur que le peu d'argent disponible doit être investi dans les programmes récréatifs. Les deux solutions peuvent être « bonnes ». À court terme, l'agent de sécurité

peut contribuer à rendre un endroit plus sécuritaire pour le public, mais à long terme, le développement social constituera un élément charnière pour aborder les problèmes fondamentaux. Il est important de prendre acte du désir des gens de voir des mesures mises en place immédiatement afin d'accroître leur sentiment de sécurité, tout en mettant en relief les causes des problèmes et les façons de les aborder.

Insistez sur le fait que l'objectif principal est de rendre les collectivités plus sûres pour tout le monde et présentez des exemples de recherches sur « ce qui

fonctionne ». Une des approches possibles est de mettre en place les deux solutions en même temps; une autre est de mettre chaque solution en place suivant une série d'étapes.

Conflits entre partenaires

De par leur nature, les partenariats peuvent donner naissance à un grand nombre de problèmes. Même si la diversité est un élément clé des processus communautaires, le fait est que des personnalités conflictuelles, des valeurs différentes et des divergences se rattachant au mandat et à la culture des organismes peuvent entraver le processus.

La réticence à collaborer peut être liée à :

- la crainte d'une perte d'autonomie ou de pouvoir;
- des doutes quant aux compétences d'un autre organisme;
- des conflits d'intérêt, des disputes à propos de la confidentialité, de la culture organisationnelle, des valeurs, des principes, des rôles et des normes;
- des jeux de pouvoir;
- des problèmes de hiérarchie;
- des problèmes liés à l'ancienneté.

La qualité de leadership et de coordination exercés au sein du comité constitue un facteur clé pour régler les conflits actuels et potentiels. D'excellentes compétences en facilitation et en animation représentent un atout précieux. Investir dans le perfectionnement et la formation du comité pourra contribuer à faire passer le groupe au travers de périodes difficiles, à établir des objectifs communs et à trouver des façons de surmonter les différences.

Financement

Le financement est crucial pour la réussite de ce travail. Il peut être difficile – mais pas toujours impossible – de soutenir vos efforts en cette époque où le financement est à courte vue, infléchi davantage vers les projets et aléatoire. Mettez à profit les ressources du comité : celui-ci comprendra des personnes qui ont déjà eu beaucoup de succès dans des campagnes de financement. La commandite et le soutien de l'administration municipale peuvent aussi représenter des solutions pour

répondre aux besoins de base. Cependant, les municipalités de plus petite taille risquent de faire face à des problèmes plus sérieux. Là où l'administration municipale ne dispose pas des structures ou du personnel pour soutenir le travail de sécurité communautaire, elle peut toutefois fournir une aide non financière tout aussi importante et prenant la forme de soutien administratif, de locaux pour les réunions, de services de photocopie et de modestes subventions.



LE DERNIER MOT

Le présent guide ne fournit pas le dernier mot en matière de planification de la sécurité des femmes. Le travail visant à construire des collectivités sûres, saines et équitables sera toujours un projet en cours. Nous espérons simplement qu'il s'avérera un outil précieux pour vous, parmi les nombreux outils que vous utiliserez pour mener votre tâche à bien.

Dans ces pages, nous avons exploré la peur que les femmes ont de la violence ainsi que les expériences de violence qu'elles ont vécues et nous avons examiné les conséquences que les structures physiques, sociales et institutionnelles de nos collectivités peuvent avoir sur la vie des femmes. Nous avons exploré la façon de travailler de l'administration municipale et discuté de

l'importance de trouver un processus permettant d'intégrer l'opinion des femmes dans l'arène municipale.

Nous avons examiné la stratégie intégrée visant à remédier au problème de la sécurité des femmes proposée par le concept des collectivités plus sûres et le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes) comme outil de changement efficace. Avec des exercices qui ont fait leurs preuves, des trucs et des stratégies, nous avons présenté des étapes pratiques permettant aux administrations municipales et aux organismes de services aux femmes d'établir des partenariats qui seront non seulement durables, mais également profitables pour tout le monde.



Tous les citoyens et toutes les collectivités sont appauvris par la violence envers les femmes. Les facteurs d'inégalité qui ont été intégrés à l'administration des endroits dans lesquels nous vivons sont en partie responsables de cet appauvrissement. En travaillant en partenariat, les administrations locales et les organismes de services aux femmes peuvent contribuer de manière cruciale à trouver la solution complexe nécessaire au règlement de ce problème.

Rappelez-vous que les collectivités ne naissent pas, elles sont bâties. Nous sommes un groupe parmi un grand nombre de groupes du Canada et du monde entier qui travaillent depuis des années, pas à pas, pour les rebâtir. Nous avons réussi à permettre

un accès équitable et à innover en matière de planification communautaire. Chaque aspect de notre travail – de la recherche à l'action communautaire en passant par la formation et l'éducation communautaire, porte la marque d'une approche intégrée et féministe de développement communautaire et social.

Vous faites maintenant partie de cet effort mondial. Nous vous souhaitons bonne chance pour les années à venir, alors que vous travaillerez pour planifier et organiser votre collectivité – physiquement, socialement et institutionnellement – de façon à créer des collectivités plus sûres et plus saines pour les femmes, et pour tout le monde en fin de compte.



NOTES EN BAS DE PAGE

- 1 Canada, Statistique Canada, « Enquête sur la violence envers les femmes », *Le Quotidien*, Ottawa, chez l'auteur, 18 novembre 1993.
- 2 Ibid.
- 3 Par exemple, voir Fédération canadienne des municipalités, *Building Safer Communities for Women: Municipal and Community Strategies to Reduce Violence Against Women et How to Build a Safer Community for Women: A Handbook for Local Leaders*, Ottawa, chez l'auteur, 1995.
- 4 Voir Carolyn Whitzman, « The « Voice of Women » in Canadian Local Government », dans *Putting Urban Affairs Back on the Policy Agenda* (Caroline Andrew, Katherine Graham et Susan Rankin, éd.), Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press. À paraître.
- 5 Voir, par exemple, Holly Johnson. *Dangerous Domains – Violence Against Women in Canada*, Scarborough (Ont.), Nelson Canada, 1996.
6. Par exemple, voir Conseil national de prévention du crime. *Tableau de la criminalité au Canada*, Ottawa, chez l'auteur, 2000. Disponible en ligne à l'adresse www.crime-prevention.org. Feuillet d'information.
- 7 Canada, Statistique Canada, « Enquête sur la violence envers les femmes », Op. cit.
- 8 Voir Conseil national de prévention du crime, Op. cit.
- 9 Les données utilisées remontent à 1993, car l'Enquête sur la violence envers les femmes n'a été effectuée qu'une seule fois. Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 1999.
- 10 Holly Johnson, *Dangerous Domains*, Toronto, Nelson Canada, 1996, p. 104.
- 11 L. Stimpson et M. Best, *Courage Above All*, Toronto, DAWN, 1991.
- 12 K. Absolon, E. Heber et K. MacDonald, *Aboriginal Women and Treaties Project*, Victoria, 1996, p. 67. Rapport préparé pour le Ministry of Women's Equality.
- 13 Adaptation de l'exercice *Sociometry of Oppressions* tiré de GALE BC, *Challenging Homophobia In Schools*, Vancouver, chez l'auteur, 2000.
- 14 Canada, Statistique Canada, « Enquête sur la violence envers les femmes », Op. cit.
- 15 Ibid.
- 16 Ibid.
- 17 Mayja Embleton, « Community Safety Audits », *Plan Canada* (mars 1996), p. 18-19.

NOTES EN BAS DE PAGE

- 18 K. McLaughlin et S. Church, *Cultivating Courage: Needs and Concerns of Rural Women Who are Abused by their Partners*, 1992.
- 19 New Rural Partnership Project, *Creating Consensus for Safer Rural Communities*. A guide for creating safer rural communities for women, children and other vulnerable groups, 2000.
- 20 Voir Conseil national de prévention du crime, Op. cit.
- 21 Canada, Statistique Canada, *La violence familiale au Canada*, Ottawa, ministère de l'Industrie, 1999, p. 31.
- 22 T. Day, « The Health-Related Costs of Violence Against Women » dans *Canada: The Tip of the Iceberg*, London (Ont.), Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.
- 23 Karen Rodgers, « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, vol. 14, no 9 (1994).
- 24 Canada, Statistiques Canada, *La violence familiale au Canada*, Op. cit.
- 25 Boundary Family Violence Prevention & Intervention Committee, septembre 1999.
- 26 Task Force on Community Safety, *My City. A Safe City. A Community Safety Strategy for the City of Toronto*. Toronto, City of Toronto Corporate Communications, 1999.
- 27 Voir Carolyn Whitzman, « The « Voice of Women » in Canadian Local Government », dans *Putting Urban Affairs Back on the Policy Agenda*, (Caroline Andrew, Katherine Graham et Susan Rankin éditeurs), Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press. À paraître.
- 28 Un excellent guide de référence pour la Colombie-Britannique : *Local Government in British Columbia - a community effort*, préparé par la Union of B.C. Municipalities, la Municipal Officers' Association of B.C. et le Ministry of Municipal Affairs, 1999.
- 29 Cowichan Valley Regional District Office Community Plan Amendment By-Law No. 2017, 1999, Area C – Cobble Hill (Safety Audit Implementation) Amendment to CVRD By-Law No. 1210.
- 30 Cowichan Valley Regional District Electoral Area « E » Zoning Bylaw No. 1840.
- 31 Cowichan Women Against Violence Society, *Planning for Safer Communities: A Guide to Planning for Safety of Women and Children in Small and Rural Communities*, 1998.
- 32 Les coordonnées de votre municipalité ou de votre district régional sont fournies dans diverses sources, dont Robert L. Bish et Eric G. Clemens, *Local Government in British Columbia*, Union of BC Municipalities. 1999.
- 33 Canada, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, *Le Guide du partenariat*, préparé par Flo Frank et Anne Smith, Ottawa, 1997, p. 7.

NOTES EN BAS DE PAGE

- 34 Ibid.
- 35 Crime Concern, *A Practical Guide to Crime Prevention for Local Partnerships*, Londres, Home Office, septembre 1993, p. 1.
- 36 Lawlink NSW, *Plan It Safe, A Guide for Making Public Spaces Safer for Women* (en ligne). Sur Internet :
URL : http://www.lawlink.nsw.gov.au/swp/swp.nsf/pages/swp_intro
- 37 Mark Liddle et Lorraine Gelsthorpe, *Inter-agency Crime Prevention: Further Issues*, Londres, Home Office Crime Prevention Unit Series, 1994; Richard Hester, *Crime and Disorder Partnerships: Voluntary Sector and Community Sector Involvement*, *Home Office Briefing Note 10/00*, Londres, Home Office (novembre 2000).
- 38 Royaume-Uni, Home Office, *Domestic Violence: Break the Chain - Multi-Agency Guidance for Addressing Domestic Violence* (en ligne, consulté le 21-8-2001), p. 28. Sur Internet :
URL : www.homeoffice.gov.uk/domesticviolence/mag.htm
- 39 Richard Hester, *Crime and Disorder partnerships: Voluntary and Community Sector Involvement*, *Home Office Briefing Note 10/00*, Londres, Home Office (2000).
- 40 Liddle and Gelsthorpe, 2000.
- 41 Trevor Locke, *Multi-Agency and Co-operative Working in Crime Prevention*, Bristol, Safe Neighbourhoods Unit et University of the West of England, 1996.
- 42 Voir par exemple, Holly Johnson, *Dangerous Domains*, Toronto, Nelson Canada, 1996.

PAGE DE RESSOURCES

Sites web et liens utiles

BC Association of Specialized Victim Assistance and Counselling Programs	www.pinc.net/bcasvacp
BC Safe School Centre	http://www.safeschools.gov.bc.ca
BC Institute Against Family Violence	www.bcifv.org
BC/Yukon Society of Transition Houses	home.istar.ca/~bcysth
Centre canadien des politiques alternatives	www.policyalternatives.ca
Institut canadien de recherche sur les femmes	www.criaw-icref.ca
Community Tool Box	http://www.ctb.lsi.ukans.edu/
DAWN (Réseau d'action des femmes handicapées du Canada)	www.dawncanada.net
EGALE (Égalité pour les gais et les lesbiennes)	www.egale.ca
Family Violence Prevention Fund	http://www.fvpf.org
Fédération canadienne des municipalités	http://www.fcm.ca/
FREDA Centre for Research on Violence Against Women	www.harbour.sfu.ca/freda
Centre international pour la prévention de la criminalité	www.crime-prevention-intl.org
METRAC (Metro Action Committee on Violence Against Women and Children)	www.metrac.org
Ministry of Community, Aboriginal and Women's Services	http://www.weq.gov.bc.ca/transition-houses/index.stm
Centre national d'information sur la violence dans la famille	www.hc-sc.gc.ca/hppb/familyviolence
Centre national pour la prévention de la criminalité	www.crime-prevention.org
Safe Women Project	www.lawlink.nsw.gov.au/swp/swp.nsf
Condition féminine Canada	http://www.swc-cfc.gc.ca/direct.html
Union of British Columbia Municipalities	http://www.civicnet.gov.bc.ca/ubcm/index.shtml
Women's Design Service	http://www.wds.org.uk/
Women's Research Centre	www.wrc.bc.ca

BIBLIOGRAPHIE

ABSOLON, K., E. HERBERT, et K. MACDONALD. *Aboriginal Women and Treaties Project*, Victoria, 1996. Rapport préparé pour le Ministry of Women's Equality.

B.C. COALITION FOR SAFER COMMUNITIES. *An Elaboration of Community Needs in Crime Prevention*, Vancouver, chez l'auteur, 1997. *Rapport sur une série de groupes de travail dans les collectivités canadiennes* préparé pour le Ministère de la justice, Canada.

BILTON, J., et M. MURPHY. « Alternative Measures: A Common Sense Solution to Crime », *Prevention Matters*, vol. 1 (printemps 1998), p. 3.

BRANTINGHAM, P., et P. BRANTINGHAM. « Situational Crime Prevention in Practice », *Canadian Journal of Criminology* (janvier 1990).

BRITISH COLUMBIA CRIME PREVENTION ASSOCIATION. *Guidebook to Crime Prevention and Safety for Seniors*.

CANADA. CONDITION FÉMININE CANADA. *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*, Ottawa, Straigh Associated Limited, mars 1996.

CANADA. MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Pour un Canada plus sûr : Guide de prévention communautaire du crime*, Ottawa, Division des communications et des services exécutifs du ministère de la Justice, 1996.

CANADA. MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES. GROUPE DE RECHERCHES ET STATISTIQUES, GROUPE DES COMMUNICATIONS, DIRECTION DES PROGRAMMES. « Les femmes victimes d'actes criminels », *Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain*, Ottawa, le Ministère, 1985. ISBN 0-662 52810-7.

CANADA. MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX. *Le guide du partenariat*, préparé par F. Frank et A. Smith, Ottawa, 1997.

CANADA. MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL CANADA. *Family Violence in Rural, Farm and Remote Canada*, préparé par W. Scott et C. VanDine, Ottawa, le Ministère, 1995.

CANADA. SECRÉTARIAT D'ÉTAT. DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES MINISTÉRIELLES. *La femme dans la ville : sans refuge*, rapport réalisé par L. Macleod pour la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité urbaine et la prévention du crime, Ottawa, chez l'auteur.

CANADA. SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA. DIRECTION DES PROGRAMMES, GROUPE DE RECHERCHES ET STATISTIQUES. « Les femmes victimes d'actes criminels », *Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain*, no 4, Ottawa, Solliciteur général Canada, 1985. ISBN 0-662-52810-7.

CANADA. STATISTIQUE CANADA. « La violence familiale au Canada : un profil statistique 1999 », Ottawa, ministère de l'Industrie, 1999. No de catalogue 85-224-XPE.

CANADA. STATISTIQUE CANADA. « Statistiques de la criminalité », *Le Quotidien* (18 juillet 2000).

CANADA. STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la violence envers les femmes », *Le Quotidien*, Ottawa, chez l'auteur (18 novembre 1993).

CANADA. STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la violence envers les femmes », Ottawa, chez l'auteur, 1993.

- CANADA. STATISTIQUE CANADA. *Portrait statistique des femmes au Canada*, Ottawa, chez l'auteur, 1995.
- CAPILANO COLLEGE. *Campus Safety Audit*, chez l'auteur, 1995.
- CAPYK, S. de la Northern Society for Domestic Peace. *Final Report of the Bulkley Valley Transportation Project*, Bulkley Valley, chez l'auteur, 1998. Rapport préparé pour le Ministry of Women's Equality.
- CAVANAGH, S. *Making Safer Places: A Resource Book for Neighbourhood Safety Audits*, Londres, Women's Design Service.
- CAVANAGH, S., et V. WARE. *At Women's Convenience: A Handbook on the Design of Women's Public Toilets*, Londres, Women's Design Service. ISBN 0-9516165-0-1.
- CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. « Dépenses de la justice au Canada », *Juristat* 19 (12).
- CENTRE D'ACTION DES FEMMES CONTRE LA VIOLENCE. *Women's Safety Audit Implementation Guide*, Ottawa, chez l'auteur, 1996.
- CENTRE D'ACTION DES FEMMES CONTRE LA VIOLENCE. *Les outils de la vérification sécuritaire et le logement : la fine pointe du progrès*, Ottawa-Carleton, SCHL, juin 1995. Rapport préparé pour la SCHL.
- CENTRE D'ACTION DES FEMMES CONTRE LA VIOLENCE. *Women's Safety Audit Guide*, Ottawa-Carleton, SCHL, 1996. Rapport préparé pour la SCHL.
- CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME. *Tableau de la criminalité au Canada, Ontario*, chez l'auteur, 1995.
- CITY OF TORONTO PLANNING AND DEVELOPMENT DEPARTMENT, et SAFE CITY COMMITTEE OF THE CITY OF TORONTO. *A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments*, Toronto, Corporation of the City of Toronto, 1992.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTRY OF ATTORNEY GENERAL. *Community Coordination to Stop Violence Against Women in Relationships: A Framework*, Victoria, Queens Printer for British Columbia, juillet 1993.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTRY OF HOUSING, RECREATION AND CONSUMER SERVICES. *More Than an Open Door: A Recreation and Sport Practitioner's Guide to Building a Fairer Community Through Equal Opportunity for Women and Girls*, Victoria, chez l'auteur, 1994.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE. MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS. *Social Planning for BC Communities. A Resource Guide for Local Governments*, Victoria, chez l'auteur 1996. ISBN 0-7726-2732-0.
- COMITÉ CANADIEN SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. *Guide d'évaluation de la sécurité des femmes*, Toronto, chez l'auteur, 1992. Adapté pour être utilisé dans la Trousse communautaire.
- COMITÉ CANADIEN SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. *Trousse communautaire*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Services, 1993.

BIBLIOGRAPHIE

COWICHAN RAPE ASSAULT SOCIETY. *Recommendations to Address Violence Against Women: A Municipal Response for the Cowichan Area*, 1995. Rapport préparé pour le CVRD Regional Task Force on Violence Against Women.

COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT PLANNING DEPARTMENT. *Handbook for Community Planning Commissions*, chez l'auteur, 1981.

CRIME PREVENTION UNIT OF THE WINNIPEG POLICE SERVICE. *City of Winnipeg Public Libraries Safety Audit*, Winnipeg, chez l'auteur, 1994.

CROUCH, S., H. SHAFTOE et R. FLEMING. *Design for Secure Residential Environments*, London (Ont.), Addison, Wesley Longman, 1999.

DAME, T., S. GRANT, et COWICHAN RAPE ASSAULT SOCIETY. *Women's Safety Audit Pilot Project Report*, 1996. Rapport préparé pour le Cowichan Valley Regional District.

DAY, T. *The Health-Related Costs of Violence Against Women in Canada: The Tip of the Iceberg*, London (Ont.), Centre for Research on Violence Against Women and Children, 1995.

DENAGE, J., et S. MCLELLAN. *Victoria Status of Women Action Group – Downtown Victoria Safety Audit Report*, Victoria, Victoria Status of Women Action Group, 1993.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Building Safer Communities for Women – Municipal Strategies to Reduce Violence Against Women*, Ottawa, chez l'auteur, 1995.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *How to Build a Safer Community for Women. A Handbook for Community Leaders*, Ottawa, chez l'auteur, 1995.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *A City Tailored To Women The Role of Municipal Governments in Achieving Gender Equality*, Ottawa, chez l'auteur, octobre 1997.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS. *Primer on Municipal Involvement in Crime Prevention*, Toronto, chez l'auteur, 1999.

GRANT, A. *Developing a Safe Urban Environment for Women*, Toronto, METRAC. Document de travail.

GREENBERG, S., et W. ROHE. « Neighbourhood Design and Crime – A Test of Two Perspectives », *APA Journal* (hiver 1984), p. 48-60.

GUBERMAN, C. « Making Our Community Safer – Metrac's Safety Audit », *Facts Affecting Seniors in Toronto* (F.A.S.T.), no 47 (juin 1995).

HESTER, Richard. « Crime and Disorder Partnerships: Voluntary Sector and Community Sector Involvement », *Home Office Briefing Note 10/00*, Londres (novembre 2000).

JASPERT, J., S. CAVANAGH et J. DEBONO. *Thinking of Small Children: Access, Provision and Play*, Londres, We Welcome Small Children Campaign, Women's Design Service et London Borough of Camden.

JOHNSON, H. *Dangerous Domains – Violence Against Women in Canada*, Scarborough (Ont.), Nelson Canada, 1996

KELLY, M., et C. CLARKE. *The Good Practice Manual On Tenant Participation*, Londres, Women's Design Service, 1997.

KENNEDY, L., et V. SACCO. *Crime Counts – A Criminal Event Analysis*. Scarborough (Ont.), Nelson Canada, 1996.

KERR, R., et J. MCLEAN. *Paying for Violence – Some of the Costs of Violence Against Women in B.C.*, Victoria, Ministry of Women's Equality, mai 1996. ISBN 0-7726-2946-3.

LAWLINK NSW, *Plan It Safe, A Guide for Making Public Spaces Safer for Women*, novembre 2001. Sur Internet : <URL : <http://www.lawlink.nsw.gov.au/swp/swp.nsf/pages/>>.

LIDDLE, Mark, et L. GELSTHORPE. *Inter-agency Crime Prevention: Further Issues*. Londres, Home Office Crime Prevention Unit Series, 1994.

LOCKE, Trevor. *Multi-agency and cooperative working in crime prevention*, Bristol, Safe Neighbourhoods Unit et University of the West of England, 1996.

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Development Advice Work », *Women's Design Service Broadsheet*, no 18 (décembre 1995).

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Women, Housing and Regeneration », *Women's Design Service Broadsheet*, no 27 (février 1998).

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Public Surveillance Systems », *Women's Design Service Broadsheet*, no 19 (février 1996).

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Breaking down the Barriers for Women », *Women's Design Service Broadsheet*, no 20 (juin 1996).

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Community Safety: a community development approach », *Women's Design Service Broadsheet*, no 32 (novembre 1998).

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Street Lighting », *Women's Design Service Broadsheet*, no 11 (octobre 1994).

LONDON WOMEN AND PLANNING FORUM. « Policy Planning and Development Control: How can they work together to benefit women in the planning process », *Women's Design Service Broadsheet*, no 25 (novembre 1997).

LUSK, A. « Safewalks », *Planning Commissioners Journal*, no 16, p. 14.

MARTIN, R. *It's Not All Swings and Roundabouts – Making better play spaces for the under-sevens*, Londres, Women's Design Service.

BIBLIOGRAPHIE

- MAYHEW, P. « Findings From the International Crime Survey », *Research Finding No. 8*. Londres, Home Office Research and Statistics Department (avril 1994).
- MCLAUGHLIN, K., et S. CHURCH. *Cultivating Courage: Needs and Concerns of Rural Women Who are Abused by their Partners*, 1992.
- METRAC, et COUNCIL OF ONTARIO UNIVERSITIES COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN. *Women's Campus Safety Audit Guide*, Toronto, chez l'auteur, 1991.
- METRAC. *The W.I.S.E. (Women in Safe Environments) Report*, Toronto, chez l'auteur, 1987.
- METRAC. *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, chez l'auteur, 1989.
- METRAC. *Planning For Personal Safety Audits: Community Action Plan*, Toronto, chez l'auteur, 1994.
- METRAC. *Planning for Sexual Assault Prevention, Women's Safety in High Park*, Toronto, chez l'auteur, 1989.
- NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Creating a Blueprint for Community Safety*, Washington, D.C., chez l'auteur, 1998.
- NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Picture of Crime In Canada*, Ontario, chez l'auteur, 1995.
- NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *350 Tested Strategies to Prevent Crime – A Resource for Municipal Agencies and Community Groups*, Washington, D.C., chez l'auteur, 1995.
- NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Preventing Violence Against Women – Not Just a Women's Issue*. Washington, D.C., chez l'auteur, 1995.
- NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Designing Safer Communities – A Crime Prevention Through Environmental Design Handbook*. Washington, D.C., chez l'auteur, 1997. ISBN 0-934513-12-0.
- NATIONAL CRIME PREVENTION COUNCIL. *Creating a Blueprint for Community Safety*. Washington, D.C., chez l'auteur, 1998. ISBN 0-934513-67-8.
- NEW RURAL PARTNERSHIPS PROJECT. *Creating Consensus for Safer Rural Communities: How to develop an Action Plan to create safer rural communities for women, children and other vulnerable people*, 2000.
- PLANNING OURSELVES IN GROUP. *Planning Ourselves In Group: Women and the Community Planning Process - A Tool Kit for Women and Planners*, Vancouver, Social Planning and Research Council, 1994.
- PLANNING OURSELVES IN GROUP. *The Forest Grove Approach - A Case Study of Women and the Community Planning Process*, Vancouver, Social Planning and Research Council, 1994.
- REEVES, D. « Planning for Women – An Institute's Response », *Built Environment*, vol. 22, no 1, p. 22 - 31.
- RICKS, Frances. *The Social Mosaic*, Ottawa, Vanier Institute of the Family, 1999.
- RODGERS, Karen. « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe », *Juristat*, vol. 14, no 9 (1994).

ROYAUME-UNI. HOME OFFICE. CRIME CONCERN. *A Practical Guide to Crime Prevention for Local Partnerships*, Londres, Home Office, 1993.

ROYAUME-UNI. HOME OFFICE. *Domestic Violence: Break the Chain – Multi-Agency Guidance for Addressing Domestic Violence*. Sur Internet : URL : <http://www.homeoffice.gov.uk/domesticviolence/mag.htm>

ROYAUME-UNI. HOME OFFICE. *Partners Against Crime*. Londres, Home Office Public Relations Branch, septembre 1994.

ROYAUME-UNI. HOME OFFICE. *The Crime and Disorder Act – Guidance on Statutory Crime and Disorder Partnerships*. Londres, Home Office Communication Directorate, juillet 1998.

ROYAUME-UNI. HOME OFFICE. *Your Practical Guide to Crime Prevention*. Londres, Public Relations Branch, 1994.

ROYAUME-UNI. DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT, TRANSPORT AND THE REGIONS. *Preparing Community Strategies: Draft Guidance to Local Authorities* (consulté le 1-8-2001). Sur Internet : URL : <http://www.local-regions.detr.gov.uk>

SACKNEY, E. *Report on Personal Safety at Capilano College*, North Vancouver, Safer Campus Committee, 1995.

SADELER, Christine. « The Fear of Crime », *Prevention Matters*, vol. 1, p. 2.

SAVILLE, G. « Situation Crime Prevention as Responsible Urban Design » dans *Plan Canada*, Institut canadien des urbanistes, Ottawa (mars 1996)

SCHNEIDER, S., et P. PEARCEY. *The Theory and Practice of Crime Prevention Through Environmental Design: A Literature Review*, Vancouver, B.C. Coalition for Safer Communities, 1996. Document préparé pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

SCOTT, V., et C. DOYLE. « Safe Pedestrian Routes – A Guide for Identifying and Eliminating Hazards », *Accessible BC* (1998), p. 1-2.

SHERMAN, L. *Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising*, 1996. Rapport présenté au Congrès des États-Unis, préparé pour le National Institute of Justice.

SMEDMAN, L. « Violence Against Women: Why Are We Most at Risk in BC? », *BC Woman* (septembre 1997), p. 8-9.

SOCIAL PLANNING AND RESEARCH COUNCIL OF B.C. (SPARC). *Making Space for Everyone: A Guide to Creating Accessible Communities*, Vancouver, chez l'auteur, 1996. ISBN 0-921892-29-2.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT. *Des communautés qui ont du coeur*, Ottawa,

SCHL, 1992. ISBN 0-662-59316-2.

SPECIAL COMMITTEE ON CRIME PREVENTION. *Community Safety Audit Program, Guide to Community Safety Audits*, Scarborough (Ont.), City of Scarborough, juin 1995.

STIMPSON, L., et M. BEST. *Courage Above All, Sexual Assault Against Women with Disabilities*, Toronto, DAWN, 1991.

BIBLIOGRAPHIE

STOKS, F.G. *Assessing the Urban Space Environments For Danger of Violent Crime – Especially Rape*, 1982. Thèse de doctorat, University of Washington.

TASK FORCE ON COMMUNITY SAFETY. *Toronto. My City. A Safe City. A Community Safety Strategy for the City of Toronto*, Toronto, City of Toronto Corporate Communications, 1999.

THE ROYAL TOWN PLANNING INSTITUTE. *Planning for Women* (Practice Advice Note), no 12, Londres, chez l'auteur, 1995.

The Safe City 1991 and Beyond – Strategies for Preventing Public Violence Against Women and Children, Guelph, juin 1991. Rapport présenté au Community Services Committee City Council.

THE WORKPLACE, SAFETY & HEALTH COMMITTEE. *A Safe City Audit of Winnipeg Public Library Facilities*, Winnipeg, chez l'auteur, 1994.

Together Against Violence: A Practical Plan for Community Action, Vancouver, Justice Institute of BC., 1996.

TORONTO TRANSIT COMMISSION, METRO ACTION COMMITTEE ON PUBLIC VIOLENCE AGAINST WOMEN AND CHILDREN (METRAC), et METROPOLITAN TORONTO POLICE FORCE. *Moving Forward: Making Transit Safer for Women*, A joint study of security on the rapid transit system relative to sexual assaults, Toronto, Toronto Transit Commission, 1989. ISBN 0-9691148-4-2.

UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA, HEALTH, SAFETY & ENVIRONMENT. *Personal Security Review Audit*, Vancouver, chez l'auteur.

VALLENTINE, G. « Women's Fear and Design of Public Space », *Built Environment*, vol. 16, no 4, p. 288-301.

WACHTEL, A. *Children & Other Vulnerable Witnesses: A Guidebook on Court Design* (nouvelle édition révisée), Colombie-Britannique, Ministry of Attorney General, mars 1997. ISBN 0-9697348-6-7.

WERKERLE, G. R. « Planning for Safer Cities », *Plan Canada*, Toronto, Institut canadien des urbanistes (mars 1996).

WERKERLE, G. R., et le personnel du PLANNING AND DEVELOPMENT DEPARTMENT. *A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments*, Toronto, Safe City Committee of the City of Toronto, 1992.

WERKERLE, G. R., et C. WHITZMAN. « Controlling Urban Crime », *Plan Canada*, Ottawa, Institut canadien des urbanistes (mars 1996).

Women in Disasters – Exploring the Issues Seminar. New Westminster, Emergency Management Division – Justice Institute of B.C. et B.C. Association of Specialized Victim Assistance and Counselling Program, 1998.

WORKERS' COMPENSATION BOARD. *Take Care – How to Develop and Implement a Workplace Violence Prevention Program*, Colombie-Britannique, chez l'auteur, 1996. ISBN 0-7726-3578-1.

YWCA OF VANCOUVER. *Making Your Suite Safer For Women – safer for everyone: A security guide for people who provide rental accommodation*, Vancouver, 1994. Disponible auprès de YWCA Vancouver Housing Registry.

ANNEXE A : Exemples de comités

A-1 : COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT WOMEN'S SAFETY ADVISORY COMMITTEE (comité consultatif sur la sécurité des femmes du Cowichan Valley Regional District)

Le comité consultatif sur la sécurité des femmes a été créé par le C.V.R.D. en décembre 1996. Il compte 15 membres, dont des représentants individuels de la collectivité, des membres d'organismes communautaires, et du personnel et des représentants élus de toute la région. Il est présidé par un représentant élu.

Son mandat est de « fournir des conseils au district régional sur les problèmes de sécurité des femmes. Cela comprend l'examen des demandes d'aménagement, la réalisation d'évaluations de la sécurité, la participation aux examens des plans d'aménagement officiels ainsi que l'exécution d'autres tâches confiées par le Conseil ».

Le comité est appuyé par le C.V.R.D., qui fournit de l'aide administrative et technique. Les membres du comité se réunissent environ six fois par année et le président du comité remet des rapports au conseil d'administration de façon régulière. Le comité a dirigé et examiné des évaluations de sécurité, et fait des recommandations au conseil concernant la mise en application de mesures et concernant l'élaboration de politiques et de procédures liées à la mise en application des mesures et à la planification communautaire. La majorité des membres du comité a participé directement aux évaluations de sécurité se rapportant à leurs champs d'intérêt et à leur secteur de représentation.

A-2 : THE NEW RURAL PARTNERSHIPS PROJECT (le nouveau projet de partenariats ruraux), RÉGION BOUNDARY, C.-B.

Le New Rural Partnerships est une initiative communautaire conçue en 1998 par le Boundary Family Violence Prevention and Intervention Committee (BFVP&IC) (comité de prévention et d'intervention en matière de violence familiale de Boundary) dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives coordonnées visant à rendre les collectivités de Boundary plus sûres pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables. Le projet repose sur la collaboration de la collectivité. Au cours de la Phase 1, la collectivité a convenu d'un plan d'action que nous sommes à mettre en œuvre.

Un groupe de travail assure le leadership, définit les priorités et les stratégies, appuie la mise en œuvre du projet et surveille les progrès réalisés quant à l'atteinte des objectifs annuels. Le groupe de travail se réunit tous les mois. Le coordonnateur de projet présente un compte rendu au Child and Youth Committee of the Boundary Communities (CYC) (comité des enfants et des jeunes des collectivités de Boundary) chaque mois, et fait de même à l'occasion des réunions du BFVP&IC.

Les membres du groupe de travail représentent des commanditaires et des co-commanditaires, d'autres organismes communautaires importants de même que leur collectivité. Le groupe de travail agit à titre de sous-comité de prévention du BFVP&IC. Le nombre de membres du groupe a augmenté au fur et à mesure que le projet a pris de l'envergure, mais le groupe de base est là depuis 1998. La représentation de la Boundary Women's Coalition (BWC), de la Boundary Family and Individual Services Society (BFISS), du School District #51, du Public Health Nursing et des défenseurs des droits de la collectivité se poursuit depuis la première subvention. Le Boundary Healthy Council a autrefois été représenté. Les nouveaux membres comprennent un représentant de la GRC de même que des employés du district régional.

Les initiatives liées au projet ont été financées par le Ministry of Women's Equality (MWE) (ministère pour l'égalité de la femme de la C.-B.), le Conseil national de prévention du crime (CNPC) de même que par des dons généreux en temps et en aide non financière de la part de personnes, d'organismes et de groupes locaux. La BWC a commandité le projet du MWE et la Boundary Family and Individual Services Society (BFISS) a commandité les subventions au CNPC. Les co-commanditaires de ces initiatives ont compris le BFVP&IC, le CYC et le Boundary Health Council.

ANNEXE B : Exemple de liste d'évaluation de la sécurité¹

IMPRESSIONS GÉNÉRALES ET AMÉNAGEMENT GLOBAL

- Quelle a été votre première impression de cet endroit?
- Quels sont les trois mots qui décrivent le mieux cet endroit?
- Est-il facile de s'y retrouver? Y a-t-il une logique dans l'aménagement du lieu?
- Cet endroit (immeuble) est-il accessible?
- L'endroit est-il desservi par le transport en commun?
- Sauriez-vous où vous rendre pour demander de l'aide? L'aide est-elle facilement accessible?
- Y a-t-il des enseignes indiquant comment joindre les services d'urgence, par exemple?

ISOLEMENT

- L'endroit est-t-il isolé? À quel moment?
- Y a-t-il beaucoup de gens dans le secteur, le matin, le jour, le soir?
- L'aménagement du secteur environnant encourage-t-il les gens à fréquenter l'endroit?
- Où se trouve le service d'urgence le plus près (système d'alarme, personnel de sécurité)?
Y a-t-il des téléphones publics?

ÉCLAIRAGE

- L'éclairage est-il assez puissant, uniforme et en bon état de fonctionnement?
- Y a-t-il des lumières qui ne fonctionnent pas?
- Les allées, les trottoirs, les entrées, les affiches et les plans du secteur sont-ils suffisamment éclairés?
- L'éclairage est-il obstrué par des arbres ou des arbustes?
- Est-il possible d'identifier quelqu'un à distance?

¹ Adaptation d'une liste tirée de METRAC, *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, 1989.

VISIBILITÉ, POINTS DE PASSAGE OBLIGÉ, ENDROITS OÙ IL EST POSSIBLE DE PIÉGER QUELQU'UN

- Êtes-vous en mesure de voir clairement ce qu'il y a devant vous?
- Y a-t-il des endroits exigus et isolés où vous (ou d'autres personnes) pourriez être caché des regards?
- Vous serait-il difficile de vous sauver s'il le fallait?
- Serait-il facile pour l'agresseur de prendre la fuite?
- Y a-t-il différentes issues qui s'offrent à vous?
- Y a-t-il des pièces ou des locaux de rangement laissés déverrouillés?

ENTRETIEN

- L'endroit semble-t-il entretenu ou abandonné?
- Y a-t-il des ordures, des graffitis ou des marques de vandalisme?
- Savez-vous à qui vous adresser pour signaler un problème?

AFFICHAGE

- Y a-t-il des enseignes ou d'autres sources de renseignements qui vous informent sur l'endroit ou qui indiquent où trouver de l'aide et où se situent les rampes d'accès pour fauteuils roulants, les entrées ou les sorties?
- Ces enseignes sont-elles visibles et lisibles, par une personne en fauteuil roulant ou par une personne ayant une déficience visuelle?
- Y a-t-il des enseignes qui devraient être ajoutées ou changées?

ANNEXE C : Exemples de recommandations tirées d'évaluations de la sécurité

C-1 : ÉTUDE DE CAS – CENTRE RÉCRÉATIF RURAL²

En 1998, une évaluation de la sécurité des femmes a été effectuée dans un centre récréatif situé dans une collectivité rurale. Le but de l'évaluation était de relever les obstacles à la sécurité personnelle des femmes et des enfants, et de faire des recommandations en matière de planification et d'amélioration des installations. Neuf femmes représentatives des différents utilisateurs du centre ainsi que le représentant local du CVRD Women's Safety Advisory Committee (comité consultatif pour la sécurité des femmes du Cowichan Valley Regional District) ont participé à l'évaluation.

Les centres communautaires et récréatifs sont conçus pour répondre aux besoins d'une population diversifiée; ils doivent donc offrir une gamme de services et d'installations variés. À la fin des années 1990, les centres communautaires de la Colombie-Britannique ont travaillé à augmenter le nombre de personnes ayant accès à leurs installations dans le cadre de l'initiative More Than an Open Door. Ce programme favorise la mise en place de services récréatifs durables, pertinents et intéressants. Ce type de programme doit être en tous points attirant et accessible pour les femmes et les enfants, qu'il soit question des politiques, des installations, des horaires ou de la programmation.

Au cours de cette évaluation, les participants ont effectué une visite des installations, afin d'étudier divers facteurs relatifs aux objectifs de sécurité. Il en est ressorti un certain nombre de recommandations touchant l'amélioration des installations et portant notamment sur l'amélioration de l'éclairage et de l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur dans le but d'assurer une meilleure visibilité et de fournir davantage de renseignements, sur le réaménagement des installations en vue d'accroître la sécurité et de donner accès au lieu à différents types d'utilisateurs et sur l'adoption de stratégies de gestion permettant d'améliorer les communications et la sécurité. Voici quelques-unes des recommandations formulées :

Amélioration de la visibilité et de l'éclairage

- Installer un éclairage supplémentaire sur la façade extérieure ouest de l'immeuble (patinoire), afin d'augmenter la visibilité dans les stationnements et autour des entrées;
- Augmenter l'éclairage dans le corridor intérieur menant à la sortie arrière;
- Installer un miroir convexe au coin de l'alcôve de la sortie arrière;
- Installer un éclairage supplémentaire (ou améliorer l'éclairage actuel de l'immeuble) dans les stationnements supérieur et inférieur. Consulter la Mill Bay Community League (ligue communautaire de Mill Bay) concernant l'intensité de l'éclairage du stationnement inférieur;
- Tailler la végétation entourant l'immeuble ou la remplacer par des plantes couvre-sol et des arbres à branches hautes afin de réduire les possibilités de se cacher;
- Remplacer l'ampoule brûlée à la sortie de la piste de curling; installer un éclairage supplémentaire ou augmenter l'intensité de l'éclairage actuel à l'extérieur; tailler (ou remplacer) les bosquets, afin d'augmenter la visibilité et de réduire les possibilités de se cacher;
- Installer un lampadaire près des deux entrées situées sur Shawnigan Mill Bay Road.

² Tiré de Cowichan Women Against Violence Society, *Kerry Park Recreation Centre Safety Audit Report*, 1999.

Affichage et autres sources de renseignements

- Installer une enseigne indiquant aux personnes à mobilité réduite comment accéder à l'immeuble (et comment obtenir l'aide du personnel);
- Placer les enseignes extérieures assez bas pour qu'elles soient visibles; elles devraient également être éclairées (au moyen d'une lumière ou d'un matériau réfléchissant) et installées stratégiquement sur la façade avant de l'immeuble mais aussi sur les murs de l'alcôve de l'entrée principale de façon à pouvoir être vues des côtés;
- Installer des enseignes indiquant où est situé le téléphone;
- Afficher les coordonnées des services d'urgence;
- Indiquer où se trouvent les routes d'accès joignant les deux sections de l'immeuble (enseigne);
- Fournir un emplacement supplémentaire visible et accessible pour les brochures et les feuillets d'information communautaire. Offrir des renseignements concernant les services de prévention du crime et de la violence;
- Demander la rétroaction des utilisateurs de l'aréna concernant le nouvel affichage.

Réduction de l'isolement

- Augmenter le nombre de places de stationnement réservées au personnel près des entrées;
- Là où les places de stationnement sont occupées, prévoir d'autres possibilités de stationnement; par exemple à l'entrée principale, qui offre une meilleure sécurité en raison de son emplacement et de son achalandage;
- Améliorer les possibilités de communication entre les employés qui travaillent en situation d'isolement et les autres membres du personnel; par exemple, utilisation d'un interphone ou de téléavertisseurs ou mise en place de procédures de communication régulière entre les employés;
- Réduire l'isolement des vestiaires du sous-sol; par exemple, installer des grilles dans les murs ou les portes des vestiaires, afin de permettre au son de circuler.

Programme d'accès communautaire et prestation de services

- Planifier les activités en tenant compte des besoins en matière d'accessibilité. Si ce n'est déjà fait, désigner un membre du personnel qu'il soit possible de joindre facilement pour accéder à l'immeuble tôt le matin ou en soirée, lorsque les portes sont verrouillées;
- Mettre en place des programmes communautaires pour les jeunes favorisant la pratique d'activités récréatives non sportives diversifiées;
- Améliorer l'accès aux activités pour les jeunes vivant en périphérie en fournissant des services de transports;
- Chercher des façons d'aider les personnes à faible revenu ou sans revenu à payer les dépôts en cas de dommages; par exemple, créer un fonds communautaire.

Gestion, communications et sécurité

- Faire vérifier le fonctionnement du téléphone quotidiennement et prendre des dispositions avec Telus afin d'en assurer la réparation rapide au besoin;
- Vérifier que les portes arrière et latérales de l'immeuble, de même que les portes des locaux de rangement et d'entretien sont verrouillées en tout temps;
- Prévoir un service de surveillance des stationnements afin d'augmenter la protection offerte et le sentiment de sécurité plutôt que de déplacer les activités prévues à l'horaire;
- Revoir les politiques et les pratiques de gestion en ce qui a trait à l'attribution des vestiaires;
- Revoir les pratiques de sécurité en ce qui a trait au verrouillage des portes de vestiaire pendant les heures d'utilisation et en dehors de celles-ci. Les enfants et les jeunes ne devraient pas rester pris dehors en cas de retard; s'assurer qu'il ne reste personne à l'extérieur avant de verrouiller;
- Remplacer le cadenas-moraillon par un système de verrouillage à clé de type pêne dormant ou trouver une autre solution répondant aux exigences en matière de sécurité personnelle;
- Fournir une surveillance constante du couloir et du secteur des vestiaires; chercher des façons d'augmenter la surveillance dans les vestiaires, par exemple, mettre sur pied un programme de parents bénévoles;
- S'assurer que les politiques et les procédures de prévention de la violence et du harcèlement sont mises en application et évaluées régulièrement. Fournir des renseignements et une formation à la direction, aux entraîneurs et aux usagers du centre récréatif concernant les règles de sécurité et la prévention de la violence. Demander au personnel de promouvoir la sensibilité à l'égard des problèmes de sécurité et à l'égard des mesures de prévention de la violence et du harcèlement;
- Continuer à promouvoir ou à améliorer la communication, l'échange d'information, ainsi que la participation et la consultation de la collectivité;
- Demander la rétroaction de la collectivité le plus tôt possible; il ne faut pas attendre que le projet soit en branle, mais bien demander aux utilisateurs quels sont leurs besoins et leurs attentes avant d'agir. Cela vous évitera d'avoir à apporter des correctifs plus tard et vous permettra de mettre en évidence votre volonté de collaboration;
- Offrir des possibilités de communication et de rétroaction; par exemple, créer une boîte à suggestions communautaire, un questionnaire de rétroaction et un bulletin d'information sur les progrès, puis l'afficher dans les endroits les plus fréquentés afin de renseigner les utilisateurs sur les pratiques et les projets.

C-2 : ÉTUDE DE CAS – RECOMMANDATIONS ISSUES D'ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ³

Au printemps 2001, le projet Call to Action (Cowichan Valley Safer Futures) a entrepris une consultation à grande échelle au sujet de la sécurité communautaire dans un quartier local et y a intégré une analyse en profondeur des préoccupations liées au sexe, au revenu, à la race et aux aptitudes. La consultation a permis de cerner différents problèmes se rapportant à certains facteurs, et plus particulièrement au sexe.

- Une proportion de 90 % des femmes et de 70 % des hommes ont affirmé être préoccupés par leur sécurité, en public, quand ils se trouvent dans le secteur de la rue James. Ces pourcentages étaient plus élevés chez les aînés et plus bas chez les moins de 25 ans.
- Comme solution à cette situation, 53 % des femmes et 29 % des hommes disent restreindre leur fréquentation de ce secteur. Les personnes les plus touchées par les préoccupations en matière de sécurité sont les femmes, et plus particulièrement les femmes de plus de 25 ans.
- Comme on pouvait s'y attendre, la restriction des activités augmente avec l'âge, plus particulièrement chez les femmes. Les femmes de tous les groupes d'âge restreignent leurs activités davantage que les hommes; une proportion de 74 % des femmes âgées affirment qu'elles limitent leur participation aux activités communautaires.

Les évaluations de la sécurité du secteur ont compris un parc de voisinage de 1,84 acre aménagé dans les années 60 et qui représente une ressource et un secteur récréatif importants pour la collectivité de Duncan depuis bon nombre d'années. Au fil du temps, le secteur s'est développé : de secteur résidentiel aux maisons individuelles, il est devenu centre urbain. Le parc est situé à côté d'une école secondaire et est bordé par des immeubles d'habitation et des résidences individuelles. Les installations comprennent une pataugeoire, des toilettes et des vestiaires, deux bancs ainsi que de l'équipement de jeu, comprenant des balançoires et un terrain d'aventures. Le parc a connu son lot de problèmes et il y a eu de nombreux commentaires à l'effet que les gens, et plus particulièrement les femmes, les personnes âgées et les mères avec des enfants, sont craintifs et réticents à l'utiliser.

Certaines des préoccupations signalées par les femmes portaient sur les points suivants :

- Utilisation et commerce de drogue;
- Vandalisme et présence de déchets qui donnent l'impression que le parc n'est pas entretenu et qu'il est abandonné;
- Usage d'intimidation;
- Présence de personnes qui flânent;
- Manque d'installations accessibles pour les fauteuils tricycles et les fauteuils roulants;
- Éclairage insuffisant et mal réparti sur tout le secteur, ce qui produit des zones d'ombres – il y a des endroits où les gens pourraient se cacher et être invisibles pour les femmes se promenant;
- Isolement – pendant la saison morte, le parc est souvent déserté;
- Les mères avec des enfants évitent le parc parce qu'il donne l'impression d'être dangereux;
- Les femmes âgées ont dit ne pas sortir le soir dans le secteur parce qu'elles se sentaient vulnérables.

³ Tiré de Cowichan Valley Safer Futures, *Call to Action Project Report*, 2001.

L'analyse des problèmes a porté sur les aspects suivants :

« Dans le cadre du processus visant à comprendre les raisons pour lesquelles les hommes et les femmes réagissent différemment à des préoccupations similaires en matière de sécurité personnelle, il peut être utile de mettre en évidence les aspects de l'environnement externe qui provoquent l'exclusion des femmes et des autres personnes vulnérables des activités communautaires. Des facteurs tels que les attitudes de la société envers les femmes (plus d'un tiers des répondantes disaient sentir que les attitudes envers les femmes avaient des répercussions sur leur qualité de vie), le racisme, la situation économique et l'orientation sexuelle peuvent tous avoir des conséquences sur la capacité des gens à contribuer efficacement à la collectivité dans laquelle ils s'efforcent de s'intégrer.

En outre, les femmes, plus que les hommes, peuvent avoir l'impression qu'elles ne pourraient se défendre adéquatement en cas de situation potentiellement dangereuse. Par exemple, les femmes et les hommes peuvent éprouver des préoccupations similaires en matière de sécurité lorsqu'il s'agit de se rendre dans un stationnement sombre à la fin d'une soirée. Cependant, après avoir passé en revue les situations potentielles, les hommes concluent qu'ils ont de bonnes chances de se défendre tandis que les femmes imaginent les mêmes situations et concluent que le danger qu'elles courent est trop important. De plus, les hommes et les femmes peuvent percevoir des menaces à leur sécurité très différentes.

Au cours des discussions des groupes de travail, les hommes ont eu tendance à associer leurs craintes en matière de sécurité d'abord aux pertes matérielles, comme le vol, et ensuite aux agressions physiques. À l'inverse, les femmes ont plus souvent associé leurs préoccupations premières avec les dommages physiques, y compris les agressions sexuelles, les pertes monétaires ne venant qu'en second lieu. Si l'on associe les différences entre le concept de danger des hommes et celui des femmes à leurs habiletés différentes à se défendre, il n'est pas surprenant que les peurs des femmes se traduisent par un comportement autoprotecteur plus marqué, y compris l'exclusion des activités communautaires. »

(Cowichan Valley Safer Futures, 2001)

Les visites d'évaluation de la sécurité ont suscité de nombreuses réflexions et observations à propos du secteur, portant non seulement sur l'environnement physique, mais également sur l'environnement social. Parmi les commentaires formulés sur l'environnement physique, on a noté que :

- la clôture à mailles losangées autour du parc et de la pataugeoire est hostile et donne au parc une allure institutionnelle et carcérale, « comme si l'on s'attendait à ce que des incidents aient lieu à cet endroit, ou même comme si l'endroit s'y prêtait »;
- dans l'ensemble, le parc n'est pas accessible aux personnes handicapées. Les entrées et les installations ne sont pas conçues pour les fauteuils tricycles, les fauteuils roulants ou les personnes à mobilité réduite;
- il n'y a pas de dispositifs d'urgence (ex. : téléphones publics ou autorités à proximité) pour les gens qui auraient besoin d'aide pour des raisons personnelles ou de sécurité;
- les efforts de nettoyage ne suffisent pas à éliminer tous les déchets;
- le parc n'est pas utilisé de multiples façons et ne se prête pas aux usages multiples. Pourtant, il s'agit d'un élément de sécurité essentiel. Par exemple, il n'y a aucun aménagement particulier pour les aînés bien qu'un grand nombre de personnes âgées vivent dans le secteur et pourraient participer à l'entretien du parc si on leur en donnait l'occasion et les moyens;

- l'équipement de jeu est désuet, et dans certains cas, dangereux. De plus, la conception et l'aménagement des lieux ne conviennent pas à la surveillance des enfants. L'équipement est trop dispersé. Le terrain d'aventures est situé près de l'entrée qui donne sur la rue Ypres, et est plus souvent utilisé par les adolescents que par les tout-petits;
- l'éclairage est vu comme un élément clé; il fournit une visibilité nocturne pour les voisins, accroît la sécurité de ceux qui utilisent le parc après la tombée de la nuit et décourage les gens de flâner.

Les recommandations suivantes font partie de celles qui sont ressorties de la consultation et des évaluations :

Accroître la sécurité – décourager les utilisations inappropriées.

- i. Installer un téléphone public dans le parc ou à proximité afin de fournir un dispositif d'urgence, mais également pour rendre le parc plus accessible;
- ii. Concevoir et installer un affichage approprié fournissant de l'information sur les endroits où obtenir de l'aide en cas d'urgence et indiquant les numéros de téléphone correspondants;
- iii. Augmenter les niveaux d'éclairage afin d'améliorer la visibilité nocturne :
 - a) installer des lampadaires sur les deux poteaux qui bordent le parc sur Alderlea;
 - b) envisager l'installation d'éclairage à vapeur de mercure à l'entrée donnant sur Ypres;
- iv Limiter les points d'accès au parc :
 - a) créer une barrière physique entre l'école secondaire et le parc;
 - construire un solide muret de pierre ou de béton, avec une partie supérieure transparente s'élevant jusqu'à deux mètres;
 - utiliser des végétaux (p. ex. : lierre) pour améliorer le coup d'œil;
 - des portes devraient être installées aux points naturels d'accès;
 - le type de portes utilisé ne doit pas empêcher l'accès aux gens en fauteuils tricycles, fauteuils roulants ou avec des poussettes;
 - b) installer une barrière à l'entrée du parc donnant sur la rue Ypres;
 - comme pour le point a) ci-dessus;
- i Renforcer la présence de représentants officiels dans le parc. Options possibles :
 - a) présence policière;
 - b) services de sécurité privé;
 - c) personnel du District of North Cowichan responsable des loisirs et de l'entretien.

Les options devraient être étudiées plus en profondeur afin d'en établir les coûts, la faisabilité et les effets négatifs possibles. Référez-vous aux sections 2 et 3 pour les mesures de développement communautaire et social.

Accroître l'accessibilité, promouvoir la diversité et les usages multiples, revitaliser

- i Entreprendre la rénovation, l'entretien et la réparation du parc et de ses installations afin d'en accroître l'accessibilité et d'en améliorer l'aspect esthétique :

- explorer différentes façons de poursuivre et d'améliorer les efforts de nettoyage pour que le parc demeure propre et exempt de débris;
 - créer un espace de stationnement réservé aux personnes handicapées à l'entrée principale.
- ii Objectif à moyen et long termes : réaménager le parc de façon à permettre des usages multiples plus appropriés au secteur et à contribuer au développement d'un quartier plus soudé.

Recommandations concernant l'aménagement du parc :

- renouveler l'équipement de jeu et revoir l'aménagement de façon à ce que les aires de jeu soient subdivisées en aires désignées plus petites pour délimiter et séparer les usages et pour permettre une supervision adéquate;
 - désigner un secteur pour les adolescents et concevoir un espace équipé de façon à les inviter à se regrouper dans un seul et même secteur;
 - rendre les installations et les terrains accessibles aux personnes en fauteuil roulant en aménageant des rampes d'accès à toutes les entrées, en élaborant un système de trottoirs à l'intérieur du parc et en rénovant les toilettes;
 - rénover les bancs et installer deux ou trois tables de pique-nique pour encourager l'utilisation du parc;
 - créer une piste de marche, de course et de conditionnement physique sur le périmètre du parc;
 - prévoir des activités telles que le bowling ou le jeu de galets;
 - faire du parc un espace vert et une ressource communautaire, en plantant un plus grand nombre d'arbres et en élaborant un projet de jardins communautaires;
 - réduire la hauteur de la clôture sur Alderlea et utiliser des matériaux à l'allure plus esthétique;
 - à plus long terme, entreprendre un vaste projet, tel qu'un parc aquatique pour remplacer la patinoire;
- iii Les services de transport en commun représentent un très bon moyen d'accroître l'accessibilité d'un secteur. Un arrêt près du parc contribuerait grandement à accroître l'accessibilité du parc pour les gens qui n'ont pas de véhicule. L'horaire des passages devrait être affiché.

Promouvoir les activités, les événements et la gestion de l'environnement.

- i. Poursuivre et accroître les efforts pour faciliter la tenue d'activités communautaires, mondaines et publiques dans le parc;
 - fournir du soutien et de l'aide (à la fois monétaire et non financière) aux groupes communautaires locaux qui organisent des événements et qui apportent des améliorations au parc;
- ii Promouvoir une attitude plus positive face aux jeunes;
- iii. Travailler avec les jeunes pour encourager une gestion de l'environnement et un usage respectueux du parc; faire le lien entre les jeunes et les personnes âgées, entre l'école et la collectivité;

Élaborer des programmes pour les jeunes et des programmes de sensibilisation des jeunes et prévoir d'autres endroits où ils puissent se rassembler sans danger.

C-3 : ÉTUDE DE CAS – ÉLABORER UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE⁴

À partir de la consultation et des évaluations de sécurité effectuées dans le cadre du projet Call to Action, une stratégie globale a été élaborée pour le quartier. Elle comprend trois éléments : Développement communautaire et social; Planification, conception et gestion; Sécurité et accès.

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

1. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / SOCIAL	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Soutien des familles et intervention auprès des jeunes enfants	Ministères provinciaux	
Accroître l'offre de services de garde locaux abordables, particulièrement pour les chefs de famille monoparentale Améliorer les programmes de façon à identifier les enfants à risque afin de fournir un soutien aux parents		First Call; offices régionaux de la santé; Healthiest Babies
Possibilités et services pour les enfants et les jeunes	Comité responsable du projet concernant les enfants et les jeunes	
Maison de jeunes Travailleur des services d'approche auprès des jeunes Activités intergénérationnelles Projets d'amélioration de la collectivité menés par les jeunes Équipe Action Jeunesse Programmes visant à aborder le manque de comportement de protection chez les jeunes hommes et à accroître le sentiment de sécurité personnelle chez les jeunes femmes Programmes visant à aborder les préoccupations des enfants en matière de sécurité et à leur enseigner un comportement de protection Programmes d'imitation de modèles de comportement et de mentorat pour les élèves du primaire et de l'intermédiaire Occasions de leadership pour les jeunes du secondaire		Community Options; Intercultural and Immigrant Aid Society; Cowichan Spirit of Women; School District 79; Cowichan Police Advisory; Les Grands frères et les Grandes soeurs; Tribus Cowichan – Services à la jeunesse.

⁴ Tiré de Cowichan Valley Safer Futures/Cowichan Women Against Violence Society, *Call to Action Project Report*, 2000.

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

1. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / SOCIAL	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Services et réseaux de soutien		
Région sanitaire		
<p>Accroître la portée et la capacité des programmes locaux à combler les lacunes relevées, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'éducation en matière d'alcool et de drogues • Services d'approche et soins de santé pour les aînés • Programmes d'autodéfense pour les femmes, les enfants et les autres membres vulnérables de la collectivité <p>Améliorer les réseaux d'information communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un réseau de personnes âgées dans le but de soutenir ceux qui doivent restreindre leurs activités à cause de problèmes de santé ou de sécurité • Coordonner les efforts pour diffuser de l'information à propos des programmes communautaires aux églises, aux entreprises et aux organismes communautaires 		<p>Programme d'éducation sur les drogues et l'alcool Connections; School District 79; Centre communautaire; Centre de Vie Autonome</p>
Élaborer des solutions de rechange concernant l'accès à la nourriture		
<p>Banque alimentaire mobile pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées</p> <p>Accroître le nombre de cuisines communautaires dans la région</p> <p>Mettre à la disposition des femmes, des familles et des personnes handicapées des points de ramassage supplémentaires des paniers</p> <p>Faire le lien entre les jeunes et les personnes âgées par le biais d'un programme de repas à domicile</p> <p>Programme de jardins communautaires</p>		<p>Food Bank; Association for Community Living; Somenos Transition House; Cuisines Communautaires Églises Locales; Cowichan Spirit of Women; Intercultural and Immigrant Aid Society; Open Door</p>

2. PLANIFICATION, CONCEPTION ET GESTION	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Revitalisation de la rue James Early Childhood Intervention	Groupe de travail	
Créer une identité propre à la rue Embellir le secteur de la rue James Promouvoir les arts de même que des activités et des thèmes récréatifs Créer l'image d'une collectivité vibrante Promouvoir des attitudes plus positives envers les jeunes par le biais de la participation aux activités d'identité de la rue		Cowichan Valley Arts Council; Cowichan Community Centre; Cowichan Secondary High School; Résidents
Gestion de l'environnement du parc local	District de North Cowichan	
Faciliter la tenue d'activités communautaires et d'événements sociaux au parc Kinsmen Fournir du soutien et de l'aide aux groupes communautaires en ce qui a trait à la tenue d'événements et aux améliorations apportées au parc Travailler avec les jeunes pour encourager la gestion de l'environnement Faire le lien entre les jeunes, les aînés et les personnes handicapées par le biais de projets de mise en valeur du parc		Résidents; Cowichan Secondary; GRC; Intercultural and Immigrant Aid Society
Étude de la circulation	Comité de la sécurité routière	
Modération de la circulation Faire le lien entre le plan de transport en commun et le plan de circulation Accessibilité améliorée; accroître la sécurité des piétons Passages pour piétons; stationnement réservé		Ingénieur de la circulation; District of North Cowichan; ICBC
Logement	District of North Cowichan	
Fourniture de logements abordables et adaptés aux besoins particuliers tels que des maisons d'hébergement transitoires pour les femmes, des logements avec service d'aide à l'autonomie pour les personnes handicapées, des logements subventionnés pour les jeunes familles et des logements pour les aînés Désignation d'utilisation des terrains et de densités pour assurer la disponibilité des terrains		Région sanitaire; BC Housing; Cowichan Women Against Violence Society Entrepreneurs privés

STRATÉGIE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

3. SÉCURITÉ ET ACCÈS	Organisme responsable potentiel	Partenariats potentiels
Améliorations physiques / réparations	District of North Cowichan	
Trottoirs, passages pour piétons, rampes d'accès, installations du parc		Entreprises, groupe de travail
Analyse de sécurité après réalisation du projet	GRC	
Évaluation PCAM et évaluation de la sécurité		Safer Futures; résidents
Communications de sécurité améliorées	Pioneer Park Committee	
Téléphones publics et affichage		Telus; administration municipale

ANNEXE D : Exemple de grille d'évaluation de la sécurité⁵

Point	Problème/recommandation	Responsabilité					Action	Avancement		
		Serv. des transp.	Ville	DBI	Telus	Pro-priétaire		S/O	Prévu/ en cours	Terminé
	STATIONNEMENT									
1 - DBS	Installer des projecteurs qui éclairent convenablement le stationnement en entier.					X	Demande faite – aucune réponse			
	AFFICHAGE DEVANT LE CINÉMA									
2 - DBS	Installer une enseigne sur le trottoir devant le cinéma indiquant où se trouvent l'arrêt d'autobus et le téléphone le plus près.		X	X	X		Appuyé par la ville		X	
3 - DBS	Installer un téléphone public ou un téléphone gratuit dans l'entrée du cinéma				X	X	Telus (programme prévu) Besoin signalé		X	
	INTERSECTION									
4 - DBS	Repeindre le passage pour piétons. Donner la priorité à l'installation d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant au coin de la rue et apporter les améliorations qui s'imposent au trottoir de façon à augmenter l'accessibilité.		X				Appuyé par la ville		X	
	TÉLÉPHONE DU HALL DE L'HÔTEL									
5 - DBS	Installer une enseigne téléphone à l'extérieur de l'immeuble.				X	X	Information donnée			
	HAIE									
6 - DBS	Élargir l'entrée de l'allée afin d'augmenter la visibilité. Il est également possible d'augmenter la visibilité en élargir l'entrée de l'allée afin d'augmenter la visibilité en abaissant la haie à une hauteur de trois pieds.		X				Entrée élargie - ville			X
	ALLÉE DE L'ARRÊT D'AUTOBUS									
7 - DBS	Installer un tablier (rampe d'accès) sur le trottoir de la rue Duncan en face de l'hôtel, devant l'entrée de l'allée.		X						X	X

⁵ Tiré de Cowichan Valley Safer Futures/Cowichan Women Against Violence Society, *Duncan Safety Audit Report*, 1998.

Point	Problème/recommandation	Responsabilité					Action	Avancement		
		Serv. des transp.	Ville	DBI	Telus	Propriétaire		S/O	Prévu/en cours	Terminé
	ALLÉE DE L'ARRÊT D'AUTOBUS									
8 – DBS	Améliorer l'allée à la hauteur de la voie ferrée afin de faciliter les déplacements (amélioration semblable à celle de l'allée située à l'autre extrémité du boulevard).		X						X	X
	GARE DE TRAIN									
9 – DBS	Installer un éclairage plus puissant (ou augmenter la puissance de l'éclairage actuel de l'immeuble) à l'extérieur de la gare, du côté de l'arrêt d'autobus.	X	X				Puissance augmentée			X
	ARRÊT D'AUTOBUS									
10 – DBS	Afficher un nouvel horaire : <ul style="list-style-type: none"> • Grossir l'enseigne et le lettrage afin d'augmenter la visibilité; • Installer une lumière pour éclairer l'enseigne; • Placer l'enseigne dans un endroit bien éclairé. 	X								
	TÉLÉPHONE PUBLIC À L'ARRÊT D'AUTOBUS									
11 – DBS	Installer un téléphone public près de l'arrêt d'autobus. Voici les emplacements suggérés en ordre de priorité : <ul style="list-style-type: none"> • Sur le mur de la gare de train ou près de celle-ci devant l'arrêt d'autobus; • Sur le mur de la Banque de Montréal, située au coin de Canada Ave. et de Station Street; • À côté du restaurant Asta Pasta, situé au coin de Canada Ave. et de Station Street. 				X		Prévoir l'ajout d'un téléphone public Revoir			
	AUTOBUS									
12 – DBS	Créer une enseigne énonçant la politique des transports en commun de la région en matière de harcèlement des chauffeurs et des passagers (utiliser un langage ferme de type « tolérance zéro ») et indiquer le numéro de téléphone de la Commission des transports auquel les plaintes peuvent être adressées.	X					Projet McGruff			X

ANNEXE E : Facteurs ayant une incidence sur la sécurité dans les environnements communautaires⁶

Voici quelques caractéristiques des environnements communautaires qui sont souvent évoquées pour expliquer la crainte de fréquenter certains endroits.

ÉCLAIRAGE

L'éclairage est essentiel autant de jour que de nuit pour permettre aux piétons et aux cyclistes, en particulier, de voir et d'être vus. Beaucoup d'endroits sont éclairés pour les automobilistes, mais pas pour les piétons qui y passent. L'éclairage peut être inégal ou obstrué par la végétation ou par d'autres structures. Les endroits qui posent problème sont les stationnements, les parcs, les terrains de jeu, les entrées et sorties d'immeubles, l'arrière des immeubles, les zones publiques des immeubles et les allées piétonnières.

ISOLEMENT

L'isolement est associé au fait de se trouver seul dans un endroit où personne n'entendrait si on appelait à l'aide et où les possibilités d'accéder à de l'aide à pied sont restreintes. Les endroits isolés correspondent à des endroits qui ne sont pas très fréquentés ou qui sont déserts, par exemple, après la tombée du jour ou à certains moments de la journée, tels que les parcs, les stationnements, les allées, les immeubles, les autoroutes et les routes de campagne.

ENTRETIEN

L'entretien des installations telles que les trottoirs est essentiel à la sécurité; l'entretien des immeubles et des terrains contribue également à susciter un sentiment d'appartenance. Si le sol est jonché d'ordures et qu'il y a des graffitis (particulièrement des graffitis racistes ou d'autres messages hostiles), cela laisse entendre que l'endroit n'est pas sûr pour certaines personnes.

VISIBILITÉ

On doit être en mesure de voir assez loin devant soi pour pouvoir anticiper les problèmes et les dangers potentiels. Les endroits où le manque de visibilité risque de poser problème sont les allées, les sentiers, les couloirs, les escaliers, les entrées et les sorties d'immeubles.

⁶ Voir par exemple, METRAC. *The W.I.S.E. Women in Safe Environments Report*, Toronto, chez l'auteur, 1987; et City of Toronto, City of Toronto Planning and Development Department et Safe City Committee of the City of Toronto, *A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments*, Toronto, Corporation of the City of Toronto, 1992.

AFFICHAGE

L'affichage est nécessaire pour permettre aux gens de savoir où ils se trouvent et où ils vont. Il fournit également des renseignements essentiels concernant l'accès aux services d'urgence et aux installations publiques, et transmet des messages à propos de l'utilisation prévue d'un lieu, des personnes auxquelles il est destiné et des dangers potentiels. L'information directionnelle et d'autre type est nécessaire pour les personnes qui ne connaissent pas l'endroit, qui ne parlent pas anglais ou qui ont une déficience physique ou visuelle. Il est important de bien placer et de bien éclairer les enseignes, en s'assurant qu'il n'y a pas de reflets qui empêchent de les lire.

POINTS DE PASSAGE OBLIGÉ

Les points de passage obligé correspondent aux allées ou aux chemins où il est possible pour l'agresseur potentiel de prédire les mouvements d'une personne et où il n'y a pas d'issue possible pour la victime. Les endroits qui posent ce genre de problème sont les allées, les sentiers, les tunnels, les couloirs, les salles de toilette publiques. Ces problèmes de sécurité peuvent être exacerbés par le manque d'éclairage, l'absence d'accès aux services d'urgence ou d'éléments de sécurité, ainsi que le manque de connaissance du secteur et des autres trajets possibles.

ENDROITS OÙ IL EST POSSIBLE DE PIÉGER QUELQU'UN

Les endroits où il est possible de piéger quelqu'un correspondent à de petits endroits isolés dans lesquels l'agresseur potentiel a la possibilité de se cacher et de surprendre sa victime. Il s'agit également d'endroits fermés où l'agression peut être commise. Parmi les types d'endroits correspondant à cette définition figurent les espaces à l'intérieur ou à l'arrière des immeubles, tels que les alcôves, les entrées et les sorties encastrées, les entrepôts, les pièces isolées, les salles de toilette, les ascenseurs, les immeubles inhabités et les stationnements. Ces problèmes de sécurité peuvent être exacerbés par le manque d'éclairage, les obstacles à la visibilité, le manque d'accès aux services d'urgence, ainsi que l'absence d'autres trajets possibles.

AMÉNAGEMENT

L'aménagement général du lieu doit être logique de façon à permettre aux gens de s'y retrouver et de savoir par où passer pour atteindre leur destination. Si l'aménagement n'est pas logique, cela peut entraîner des problèmes d'orientation, qui à leur tour peuvent être exacerbés par l'absence d'affichage adéquat, l'isolement, le manque d'éclairage, etc.

ANNEXE F : Liste d'évaluation des projets⁷



Les questions suivantes sont tirées de Listes d'évaluation de la sécurité conçues pour étudier l'aménagement de lieux en fonction des problèmes de sécurité personnelle.

Contexte du secteur / du projet :

a) Y a-t-il des problèmes de sécurité existants qui doivent être abordés? Une évaluation de la sécurité a-t-elle été effectuée afin de déterminer les problèmes existants et potentiels?

- Le complexe est-il perçu par les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées comme étant dangereux?
- Le secteur est-il isolé, sombre et mal entretenu?
- Est-il reconnu pour des problèmes concernant la circulation ou les piétons?
- De quelle façon le projet envisagé pourrait-il toucher ou améliorer le secteur du point de vue de la sécurité?

b) Qui sont les utilisateurs actuels ou envisagés du lieu? Existe-t-il des conflits potentiels, concernant l'utilisation des terrains avoisinants, par exemple?

Quelques exemples :

- Un terrain vague adjacent à l'emplacement d'un complexe domiciliaire projeté, une école adjacente à une ferme, à un centre commercial ou une à salle de jeux électroniques, un magasin vendant de l'alcool à côté d'un arrêt d'autobus, un complexe industriel à côté d'un parc.

De quelle façon les femmes et les enfants utilisent-ils/utiliseront-ils ce secteur, le jour et le soir, et quelles pourraient être leurs préoccupations en matière de sécurité? Le jour? Le soir?

Quelques exemples :

- Un parc de quartier qui sera utilisé par les femmes et les enfants : les préoccupations pourraient porter sur l'utilisation des toilettes, la présence de dispositifs d'urgence ou la consommation possible de drogues ou d'alcool dans le parc.

⁷ Cowichan Women Against Violence Society, *Planning for Safer Communities : A guide to planning for safety of women and children in small and rural communities*; 1998.

Tous les besoins et tous les points de vue ont-ils été pris en compte/demandés?

- Le promoteur a-t-il communiqué avec les gens qui sont susceptibles d'être le plus vulnérables ou qui ne peuvent se rendre dans les assemblées publiques? L'avis des parents, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées a-t-il été expressément demandé?

Des éléments de conception qui appuient la sécurité sont-ils prévus dans le projet?

**Voir la Liste d'évaluation de la sécurité de la conception.*

- L'aménagement et la conception du projet envisagé (intérieurs et extérieurs) favorisent-ils la surveillance occasionnelle et réduisent-ils au maximum les zones où il serait possible à un malfaiteur de se cacher ou de piéger sa victime?
- Y aura-t-il de l'éclairage, un affichage, des voies piétonnières, un système de transport en commun, une sécurité et des services et dispositifs d'urgence adéquats? (De quelle façon cela a-t-il été déterminé?)
- Quelles sont les mesures qui ont été prévues pour en faciliter l'accès?
- Encore une fois, une consultation a-t-elle été effectuée afin de cerner les inquiétudes des personnes qui sont le plus vulnérables? La conception tient-elle compte de ces besoins?

Quelles sont les exigences appliquées ou les points pris en compte par l'administration en vue d'assurer la sécurité du personnel et du public?

- Par exemple, est-ce que les propriétaires de magasins et les gérants d'immeubles seront sensibilisés (et, le cas échéant, comment) aux problèmes de sécurité des femmes?
- Y aura-t-il des programmes ou des politiques pour assurer la sécurité du personnel, des résidents ou des clients?

Quelles sont les répercussions potentielles du projet sur les services communautaires?

- Le projet fournira-t-il des services communautaires ou en ajoutera-t-il?
- Y aura-t-il un accès adéquat au service de transports en commun?
- Le projet envisagé cible-t-il un groupe précis comme les personnes âgées? Si oui, les gens à mobilité réduite ou les gens qui requièrent des soins médicaux auront-ils un accès adéquat aux services?
- Quelles pourraient être les conséquences pour la gamme de possibilités récréatives, la sécurité des cours d'école et la sécurité routière pour les enfants? L'avis des groupes de parents des écoles a-t-il été demandé?

ANNEXE G : Liste d'évaluation de l'aménagement⁸

AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Est-il facile pour une personne qui ne connaît pas le secteur de s'y retrouver?
- Y a-t-il suffisamment d'enseignes et de renseignements indiquant aux gens où ils se trouvent, comment ils peuvent accéder aux services et qui ils doivent joindre en cas d'urgence?
- Les renseignements fournis sont-ils visibles et lisibles par une personne en fauteuil roulant ou par une personne ayant une déficience visuelle?
- L'endroit ou l'immeuble est-il accessible?
- L'endroit est-il desservi par le service de transports en commun? Si oui, ce service répond-t-il aux besoins des utilisateurs? Si non, quel autre service est offert?
- Les immeubles, les trottoirs, les rues et les intersections sont-ils bien situés et accessibles, particulièrement pour les personnes handicapées? De quelle façon cela a-t-il été vérifié?

ISOLEMENT

- L'endroit, l'immeuble ou des parties de ce dernier sont-ils isolés à certains moments? Si oui, y a-t-il des mesures qui ont été prises afin d'assurer la sécurité des personnes qui doivent s'y trouver à ces moments?
- L'aménagement des terrains avoisinants encourage-t-il les gens à se trouver à cet endroit?
- À quelle distance se trouvent les services d'urgence les plus proches?
- L'endroit est-il patrouillé par des agents de sécurité, des policiers, des résidents participant à la surveillance de quartier?
- Si une personne appelle à l'aide, sera-t-elle entendue par quelqu'un?

VISIBILITÉ

- L'aménagement des lieux et de l'immeuble assure-t-il une visibilité maximale dans la rue, les stationnements et les allées?
- Y a-t-il des tournants abrupts ou des endroits isolés à l'intérieur de l'immeuble?
- Y a-t-il des structures, des éléments architecturaux, de la végétation, des coins, des fossés, des véhicules ou des enseignes qui pourraient réduire la visibilité?

⁸ Cowichan Women Against Violence Society. *Planning for Safer Communities Guide*, 1998. (Version adaptée de listes tirées de diverses sources, dont METRAC, *Women's Safety Audit Kit Guidebook*, Toronto, chez l'auteur, 1989; et Women's Action Centre Against Violence, *Women's Safety Audit Guide*, Ottawa, chez l'auteur, 1996).

ÉCLAIRAGE

- L'éclairage est-il adéquat? Comment cela a-t-il été vérifié?
- L'éclairage est-il assez puissant (sans pour autant être trop brillant ou aveuglant)? Est-il distribué uniformément et non entravé par de la végétation ou des clôtures?
- Les stationnements, les allées piétonnières, les trottoirs, les enseignes et les plans de l'endroit sont-ils bien éclairés? L'éclairage est-il suffisant pour permettre à quelqu'un de voir une autre personne située à vingt mètres de distance?

AFFICHAGE

- Quel affichage prévoit-on installer? Quelles sont les enseignes qui doivent être posées pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs? L'affichage fournit-il les renseignements nécessaires?
- L'affichage indique-t-il aux personnes handicapées comment se rendre aux entrées accessibles?
- Est-il bien placé? (par exemple, de façon à pouvoir être vu par une personne en fauteuil roulant)
- Le lettrage est-il assez gros pour être lu et est-il facile à comprendre? Y a-t-il des symboles?
- Les arrêts des services de transport sont-ils clairement indiqués? (Taxi, autobus, transport adapté)

PASSAGES OBLIGÉS ET ENDROITS OÙ IL EST POSSIBLE DE PIÉGER QUELQU'UN

- Y a-t-il des petits endroits isolés, tels que des alcôves, des dessous d'escalier, des espaces entre les bacs à ordures, des allées, des ruelles ou des espaces dans le stationnement où une personne pourrait se cacher?
- Serait-il possible de prédire les déplacements d'une personne le long d'un trajet?
- Y a-t-il plus d'un trajet qui puisse être emprunté pour traverser l'endroit ou pour entrer dans l'immeuble et en ressortir?

ENTRETIEN

- Comment l'endroit ou l'immeuble sera-t-il entretenu?
- Qui sera chargé de faire disparaître les graffitis et de réparer les installations ayant fait l'objet de vandalisme? Cela sera-t-il fait rapidement?
- Y aura-t-il des renseignements fournis aux gens concernant la façon de signaler les problèmes?

GESTION ET SÉCURITÉ

- De quelle façon l'endroit ou l'immeuble sera-t-il surveillé? (Police, personnel de sécurité, etc.)
- Le personnel de sécurité et la direction de l'immeuble connaissent-ils les problèmes de sécurité personnelle auxquels doivent faire face les femmes et les enfants?
- Là où les immeubles sont utilisés par des entreprises et des services, y a-t-il des programmes et des mesures de sécurité en place?
- À quelle distance se trouve le service d'urgence le plus proche? (Alarme, personnel, téléphone d'urgence)
- Y a-t-il des endroits qui devraient être verrouillés, clôturés ou entourés de barrières?

ANNEXE H : Exemples de politique⁹

H-1 : EXTRAIT DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT

ÉNONCÉ DE PRINCIPE ET MISSION

Le Cowichan Valley Regional District reconnaît que la violence est un problème insidieux qui comporte des effets dévastateurs touchant tous les résidents, et que la violence envers toute personne est inacceptable. En outre, le District reconnaît que les femmes constituent le groupe qui court le plus de risques d'agression, et que les groupes de femmes les plus vulnérables sont les femmes appartenant aux minorités visibles, les femmes autochtones et les femmes handicapées. Le Cowichan Valley Regional District reconnaît qu'il doit faire preuve de leadership dans le but d'atteindre l'égalité et de mettre fin à la violence, et s'engage à faire des efforts permanents pour prévenir la violence dans nos collectivités.

ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Le Conseil a comme objectif de promouvoir des collectivités où tous les citoyens peuvent utiliser les espaces publics librement, le jour et le soir, sans avoir peur de la violence, et où les gens, y compris les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins spéciaux, sont à l'abri de la violence.

En conséquence, le Conseil doit :

- a) s'assurer que tous les programmes et politiques du CVRD appuient la sécurité personnelle et publique;
- b) adopter des principes directeurs d'aménagement en matière de sécurité et utiliser ces directives dans son évaluation des plans d'aménagement officiels.

POLITIQUE

Le Cowichan Valley Regional District doit promouvoir la sécurité dans les endroits publics, y compris les rues, les parcs et les espaces ouverts, les écoles, les transports en commun et les parties publiques des immeubles. Afin de favoriser la sécurité de toutes les personnes ayant des besoins spéciaux, le Conseil :

- a) favorisera l'amélioration de la sécurité publique lors de l'approbation des projets d'immeubles et d'aménagement de rues, de parcs et d'autres espaces ouverts publics et privés;
- b) encouragera la conception de nouveaux immeubles de même que le choix des emplacements de façon à permettre d'avoir une vue sur les rues, les parcs et les espaces ouverts adjacents et d'accéder facilement à ces derniers, et également de voir distinctement les parcs et les espaces ouverts à partir de la rue;
- c) encouragera un éclairage et une visibilité appropriés de même que des éléments qui favoriseront la surveillance occasionnelle pour les immeubles et les espaces ouverts;
- d) encouragera l'amélioration des rues, immeubles, parcs et autres secteurs accessibles au public existants, où les conditions actuelles ne favorisent pas la sécurité publique.

⁹ Cowichan Valley Regional District, 1999.

H-2 : POLITIQUES SOCIALES ET DE SÉCURITÉ DU PLAN DE QUARTIER DE COBBLE HILL VILLAGE¹⁰

Objectifs

- a. Conserver l'ambiance et le caractère ruraux du Village;
- b. Offrir une collectivité sûre, accessible et propre qui satisfait les besoins résidentiels, commerciaux et communautaires de tout le Village;
- c. Établir un environnement communautaire où tous les groupes de la population, peu importe la race, les compétences, le revenu et le sexe, peuvent vivre et travailler sans avoir de craintes concernant leur sécurité personnelle;
- d. Améliorer l'expérience de vie dans le Village en mettant en place des politiques qui assurent un développement à l'échelle voulue.

Politiques

- a. La régie régionale doit gérer le développement et la croissance dans le secteur touché par le plan de manière à respecter la nature, l'échelle et la densité de l'occupation existante;
- b. La régie régionale doit établir de nouvelles dispositions sur le zonage qui permettront la mise en place des objectifs sociaux de la collectivité;
- c. La régie régionale doit encourager l'élaboration d'initiatives qui favorisent les efforts de coopération entre les résidents, les entreprises et les groupes communautaires et qui vise à améliorer la sécurité des femmes et des enfants en particulier, et la sécurité du public en général;
- d. La régie régionale doit demander au Ministry of Transportation and Highways (ministère des transports et des autoroutes) d'installer des passages pour piétons à l'intersection de Cobble Hill Road et de Fisher Road, afin que l'accès à la gare et au Quarry Park soit plus sûr, et d'améliorer la conception de l'avenue Holland, de Watson Road et de Hutchinson Road afin d'accroître la sécurité des piétons;
- e. La régie régionale doit demander à la BC Telephone Company d'installer des téléphones publics supplémentaires ailleurs dans le village, possiblement au bureau de poste, au Farmer's Institute Hall et au Cobblestone Pub ou tout près;
- f. La régie régionale doit encourager les efforts coopératifs avec la GRC, l'arrondissement scolaire et le MOTD pour faire respecter et appliquer le code de la route dans le secteur touché par le plan du Village, y compris une limite de vitesse de 30 km/h;

¹⁰ Cowichan Valley Regional District, *Cobble Hill Village Neighbourhood Plan*, 1999; pp. 17-19.

- g. La régie régionale doit lancer un programme d'information et d'éducation du public s'adressant aux propriétaires de chiens et doit exiger l'application stricte des règlements visant à contrôler les chiens et à empêcher qu'ils n'errant librement;
- h. La régie régionale donne son appui à la mise sur pied d'installations pour les jeunes, y compris la mise sur pied éventuelle d'une maison des jeunes dans l'école primaire Cobble Hill Elementary School lorsque la propriété sera acquise par le CVRD;
- i. La régie régionale soutient la mise sur pied d'une zone de service local pour l'éclairage des rues à l'intérieur du secteur touché par le plan. Le type d'éclairage utilisé doit être conforme aux objectifs de développement généraux du plan (c.-à-d. conserver la nature rurale et à petite échelle du secteur touché par le plan et contribuer à l'amélioration de la sécurité communautaire);
- j. La régie régionale appuie la localisation de résidences pour personnes âgées, y compris de logements abordables, près des magasins et d'autres services;
- k. La régie régionale appuie la fourniture de services aux personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience physique au sein de la collectivité et fait la promotion d'un traitement égal et équitable de chaque personne;
- l. La sécurité publique et la sécurité personnelle sont des besoins importants de la collectivité. Lorsqu'un projet est mis sur pied dans le secteur touché par le plan, la régie régionale doit s'assurer que la sécurité personnelle et publique des personnes, en particulier des femmes, des enfants et des personnes ayant des besoins spéciaux, est une priorité en exigeant que le guide « Planning for Safer Communities » (planifier des collectivités plus sûres) soit utilisé lors de l'élaboration du projet de même que lors des consultations publiques.

ANNEXE I : Un exemple à suivre

UNE VISION COMMUNE ET UNE GRANDE COLLABORATION DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA RÉGION BOUNDARY¹¹

Tout a commencé par la vision commune d'une collectivité plus sûre pour les femmes et les enfants. Les membres du Boundary Family Violence Prevention and Intervention Committee (BFVP&IC, comité de prévention et d'intervention en matière de violence familiale de la région Boundary) ont convenu qu'ils devaient mettre l'accent à la fois sur la prévention et sur l'intervention, et obtenir la collaboration de l'ensemble de la collectivité, afin de réaliser leur objectif. Ils ont également conclu qu'il fallait coordonner les services offerts et mettre sur pied des stratégies de développement communautaire. Cet objectif communautaire est plus étendu que celui de bien des comités VAWIR fondés dans le seul but de mettre en application la politique générale en matière de violence conjugale du procureur général de la Colombie-Britannique. En 2000, le BFVP&IC a reçu le prix « 2nd Annual Building a Safer Future Award for Coalition Building ».

Avec l'appui financier de la Fondation des femmes canadiennes, il a été possible d'obtenir, grâce à une série de rencontres de planification communautaire et à l'engagement ferme de 42 organismes, services et groupes confessionnels envers l'exécution d'interventions précises, d'obtenir un consensus de la collectivité sur les mesures à adopter en réponse aux cas de violence conjugale et d'agressions sexuelles. Ces mesures ont été documentées dans le manuel BFVP&IC Community Response to Relationship Violence and Sexual Assault in the Boundary en avril 1998. Plus de 100 exemplaires sont en circulation.

Au moment de la communication des mesures d'intervention établies par la collectivité, les membres du comité BFVP&IC ont convenu à l'unanimité que la prochaine étape consistait à élaborer une stratégie globale de prévention de la violence envers les femmes et les enfants dans la région Boundary. Ils ont alors conclu qu'ils devaient former de nouveaux partenariats, afin de rendre les collectivités rurales plus sûres. Ils ont appelé cette nouvelle initiative le projet New Rural Partnerships (nouveaux partenariats ruraux). Ils ont imaginé la création d'une collectivité plus sûre « ... qui contribue à améliorer la sécurité à la maison, à l'école et dans la collectivité tout en mettant de l'avant des valeurs de respect mutuel, d'acceptation et de valorisation de tous ».

Grâce à l'appui financier du Ministry of Women's Equality de la Colombie-Britannique, 25 groupes de discussion ont été organisés dans le cadre du projet New Rural Partnerships, afin de répertorier les problèmes de sécurité, de les mettre en ordre de priorité et de proposer des solutions. Ces renseignements ont servi de fondement à l'élaboration, par plus de 50 personnes participant à une rencontre de planification communautaire tenue en novembre 1999, d'un plan d'action en 22 points favorisant la création de collectivités plus sûres pour les femmes, les enfants et les groupes vulnérables dans la région Boundary. Plus de 40 organismes et groupes se sont alors engagés à collaborer à la mise en application du plan.

Le Conseil national de prévention du crime finance la mise en application du plan d'action depuis deux ans dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités. La première année a été consacrée au déploiement du projet. On a mis à profit les points forts de la collectivité, tissé de nouvelles relations et tiré avantage des nouvelles occasions pour établir des priorités d'action. Il a été convenu que la révision prévue du plan communautaire officiel du District of Kootenay Boundary Area « C », soutenue par le Women and Community Safety Project, constituait une excellente occasion d'étudier comment il serait possible de collaborer plus étroitement avec l'administration municipale pour rendre les collectivités plus sûres. Il a également été convenu qu'il fallait aider les collectivités les plus isolées à accroître leur capacité de s'attaquer aux problèmes de sécurité. Ces objectifs sont devenus des priorités pour la deuxième année et continueront probablement de l'être pour plusieurs années.

Les responsables du New Rural Partnerships Project continuent d'être à l'affût de nouvelles occasions et de nouvelles relations qui permettront de concrétiser leur vision d'une collectivité plus sûre pour les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables dans la région Boundary.

¹¹ Préparé par Kathy O'Malley, New Rural Partnerships Project, février 2002.